

valiant

**rapport relatif à
l'exercice
2022**

- 2 Message du président et du CEO
- 5 Interview du président et du CEO

Rapport annuel

- 11 Stratégie et objectifs
- 23 Évolution des affaires
- 27 Appréciation des risques
- 30 Investisseurs

Rapport sur la responsabilité d'entreprise

- 37 Avant-propos
- 38 Nos priorités en un coup d'œil
- 39 Notre conception de la responsabilité d'entreprise
- 44 Valiant et les objectifs pour un développement durable
- 46 Modèle d'affaires durable

Rapport Corporate Governance

- 74 Structure du groupe
- 78 Structure du capital
- 80 Conseil d'administration
- 94 Comité de direction
- 97 Rémunérations, participations et prêts
- 98 Droits de participation des actionnaires
- 101 Prises de contrôle et mesures de défense
- 102 Organe de révision
- 104 Politique d'information
- 105 Périodes d'interdiction de négociation

Rapport relatif aux rémunérations

- 109 Avant-propos
- 110 Éléments clés et principes de la politique de rémunération
- 112 Compétences dans la détermination de la rémunération
- 114 Éléments de rémunération
- 117 Calcul de la rémunération variable
- 118 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction
- 120 Rémunération approuvée par l'assemblée générale
- 121 Rémunération de l'exercice sous revue
- 126 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction
- 128 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

- 133 Comptes consolidés
- 137 Annexe des comptes consolidés
- 179 Rapport de l'organe de révision du groupe
- 185 Publication des fonds propres et des liquidités
- 186 Comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA
- 196 Rapport de l'organe de révision de la Valiant Holding SA

Adresses

- 200 Adresses de la Valiant Holding SA

L'exercice 2022

Revirement des taux

En juin 2022, la Banque nationale suisse a augmenté son taux directeur une première fois. D'autres relèvements ont suivi en septembre et en décembre. Valiant a été l'une des premières banques suisses à supprimer complètement les taux d'intérêt négatifs pour la clientèle privée et entreprises, dès le 1^{er} juillet 2022. Valiant a également réagi rapidement aux autres hausses des taux d'intérêt et en a immédiatement répercuté les avantages sur sa clientèle.

Assemblée générale

La 25^e assemblée générale ordinaire de la Valiant Holding SA s'est déroulée le 18 mai 2022. Les actionnaires ont approuvé à une large majorité toutes les propositions du conseil d'administration. Marion Khüny et Roland Herrmann ont été élus nouveaux membres du conseil d'administration.

Deux nouveaux membres au comité de direction

Serge Laville a été nommé en tant que nouveau Chief Finance Officer (CFO) le 1^{er} février. Il a ainsi succédé à Hanspeter Kaspar. Le 1^{er} septembre, Michael Eisenrauch a également devenu membre du comité de direction, succédant à Stefan Gempeler au poste de responsable Opérations et informatique.

Programme d'augmentation de la rentabilité

Le programme d'augmentation de la rentabilité a pour objectif de réaliser des économies de coûts de 12 à 15 millions de francs par an à partir de 2024. Valiant a déjà franchi des étapes importantes en 2022 : pour optimiser le réseau de succursales, 23 agences ont été fermées dans la région d'origine et trois zones clientèle ont été transformées.

Expansion : ouverture de cinq succursales

Dans le cadre de son expansion géographique, Valiant a ouvert les succursales suivantes en 2022 : Wädenswil, Pully, Winterthur, Meilen et Uster. Onze des quatorze succursales prévues sont ainsi ouvertes.

CHF **129,5 mio**

En 2022, le résultat du groupe a progressé de 5,2 %.

15,8 %

Avec un ratio de fonds propres globaux de 15,8 %, Valiant affiche une capitalisation solide, qui dépasse nettement les exigences de la FINMA.

5 francs

Un dividende inchangé de CHF 5.00 par action est proposé à l'assemblée générale annuelle.

98 pb

En dépit d'un contexte mouvementé, la marge d'intérêts atteint une nouvelle fois un niveau élevé.

+5,3 %

Valiant augmente les prêts à la clientèle de 5,3 % à CHF 28,7 milliards.



Chiffres-clés

Bilan		2022	2021	2020	2019	2018
Total du bilan	en CHF 1000	35 729 828	35 560 329	33 184 237	29 905 977	27 382 675
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	28 679 520	27 243 654	25 867 970	24 803 037	24 021 398
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	22 551 659	22 138 749	21 028 487	19 194 858	18 290 909
Fonds propres	en CHF 1000	2 467 447	2 398 755	2 361 107	2 318 261	2 266 681
Fortune clientèle	en CHF 1000	32 303 679	32 949 726	30 282 957	28 295 338	26 377 559
Compte de résultat						
Résultat brut des opérations d'intérêts	en CHF 1000	351 099	341 644	330 411	314 697	307 305
Produits d'exploitation	en CHF 1000	448 409	430 609	413 122	405 312	401 778
Charges d'exploitation	en CHF 1000	-267 572	-254 353	-241 604	-234 205	-226 019
Résultat opérationnel	en CHF 1000	159 354	143 959	147 030	142 899	151 882
Résultat du groupe	en CHF 1000	129 514	123 125	121 869	121 059	120 328
Ratio coûts/revenus ¹	en %	57,7	57,2	56,5	57,0	55,9
Rentabilité						
RorE (Return on required Equity)	en %	11,0	10,8	10,9	11,2	11,4
RoE (Return on Equity)	en %	5,3	5,2	5,2	5,3	5,4
Fonds propres						
Positions pondérées des risques	en CHF 1000	15 045 365	14 408 311	14 037 317	13 475 177	13 221 662
Fonds propres pris en compte	en CHF 1000	2 377 563	2 307 811	2 261 455	2 217 836	2 181 738
Ratio de fonds propres globaux	en %	15,8	16,0	16,1	16,5	16,5
Ratio de levier	en %	6,3	6,1	7,0	7,0	7,5
Effectifs						
Nombre de collaborateurs		1 110	1 130	1 061	1 045	1 013
Emplois à temps plein		981	995	937	918	890
Action						
Valeur comptable par action	en CHF	156.24	151.89	149.51	146.80	143.53
Bénéfice net par action	en CHF	8.20	7.80	7.72	7.67	7.62
Dividende	en CHF	5.00 ²	5.00	5.00	5.00	4.40
Pay-out ratio	en %	61,0	64,1	64,8	65,2	57,7
Dernier cours de l'année	en CHF	100.00	91.30	86.50	98.40	108.00
Capitalisation boursière	en millions de CHF	1 579	1 442	1 366	1 554	1 706
Rating Moody's						
Short-term deposits		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1
Long-time deposits		A1	A1	A1	A1	A1
Baseline Credit Assessment		a3	a3	a3	a3	a3

¹ Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts.

² Proposé

rapport de gestion 2022



Message du président et du CEO

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Nous nous souviendrons longtemps encore de l'année 2022. La situation géopolitique et les réactions consécutives des banques centrales et des marchés financiers ont généré beaucoup d'agitation et d'incertitude, entraînant dans leur sillage la fin de l'ère des taux d'intérêt négatifs. L'année a également eu valeur de défi pour Valiant, un exercice néanmoins réussi. En juin déjà, nous avons réagi très rapidement à la décision de la Banque nationale suisse et sommes devenus l'une des premières banques suisses à supprimer les taux d'intérêt négatifs pour notre clientèle privée et entreprises. Nous avons également immédiatement répercuté sur notre clientèle les avantages des nouvelles augmentations de taux d'intérêt. Non seulement nous renforçons ainsi la confiance que notre clientèle témoigne à Valiant, mais nous prouvons aussi que nous sommes flexibles, même dans un contexte particulièrement exigeant.

Nous sommes heureux de pouvoir à nouveau vous présenter, chères et chers actionnaires, un résultat opérationnel réjouissant pour 2022. De même, nous sommes sur la bonne voie dans la mise en œuvre de la stratégie 2020 – 2024.

Synthèse d'un exercice 2022 réussi

Valiant a réalisé un bénéfice consolidé de 129,5 millions de francs, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Nous avons augmenté nos produits d'exploitation de 4,1 % pour atteindre 448,4 millions de francs, et le résultat opérationnel de 10,7 % à 159,4 millions de francs. Les opérations d'intérêts, notre pilier le plus important, ont à nouveau généré un résultat solide. En glissement annuel, le résultat net des intérêts a progressé de 2,5 %, s'établissant à 335,5 millions de francs. Valiant met l'accent sur la stabilité aussi dans un contexte de taux d'intérêt animé et continue d'assurer le refinancement à long terme. Les fonds de la clientèle constituent le pilier central dans ce cadre. Nous continuons également d'assurer le refinancement de Valiant par le biais d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et de Covered Bonds.

Le développement des avoirs clientèle est réjouissant. Valiant a pu acquérir de nouveaux avoirs clientèle à hauteur de 783 millions de francs. La vente d'immeubles a généré des produits extraordinaires de quelque 25 millions de francs, qui ont été alloués aux réserves pour risques bancaires généraux afin de renforcer les capitaux propres.

Nous avons également réussi à progresser dans les prêts à la clientèle. L'augmentation a été de 5,3 % avec un volume de 28,7 milliards de francs suisses. Ce chiffre est nettement au-dessus de l'objectif de croissance annuelle de 3 %. Les fonds de la clientèle ont augmenté de 1,9 % et se chiffrent désormais à 22,6 milliards de francs. Aussi bien la clientèle privée que la clientèle entreprises ont contribué à cette croissance.

Stratégie 2020–2024 et expansion géographique en bonne voie

La mise en œuvre de la stratégie 2020 – 2024 se déroule comme prévu. L'expansion prévue entre le lac Léman et le lac de Constance est également sur la bonne voie. L'objectif de Valiant est d'ouvrir 14 succursales supplémentaires entre 2020 et 2024 et de créer 170 postes à plein temps, dont 140 dans le conseil à la clientèle. Avec un total de cinq nouvelles succursales ouvertes en 2022, nous sommes sur la dernière ligne droite dans l'élargissement de notre réseau de succursales. Les dernières succursales de cette période stratégique ouvriront leurs portes en 2023 à Schaffhouse, Altstetten et Muttenz. L'expansion géographique s'achèvera donc plus tôt que prévu initialement.

Le programme d'augmentation de la rentabilité commence à porter ses fruits

Des mesures d'économie et d'optimisation sont mises en œuvre dans tous les secteurs de l'entreprise pour atteindre dès 2024 l'objectif de réduire annuellement les coûts de 12 à 15 millions de francs. Même si l'effet essentiel du programme d'augmentation de la rentabilité sera plus nettement perceptible à partir de l'exercice 2023, des jalons importants ont déjà été atteints en 2022 : fin 2022, Valiant avait fermé 23 succursales comme prévu dans sa région d'origine et transformé trois des sept zones clientèle totales. Sur les 50 suppressions prévues de postes à plein temps, 20 ont été réalisées. Au total, les coûts ont pu être réduits de 4,5 millions de francs en 2022. Valiant exploite un total de 84 succursales.

Compte épargne Plus avec un taux d'intérêt préférentiel de 1,5 %

En lançant un nouveau compte épargne, nous prouvons qu'économiser avec Valiant est encore plus payant. Avec le compte épargne Plus, les clientes et clients bénéficient d'un taux d'intérêt préférentiel de 1,5 % sur les nouveaux fonds transférés chez Valiant. Le compte épargne Plus présente un taux d'intérêt attrayant pour la durée d'un an.

Un employeur responsable, du personnel engagé

Des collaboratrices et collaborateurs engagés sont un facteur de réussite important pour Valiant. C'est la raison pour laquelle Valiant a adapté ses conditions de travail au 1^{er} janvier 2023. Tous les collaborateurs et collaboratrices reçoivent deux jours de vacances supplémentaires par année civile. De plus, le congé de maternité est prolongé de deux semaines. En outre, Valiant augmente globalement la masse salariale de l'année en cours de 2,6 %. Par ces mesures, nous remercions nos collaborateurs et collaboratrices de leur engagement et nous encourageons la culture d'entreprise unique de la famille lilas.

Deux nouveaux membres au sein du comité de direction

Depuis le 1^{er} février 2022, Serge Laville assume la responsabilité de CFO. Depuis le 1^{er} septembre 2022, Michael Eisenrauch dirige le secteur Opérations et IT. Serge Laville et Michael Eisenrauch sont tous deux membres du comité de direction de Valiant. Nous nous réjouissons grandement de ce renforcement et souhaitons aux deux collègues beaucoup de succès et de satisfaction dans leurs tâches.

Perspectives

Valiant table sur une augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 17 mai 2023 un dividende inchangé de 5 francs par action.

Chères et chers actionnaires, nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à Valiant.



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke and a sharp upward curve at the end.

Ewald Burgener
CEO

« Même confrontés à un contexte exigeant, nous poursuivons systématiquement notre stratégie 2020–2024. »

Valiant continue sur la voie du succès et de la croissance. L'exercice 2022 a montré une augmentation réjouissante du bénéfice consolidé de 5,2 % par rapport à l'année précédente.

Nous venons de traverser une année 2022 extrêmement animée et empreinte d'incertitudes. Les marchés financiers ont été volatils et les banques centrales ont réagi en conséquence pour endiguer l'inflation. Comment Valiant s'est-elle comportée dans ce contexte exigeant ?

MARKUS GYGAX (MG): Valiant poursuit de manière cohérente sa stratégie claire et à long terme 2020–2024. Heureusement, l'économie suisse a remarquablement tiré son épingle du jeu l'an dernier et les marchés immobiliers ont évolué positivement. Ces facteurs ont contribué substantiellement à la croissance et au succès de Valiant en 2022.

Pour Valiant, 2022 a été un exercice réussi. Comment expliquez-vous ce succès ?

MG: Nous récoltons maintenant les fruits de la stratégie que nous poursuivons depuis plusieurs années déjà. Nous nous concentrons sur un modèle d'affaires simple, une offre facile à comprendre, une proximité de la clientèle vécue et des conseils personnels à celle-ci. En outre, l'expansion géographique et l'engagement de notre personnel contribuent à la réussite.

EWALD BURGNER (EB): Notre stratégie d'expansion fonctionne. En 2022, nous avons développé positivement nos postes de produits clés. D'une part, nous avons jeté les bases de la réussite de l'exercice 2022 en anticipant la nouvelle situation en matière d'intérêts. Nous avons ainsi été en mesure de réagir promptement aux hausses de taux directeurs de la Banque nationale suisse et de répercuter immédiatement les bénéfices sur notre clientèle. D'autre part, les efforts visant à développer les opérations de commissions et de prestations de services portent leurs fruits. De plus, notre personnel a fait preuve d'excellentes performances et d'un grand engagement.

Vous avez mentionné la préparation anticipée à la nouvelle situation en matière d'intérêts. Pouvez-vous nous l'expliquer plus en détail ?

EB: Les opérations d'intérêts sont notre pilier le plus important. Les adaptations de taux d'intérêt de la Banque nationale suisse et l'abandon associé du régime des taux d'intérêt négatifs ont conduit à un retour à la normalité des taux. Toutefois, cela influence également le domaine du refinancement. Ces dernières années, Valiant a pu se refinancer à un prix très avantageux sur le marché des capitaux grâce à son propre programme de Covered Bonds et par des lettres de gage. Dans le nouveau contexte économique, les fonds de la clientèle ont une fois de plus gagné en importance comme source de refinancement. Ils en constituent le pilier central. En répercutant rapidement les hausses de taux d'intérêt dans le

secteur de l'épargne et de la prévoyance, nous voulons rendre l'épargne attrayante pour nos clientes et clients. Nous avons pu augmenter le résultat des opérations de négoce de plus de 40 % avec des revenus plus élevés issus d'opérations à terme sur devises. Nous sommes donc bien préparés pour affronter le contexte difficile des taux d'intérêt en 2023.

Votre période stratégique s'étend de 2020 à 2024. Comment les choses vont-elles évoluer par la suite ?

MG: Nous examinons naturellement en permanence les tendances et l'avenir. La mise en œuvre de la stratégie actuelle bat son plein et met nos ressources à contribution. Au cours de l'année 2024, nous présenterons le développement futur de Valiant, et donc la nouvelle stratégie, à nos actionnaires, à notre clientèle et à notre personnel.

Vous vous développez du lac Léman au lac de Constance et avez déjà ouvert onze des succursales prévues au cours de la période stratégique actuelle. Quelle sera la suite ? L'expansion a-t-elle réussi ?

EB: L'expansion géographique suit également son cours comme prévu. Avec les cinq succursales inaugurées en 2022, nous abordons déjà la dernière ligne droite. Les trois dernières succursales de cette période stratégique devraient ouvrir leurs portes d'ici fin 2023. Il s'agit des sites de Schaffhouse, Altstetten et Muttenz. L'expansion géographique s'achèvera ainsi plus tôt que prévu initialement. La création d'emplois prévue dans le cadre de l'expansion durera encore jusqu'en 2024. Les chiffres démontrent que notre expansion est également couronnée de succès en termes d'économie d'entreprise : depuis 2017, 50 % de la croissance des prêts est attribuable aux nouveaux emplacements.

Il y a un an, vous aviez annoncé le sixième axe stratégique : le programme d'augmentation de la rentabilité. Où en êtes-vous dans ce domaine ?

EB: L'objectif de réduction des coûts doit s'appliquer dès 2024, et à partir de là, nous voulons économiser annuellement 12 à 15 millions de francs. Les mesures seront mises en œuvre

dans tous les domaines. Un premier effet est déjà évident : en 2022, une économie totale de 4,5 millions de francs a été réalisée, 23 succursales ont été fermées dans notre région d'origine et 20 des 50 postes à plein temps prévus ont été supprimés. L'effet principal du programme d'augmentation de la rentabilité sera nettement plus perceptible à partir de l'exercice 2023. Quelques succursales n'ont ainsi été fermées que durant le second semestre et ont continué à peser sur les coûts. Il est également important pour nous, dans la réduction du nombre de postes, qu'elle puisse être effectuée autant que possible par des départs naturels.

Vous avez adapté les conditions de travail de votre personnel. Pour quelles raisons ?

EB: Un personnel engagé est la marque de notre forte culture d'entreprise lilas. C'est une caractéristique de Valiant que nous voulons maintenir et promouvoir. À titre d'estime et de remerciement à notre personnel, nous avons augmenté de deux jours à partir de cette année le droit aux vacances pour tous. Nous avons également prolongé de deux semaines le congé de maternité. Afin également de donner un signal fort en ce qui concerne l'inflation, Valiant augmente globalement la masse salariale de 2,6 % pour l'année en cours. Ces mesures renforceront encore l'attractivité élevée de Valiant en tant qu'employeur.

Valiant a lancé un nouveau produit à la mi-février. Qu'attendez-vous du compte épargne Plus ?

EB : Nous voulons démontrer qu'épargner chez Valiant s'avère encore plus payant. Avec le nouveau compte épargne Plus, les clientes et clients bénéficient d'un taux d'intérêt préférentiel de 1,5 % sur les nouveaux fonds transférés chez Valiant. Le compte d'épargne Plus présente un taux d'intérêt attrayant pour la durée d'un an. Il sera ensuite converti en compte épargne lilas au palier de taux d'intérêt le plus élevé. Bien sûr, nous voulons ainsi également aborder de nouveaux cercles de clientèle.

Ce faisant, ne pénalisez-vous pas votre clientèle fidèle ?

EB : Le compte épargne Plus peut être ouvert par tous, simplement pour l'argent frais qui nous est transféré. Par ailleurs, Valiant offre à la clientèle existante un portefeuille de produits attrayant avec des conditions intéressantes. Nous avons notamment simplifié les sets lilas. Nos clientes et clients continuent ici de bénéficier d'avantages en adéquation avec la relation clientèle. En outre, nous avons prouvé que nous répercutons immédiatement les relèvements de taux d'intérêt sur notre clientèle.

Vous avez déjà réalisé la quasi-totalité de vos objectifs financiers d'ici 2024. Lesquels ne le sont pas encore ?

EB : Oui, nous maintenons le cap. Nous sommes en très bon chemin dans la croissance des prêts et l'augmentation des opérations de commissions et de prestations de service. Nous sommes également dans la fourchette cible de ratio de capital que nous avons fixée, nettement au-dessus du ratio de fonds propres cible exigé par le régulateur. Nos ambitions ne sont pas encore pleinement satisfaites en matière de revenus des capitaux propres. Nous avons cependant posé les jalons pour y parvenir avec le programme d'augmentation de la rentabilité. À l'avenir également, nous poursuivrons de grandes ambitions qu'il conviendra de réaliser.

MG : Une condition préalable importante est notre solide situation en matière de fonds propres. Sur cette base, nous pouvons continuer à réaliser une croissance rentable grâce à notre stratégie d'expansion. L'augmentation durable de la rentabilité de nos capitaux propres et un taux de rendement sur dividendes attrayant sont des points essentiels pour atteindre nos objectifs financiers d'ici 2024. C'est pourquoi le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende inchangé de 5 francs par action.

Qu'attendez-vous de l'exercice 2023 ?

EB : Le contexte devrait rester morose durant l'année en cours. Des marchés financiers particulièrement volatils, des taux d'inflation en hausse et donc des relèvements de taux d'intérêt prévisibles par les banques centrales et, en particulier, la Banque nationale suisse sont autant de questions que nous continuerons d'aborder en détail. Valiant réussit tant dans la mise en œuvre stratégique que dans le domaine opérationnel. Nous voulons maintenir le cap et le suivre de manière cohérente. Nous visons ainsi une augmentation à long terme du bénéfice du groupe. Dans le contexte actuel, s'exprimer sur l'évolution de la situation financière n'est toujours pas chose aisée. La nature des décisions en matière de taux d'intérêt et les mouvements enregistrés sur les marchés financiers ont naturellement un impact sur nos résultats. Nous tablons sur une augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours.

**Ewald Burgener, CEO**

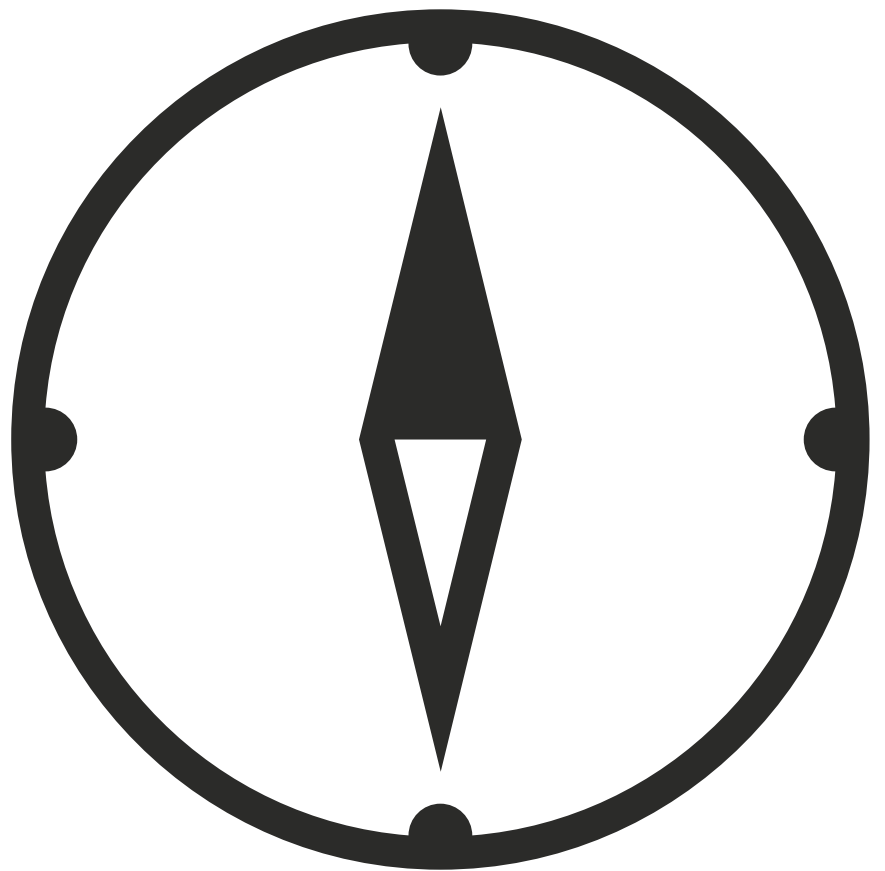
Ewald Burgener est CEO de Valiant depuis le 17 mai 2019. Il a été auparavant responsable des finances pendant six ans. Avant de rejoindre Valiant, le Valaisan travaillait chez Entris Holding SA. Ewald Burgener consacre son temps libre à sa famille, joue au squash et apprécie les randonnées en montagne.

Markus Gygax, président du conseil d'administration

Markus Gygax a été CEO de Valiant de novembre 2013 à mai 2019. En mai 2019, il a été élu membre du conseil d'administration. Depuis le 13 mai 2020, il est président du conseil d'administration. Dans sa vie privée, son cœur bat pour sa famille et le sport en pleine nature.

rapport annuel 2022

N



Stratégie et objectifs

- 11** Notre vision
- 11** Notre charte
- 12** Notre marque
- 12** Notre modèle d'affaires
- 13** Stratégie 2020–2024
- 14** Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024
- 17** Nos objectifs financiers à l'horizon 2024
- 18** Nos segments de clientèle
- 20** Notre gamme de services
- 22** Notre zone d'activité

Évolution des affaires

- 23** Évolution des affaires

Appréciation des risques

- 27** Risques
- 27** Gestion des risques

Investisseurs

- 30** Investissement dans Valiant
- 31** Action Valiant
- 31** Dividende
- 32** Évolution du cours
- 32** Structure de l'actionnariat
- 32** Contacts avec les analystes et les investisseurs
- 33** Indices
- 33** Obligations (Covered Bonds)
- 34** Notations de crédit
- 34** Informations supplémentaires

Stratégie et objectifs

Valiant est un prestataire financier indépendant exclusivement implanté en Suisse, qui propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant affiche un total de bilan de 35,7 milliards de francs, et emploie plus de 1100 collaboratrices et collaborateurs, dont 75 personnes en formation.

Notre vision

« La vie financière des particuliers et des PME de Suisse n'aura jamais été aussi simple qu'avec Valiant. »

Notre charte

Partenariat et respect

Valiant pratique une culture ouverte fondée sur des valeurs, sur le plan interne comme externe. Valiant entretient une relation basée sur le respect et la coopération avec sa clientèle, ses partenaires et ses collaboratrices et collaborateurs.

Faciliter la vie financière

Valiant répond aux besoins financiers des particuliers et des PME. Elle facilite la vie financière de sa clientèle grâce à un conseil complet et à des solutions dans le domaine des paiements, de l'épargne, des placements, du financement et de la prévoyance, ainsi que grâce à d'autres prestations dans le secteur financier.

Les questions financières sont compliquées et désagréables pour de nombreux particuliers et PME. Valiant résout les problèmes financiers plus simplement et plus clairement que toute sa concurrence. Valiant garantit ainsi à sa clientèle une gestion confortable et sereine des finances.

Modèle d'affaires simple

Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme.

Profil de risque équilibré

Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance.

Promotion du personnel

Des collaboratrices et collaborateurs engagés représentent le fondement de la réussite de notre entreprise. Valiant attache une grande importance à l'encouragement et au développement des compétences de son personnel.

Partenaires solides

Valiant collabore avec des partenaires solides afin de pouvoir mobiliser entièrement ses ressources en faveur de sa clientèle.

Notre marque

Valiant signifie courageux, puissant et fort. Nous voulons nous affirmer sur le marché, en tant que prestataire financier, avec des messages clairs et des produits simples. Nous poursuivons activement cet objectif, jour après jour.

Une image de marque en toute simplicité

Valiant est présente sur le marché de manière uniforme avec un logo. La couleur lilas fournit à Valiant un caractère distinctif, la rendant ainsi unique sur le marché bancaire.

Notoriété de la marque

Valiant mesure la notoriété de sa marque au moins deux fois par an. Au cours de l'exercice 2022, Valiant a atteint une solide notoriété de marque de 85 % dans sa zone d'activité. Les outils utilisés pour accroître la notoriété de la marque sont notamment les suivants : campagnes nationales d'image et d'offre, présence publicitaire dans les transports publics et les stades sportifs, publicité en ligne et actions publicitaires non conventionnelles.

Notre modèle d'affaires

Valiant est synonyme de simplicité sur le marché financier suisse. Ses atouts et son ADN sont au cœur des fonctions clés d'une banque de détail : Valiant reçoit des fonds, les gère et les met à disposition sous forme de financements. Valiant propose à sa clientèle des produits et des services compréhensibles dans les domaines du financement, de l'investissement, de la prévoyance, des paiements et de l'épargne. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur ses atouts et sa culture éprouvée et se concentre sur quatre catégories de clientèle : clientèle privée retail, clientèle privée fortunée, indépendants et petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Modèle d'affaires

Des **services** complets et compréhensibles ...



Financements



Placements



Prévoyance



Paiements



Épargne

... conçus sur mesure pour la **clientèle retail et PME** ...



Clientèle privée retail



Clientèle privée fortunée



Indépendants / petites entreprises



Entreprises de taille moyenne

... sur la base de nos **atouts** et de notre **culture d'entreprise éprouvée**



Relations étroites et de longue date avec la **clientèle retail et PME**



Gestion de premier ordre des hypothèques et de la trésorerie



Excellence opérationnelle, flexibilité et efficacité



Une stratégie de commercialisation innovante par la combinaison de canaux numériques et physiques



Secteur informatique performant, investissements dans de nouvelles optimisations de processus



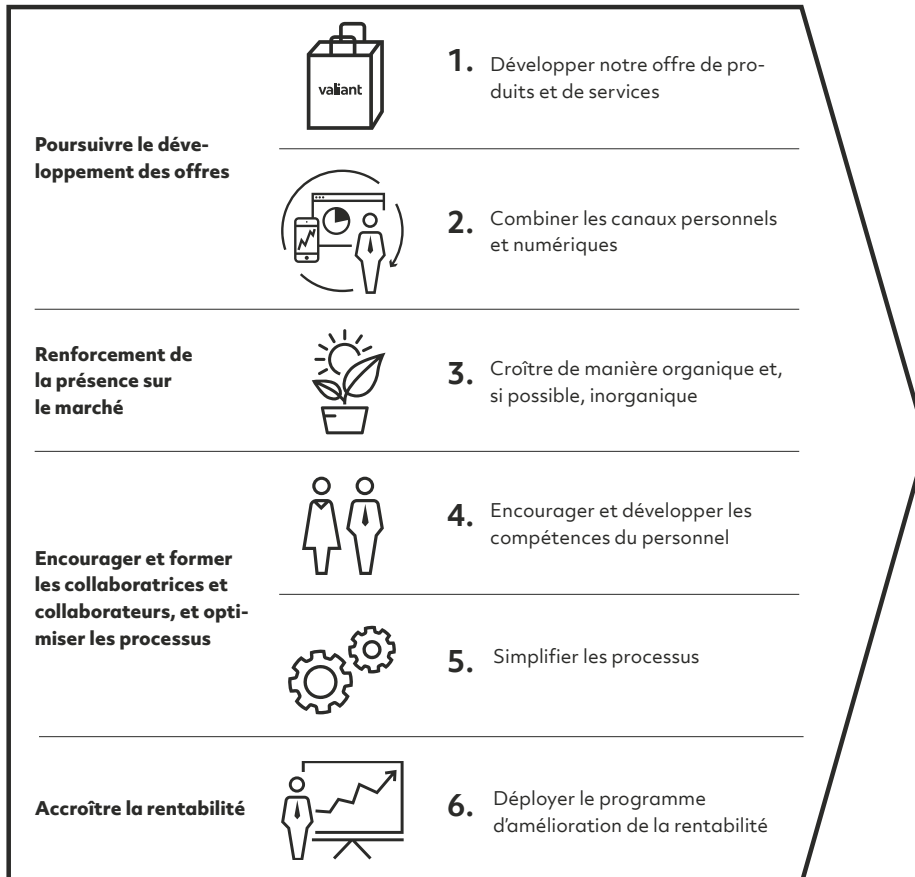
Culture ancrée en Suisse, sur la base d'une **approche coopérative**

Stratégie 2020–2024

Le conseil d'administration et le comité de direction se sont inspirés de cette vision pour élaborer la stratégie 2020–2024. Les collaboratrices et collaborateurs ont également participé activement et apporté leurs idées. C'est ainsi qu'est née une action commune, largement soutenue sur le plan interne, qui devrait conduire Valiant vers un avenir prospère. Avec sa stratégie 2020–2024, Valiant poursuit sur la voie du succès et souhaite développer sa position dans le secteur financier suisse. La stratégie s'inscrit sous le signe de la simplicité et d'une expansion accélérée, que ce soit avec l'ouverture de nouvelles succursales, des conseillers et conseillères à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies.

La stratégie 2020–2024 s'articule autour de six orientations stratégiques : nous continuons à développer nos offres, combinons les canaux personnels et numériques, voulons croître de manière organique et, si possible, inorganique, encourageons et formons nos collaboratrices et collaborateurs, simplifions les processus et déployons un programme d'amélioration de la rentabilité. La sixième orientation stratégique a été ajoutée en 2022. Nous avons réalisé de nouveaux progrès et enregistré des succès dans toutes les orientations stratégiques en 2022.

Six orientations stratégiques



Objectifs financiers à l'horizon 2024

Croissance (annuelle)

- Croissance des opérations de crédit > 3 %
- Augmentation du produit des commissions = croissance ≥ 3 %

Risques

- Ratio de fonds propres : 15–17 %
- Maintien de la politique de risque prudente

Revenus

- Ambition RoE > 6 %
- Dividende stable ≥ CHF 5,00 (taux de distribution de 50–70 %)

Économies de coûts

- Économies de coûts de 12–15 millions de CHF annuellement à partir de l'exercice 2024

CHF **50** mio
Total des investissements
durant la période 2020–2024

Nos orientations stratégiques à l'horizon 2024

1. Développer notre offre de produits et de services

Valiant se voit à l'avenir comme un prestataire financier qui offre bien plus qu'une banque ordinaire. Ses compétences clés en matière de financement, de placements, de prévoyance, de paiement et d'épargne devront pour ce faire être développées en fonction des besoins. Valiant souhaite proposer à sa clientèle des conseils compétents et complets, avec des offres proposant la « meilleure solution ». Afin de générer des rendements supplémentaires, elle souhaite lancer des offres comparatives et développer des prestations pour sa clientèle tout au long de la chaîne de création de valeur.



Objectifs à l'horizon 2024

- Poursuivre le développement des offres et les élargir
- Proposer le processus de financement comme produit à d'autres entreprises (B2B)

Mesures mises en œuvre 2020–2022

- Lancement de fonds stratégiques axés sur la durabilité
- Remplacement de l'hypothèque Flex avec le LIBOR comme taux d'intérêt de base par l'hypothèque SARON
- Collaboration avec Vaudoise Assurances dans le secteur hypothécaire
- Participation majoritaire dans la plateforme immobilière Agent-Selly SA
- Introduction de la Debit Mastercard
- Lancement de deux nouveaux fonds stratégiques « orientés plus-value »
- Élargissement du conseil en prévoyance aux besoins des entrepreneuses et entrepreneurs
- Mise en place d'un centre de compétences en matière de succession d'entreprise

2. Combiner les canaux personnels et numériques

Canal physique ou numérique : La clientèle a le choix. Une meilleure combinaison des conseils personnalisés et des éléments numériques devrait permettre de créer une expérience client complète et remarquable, et de simplifier encore davantage la vie financière de la clientèle. Le suivi personnalisé et les conseils continuent à occuper une place importante, tant en ce qui concerne le canal physique que le canal numérique. Valiant renforce sa position innovante sur le marché financier suisse et continue à investir dans la numérisation.



Objectifs à l'horizon 2024

- Combiner le canal physique au canal numérique
- Faire du site Internet un portail orienté vers la clientèle
- Introduire la nouvelle application mobile

Mesures mises en œuvre 2020–2022

- Transformation de succursales en nouvelles zones clientèles
- Rafraîchissement du site Internet avec un design plus convivial et une navigation améliorée
- Mise en place de l'espace personnel MyValiant sur la page Internet
- Identification et mise en œuvre de nombreuses améliorations de processus pertinents pour la clientèle par l'élaboration de parcours clients
- Lancement de notre propre application Twint

3. Croître de manière organique et, si possible, inorganique

Nous établissons et développons progressivement notre présence dans le canton de Zurich, en Suisse romande, en Suisse du Nord-Ouest et en Suisse orientale. Pour ce faire, de nouveaux conseillers et conseillères à la clientèle et spécialistes de la prévoyance seront recrutés. Ainsi, Valiant renforce également les sites existants avec des conseillères et conseillers à la clientèle et des spécialistes supplémentaires pour les activités de prévoyance et de placement. Nous voulons par ailleurs que des spécialistes de tous les domaines soient

physiquement présents dans toute la zone de marché afin, par exemple, de pouvoir mieux servir la clientèle privée fortunée. Le segment des PME, qui a connu une croissance réjouissante ces dernières années, continue de se développer. Cette force de vente supplémentaire nous aidera d'une part à poursuivre la croissance dans les activités de base liées au financement. Mais nous souhaitons aussi augmenter de manière significative les revenus non liés aux opérations d'intérêts. Outre les nouvelles succursales prévues dans les pôles de croissance et dans les meilleurs emplacements, Valiant reste ouverte aux opportunités d'acquisition d'autres banques. Nous avons le potentiel nécessaire pour mieux exploiter nos ressources et nos infrastructures et réaliser des économies d'échelle. La condition concernant les reprises est toutefois que la culture et le modèle d'affaires soient compatibles.



Objectif à l'horizon 2024

- Ouvrir 14 nouvelles succursales
- Créer 170 équivalents plein temps

Mesures mises en œuvre 2020–2022

- Inauguration de 11 succursales
- Création de 102 postes à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de l'expansion

4. Encourager et développer les compétences du personnel

L'individu est un facteur de succès central dans le contact personnel avec la clientèle, tel que le cultive Valiant dans le cadre du conseil à la clientèle. Pour l'expansion prévue, Valiant recherche des conseillères et conseillers à la clientèle ancrés localement, et particulièrement engagés, autant d'atouts qui feront d'eux les meilleurs ambassadeurs dans les agglomérations ou les communes dans lesquelles Valiant vient de s'implanter. Outre l'acquisition de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, il est important de continuer à encourager et à développer les compétences de notre personnel actuel. La formation et le perfectionnement de notre personnel visent à leur permettre de conseiller la clientèle de manière globale, complète et sur tous les besoins financiers. En outre, Valiant a pris différentes mesures visant à promouvoir les femmes dans le but d'augmenter leur nombre dans les postes de direction.



Objectifs à l'horizon 2024

- Encourager et développer les capacités des collaboratrices et collaborateurs
- Embaucher les effectifs nécessaires
- Augmenter l'attractivité en tant qu'employeur

Mesures mises en œuvre 2020–2022

- Introduction de parcours professionnels dans la distribution
- Recrutement et intégration réussis des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices dans les zones d'expansion
- Établissement d'un programme de mentoring pour les femmes
- Amélioration des conditions d'emploi au 1^{er} janvier 2023, avec notamment l'augmentation du droit aux vacances et du congé de maternité

5. Simplifier les processus

Valiant se concentre sur l'efficacité et l'efficacité en facilitant systématiquement ses processus, comme ce fut le cas pour le processus de crédit très complexe. Notre clientèle bénéficiera également d'une simplification de nos procédures internes. Ce n'est qu'en adoptant la simplicité sur le plan interne que nous parviendrons également à convaincre la clientèle par notre simplicité et une expérience client positive.



Objectifs à l'horizon 2024

- Augmenter l'efficacité
- Analyser et optimiser un ou deux processus commerciaux chaque année

Mesures mises en œuvre 2020-2022

- Mise en place et développement de l'« autoroute des crédits » (outil pour le traitement standardisé et automatisé des crédits)
- Introduction de « AnlageXpress » (outil pour les services de conseil et la simplification du processus de placement)
- Réduction à un système bancaire central : Valiant a travaillé sur deux systèmes jusqu'à fin 2021. Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des relations clientèle a été transféré à la solution bancaire centrale Finnova.
- Numérisation du processus d'ouverture de relation clientèle et des mutations telles que les modifications d'adresses



Objectifs à l'horizon 2024

- Optimisation du réseau de succursales : fermeture de 23 succursales, transformation des zones clientèle des autres succursales
- Suppression de 50 emplois à plein temps d'ici fin 2023
- Économies de coûts de 12 à 15 millions de francs par an au total à partir de l'exercice 2024

Mesures mises en œuvre 2022

- Fermeture des 23 succursales dans la région d'origine
- Transformation des zones clientèle de trois succursales supplémentaires
- Réduction de 20 postes à temps plein
- Économies de 4,5 millions de francs

6. Déployer le programme d'amélioration de la rentabilité

Valiant est en bonne voie en ce qui concerne la mise en œuvre de sa stratégie 2020-2024 et dépasse nettement ses objectifs de croissance. Afin de poursuivre sur la voie du succès et de préparer l'avenir, Valiant a lancé un programme visant à augmenter sa rentabilité. Dans ce contexte, et afin de tenir compte de l'évolution du comportement de la clientèle, des adaptations seront également apportées au réseau de succursales de la région d'origine. Ces adaptations et d'autres mesures d'accroissement de l'efficacité entraînent des économies de coûts.

Nos objectifs financiers à l'horizon 2024

Avec la mise en œuvre de la stratégie 2020–2024, Valiant continue de développer sa position dans le secteur financier suisse. Cette mise en œuvre de la stratégie vise à atteindre les objectifs financiers suivants.



Croissance

Dans les secteurs existants et avec l'expansion prévue, nous visons une croissance annuelle des prêts de plus de 3 %. Cette croissance se concrétisera à la fois par un renforcement dans la zone de marché actuelle et par une expansion dans de nouvelles régions. Dans ce contexte, Valiant continue de veiller à ce que les prêts soient de qualité élevée, et de suivre sa politique prudente en matière de risques. Nous continuons de mettre l'accent sur la marge d'intérêts, comme nous l'avons fait avec succès ces dernières années. Outre la croissance prévue des activités de prêt, une augmentation annuelle de 3 % des opérations de commissions et de prestations de service est également visée. Le développement des affaires de placement et de prévoyance, ainsi que de nouvelles prestations de services, devrait engendrer une augmentation annuelle significative de cette source de revenus.



Revenus

À long terme, Valiant ambitionne une augmentation de son bénéfice consolidé et des revenus des capitaux propres de plus de 6 %, un chiffre supérieur aux coûts du capital. Le dividende devrait se monter à au moins 5 francs par action, et le taux de distribution se situer entre 50 et 70 %.



Risques

Valiant demeure fidèle à sa politique de risque prudente. Le ratio de fonds propres total devrait toujours se situer entre 15 et 17 %, prouvant ainsi la solidité financière de Valiant. Ce ratio est donc nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales de la FINMA.

État des objectifs financiers à l'horizon 2024

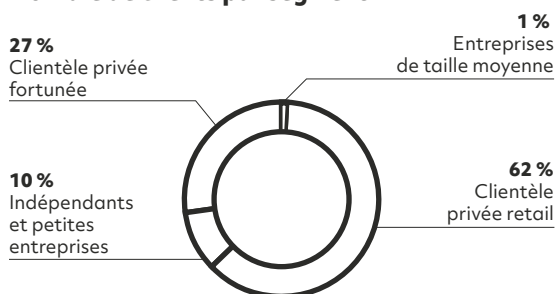
Critère mesuré	Objectif	Situation au 31.12.2022	Situation au 31.12.2021	Situation au 31.12.2020
Croissance des opérations de crédit	Annuelle > 3 %	5,3 %	5,3 %	4,3 %
Augmentation des opérations de commissions et des prestations de service	Annuelle ≥ 3 %	10,9 % ¹	9,7 %	-0,9 %
Ratio de fonds propres	15–17 %	15,8 %	16,0 %	16,1 %
Revenus des capitaux propres	Ambition > 6 %	5,3 %	5,2 %	5,2 %
Taux de distribution	50–70 %	61,0 %	64,1 %	64,8 %

¹+ 0,0 % corrigée de 7,5 millions de francs dus à l'effet du changement de pratique comptable en matière de cartes

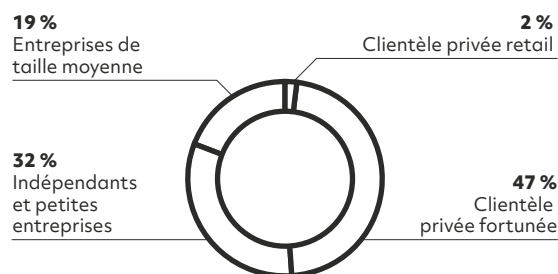
Nos segments de clientèle

Valiant se concentre sur quatre segments : clientèle privée retail, clientèle privée fortunée, indépendants et petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Nombre de clients par segment



CHF 470,7 mio Produit des intérêts et des commissions par segments



Clientèle privée retail

› Conseil à la clientèle personnel et numérique

Valiant se démarque par la simplicité de ses produits, de ses services et de ses processus. La clientèle a la possibilité d'associer un conseil personnel et une offre numérique bien étoffée.

Évolution des volumes du segment		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Clientèle privée retail				
Fortune clientèle	en milliards de CHF	3,3 ¹	2,1	2,0
Prêts	en milliards de CHF	0,1	0,1	0,1

¹ Afflux d'avoirs clientèle du segment Clientèle privée fortunée en raison du réajustement des critères de segmentation

Clientèle privée fortunée**› Suivi et conseil personnels de haut niveau**

Valiant développe les relations de banque principale avec sa clientèle fortunée en lui offrant un suivi et un conseil personnels de haut niveau.

Évolution des volumes du segment Clientèle privée fortunée		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Fortune clientèle	en milliards de CHF	14,9 ¹	16,2	14,8
Prêts	en milliards de CHF	13,0	12,3	11,5

¹ Déplacement d'avoirs clientèle vers le segment Clientèle privée retail en raison du réajustement des critères de segmentation

Indépendants et petites entreprises**› Conseils complets d'un seul tenant**

Dans ce segment, Valiant se distingue par le fait que les conseillères et conseillers personnels proposent des solutions répondant aux besoins financiers tant privés que professionnels des entrepreneuses et entrepreneurs.

Évolution des volumes du segment Indépendants et petites entreprises		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Fortune clientèle	en milliards de CHF	5,8	5,9	5,4
Prêts	en milliards de CHF	10,1	10,1	9,7

Entreprises de taille moyenne**› Connaissances spécialisées pour des solutions flexibles et individuelles**

Grâce à une approche de conseil moderne, Valiant offre aux entreprises de taille moyenne et à la clientèle institutionnelle un partenariat professionnel d'égal à égal et leur propose des solutions individuelles adaptées à leurs besoins.

Évolution des volumes du segment Entreprises de taille moyenne		31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Fortune clientèle	en milliards de CHF	8,3	8,7	8,1
Prêts	en milliards de CHF	5,5	4,7	4,6

Notre gamme de services

Nos conseillères et conseillers à la clientèle certifiés SAQ assurent des conseils complets, un suivi individuel et des solutions flexibles pour la clientèle privée, les indépendantes et indépendants et les PME. La clientèle de Valiant bénéficie d'une offre complète de prestations bancaires simples et compréhensibles d'un seul tenant.

Financements

Trouver le produit de financement adapté, calculer la capacité financière ou fixer la bonne durée d'une hypothèque à taux fixe ; ces besoins et ces questions concernent aussi bien la clientèle privée que les sociétés. Avec nos produits et nos conseils personnalisés, nous proposons un accompagnement ciblé afin de répondre à ces besoins tout en offrant des conseils complets à la nos clientes et clients. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur sa connaissance des spécificités locales et ses conditions conformes au marché. Malgré un environnement de marché en proie à une forte concurrence, les financements de Valiant ne dérogent pas à sa politique de crédit prudente. Valiant connaît les biens immobiliers qu'elle finance. Valiant connaît cependant également les exploitations artisanales ou industrielles dont les besoins en investissements sont financés grâce au crédit commercial. Pour tenir compte de notre approche du développement durable, nous appliquons des critères d'exclusion contraignants concernant les opérations financières de la clientèle commerciale et entreprises.

Placements

Les solutions de placement de Valiant sont gages de flexibilité et de personnalisation. Valiant dispose d'une solution de placement adaptée à la situation personnelle et à la fortune de sa clientèle. Valiant propose des conseils personnalisés et adaptés aux besoins. La stratégie de placement appropriée est définie en commun sur la base du profil d'investisseur individuel. Par-delà la mise en œuvre, notre clientèle continue de bénéficier du suivi et de l'assistance de Valiant avec un processus de placement systématique dans le but d'atteindre les objectifs fixés ensemble, compte tenu de l'évolution de la situation personnelle et de la situation financière de chacun.

Dans notre activité de placement, nous prenons en compte les aspects de durabilité dans le cadre des critères d'exclusion et de l'intégration des critères ESG. Sur la base de ses directives de placement ESG, Valiant a lancé quatre fonds stratégiques dans différents profils de risque, en mettant l'accent sur la durabilité. Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à partir de la page 57.

Prévoyance

Compte tenu des défis posés au système de prévoyance, notamment l'allongement de l'espérance de vie, il est de plus en plus important d'organiser activement sa prévoyance, qu'il s'agisse de planifier sa retraite, de protéger sa famille et son logement ou, pour la clientèle commerciale, de trouver la solution optimale en matière de caisse de pension ou d'assurance de personnes. Les besoins évoluent en fonction de la situation personnelle ou professionnelle. Il est nécessaire d'examiner les solutions existantes et de les adapter, le cas échéant. Nous définissons la prévoyance conjointement avec notre clientèle, en fonction de ses besoins actuels.

Paiements

En gérant les transactions de paiement, Valiant simplifie les tâches quotidiennes de sa clientèle. Celle-ci manifeste d'ailleurs un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer leurs opérations bancaires 24 heures sur 24, des attentes que Valiant satisfait en gérant les transactions de paiement ainsi qu'en procédant à d'autres transactions bancaires par le biais de l'application Mobile Banking, par exemple.

Valiant propose à sa clientèle privée et commerciale un éventail de sets incluant des produits et services de types différents, à un prix forfaitaire. En décembre 2022, Valiant a lancé le nouveau set lilas pour la clientèle privée. Les modules peuvent être choisis individuellement, si bien que les besoins de la clientèle peuvent être pris en compte de manière encore plus ciblée, notamment en ce qui concerne l'exécution simple et efficace des transactions de paiement.

À l'automne 2022, la Banque Valiant SA a remplacé toutes les cartes Maestro en francs suisses par la nouvelle Debit Mastercard. Celle-ci permet à la clientèle d'effectuer des achats en ligne avec débit direct de leur compte et peut être activée pour toutes les solutions courantes de paiement mobile.

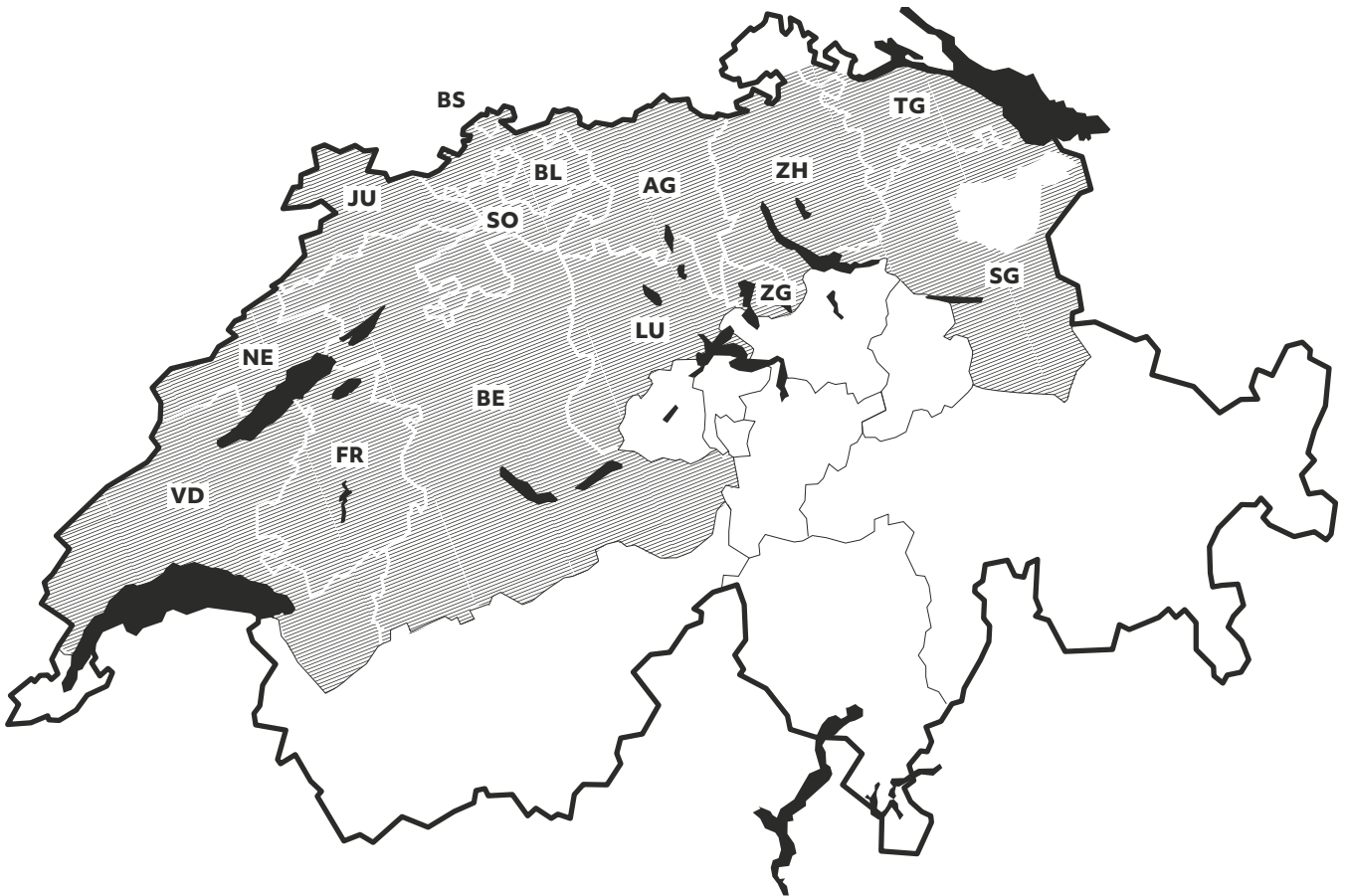
Épargne

Valiant propose à sa clientèle des produits d'épargne simples et adaptés à ses besoins. Grâce à sa gestion active des taux d'intérêt, Valiant répercute rapidement les avantages de taux sur ses clientes et clients. Valiant se positionne dès lors en tant que partenaire attrayant en matière d'épargne. Depuis le lancement du nouveau compte épargne Plus en février 2023, il est encore plus intéressant d'épargner.

Outre les différents produits d'épargne offerts, la clientèle a la possibilité d'utiliser gratuitement, sur le site Internet de Valiant, un calculateur d'épargne et un calculateur de budget. En quelques étapes, l'outil indique la voie vers l'objectif d'épargne ou détermine la planification idéale des dépenses courantes.

Notre zone d'activité

La zone d'activité s'étend sur quatorze cantons, du lac Léman au lac de Constance. Nos offres numériques nous permettent de proposer nos prestations dans toute la Suisse.



Évolution des affaires

Valiant défend sa position malgré le contexte économique difficile. Elle demeure sur la bonne voie concernant la mise en œuvre de sa stratégie 2020–2024 et dépasse de nouveau ses objectifs de croissance. Avec une augmentation de 5 % du bénéfice consolidé, elle enregistre une progression supérieure aux prévisions. Les opérations d'intérêts comme les opérations de commissions et les prestations de services ont contribué de façon déterminante à l'évolution positive.

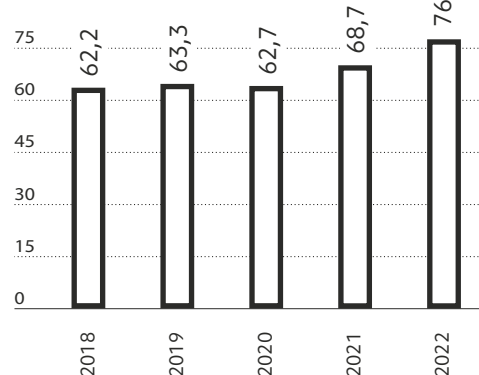
Environnement économique caractérisé par des hausses des taux d'intérêt

Les pénuries d'approvisionnement, plusieurs années de politique fiscale et monétaire accommodante, ainsi que les tensions géopolitiques et la hausse des prix de l'énergie ont entraîné une nette augmentation de l'inflation. Pour lutter contre celle-ci, les banques centrales ont abandonné leur politique de taux d'intérêt bas et négatifs. Elles ont procédé à plusieurs relèvements marqués des taux directeurs, y compris en Suisse. Le marché immobilier s'est montré pratiquement insensible aux hausses des taux d'intérêt. L'augmentation des prix a ralenti, mais a continué à soutenir le marché hypothécaire suisse également durant l'année écoulée. Les augmentations de taux de l'année écoulée se sont répercutées négativement sur les marchés financiers. Tant les marchés des actions que ceux des obligations ont terminé l'année avec des performances négatives à deux chiffres.

Résultat réjouissant des opérations de commissions et des prestations de service

Malgré les chutes des cours parfois abruptes, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a de nouveau été positif et a augmenté de 10,9 % pour atteindre 76,2 millions de francs. Corrigé du changement de pratique comptable, le résultat serait resté au même niveau que l'exercice précédent, soit à 68,7 millions de francs. La focalisation de Valiant sur ces opérations a porté ses fruits également au cours de l'année financière 2022, marquée par de nombreux événements. Les commissions sur les titres et les opérations de placement ont reculé en raison des turbulences. Toutefois, grâce aux volumes de dépôts nouvellement acquis à hauteur d'environ 340 millions de francs, elles n'ont enregistré qu'une légère baisse de 2,8 %. La tendance aux frais forfaitaires s'est à nouveau révélée payante et a compensé la diminution des activités de la clientèle durant l'exercice écoulé.

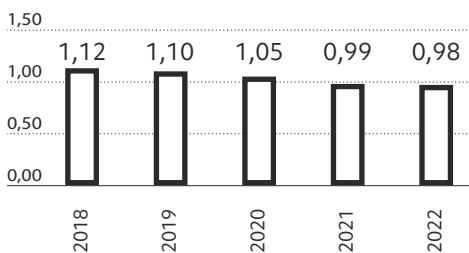
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service en millions de CHF



Opérations d'intérêts positives

Les opérations d'intérêts de Valiant sont restées solides l'année dernière. Valiant veille à ce que les prêts soient de qualité élevée, et reste fidèle à sa politique prudente en matière de risques. Les hausses des taux d'intérêt ont été anticipées par Valiant de façon précoce. Valiant a pu compenser la disparition des revenus des taux d'intérêt négatifs. Soutenu par un portefeuille de dérivés visant à couvrir les taux, le résultat brut des opérations d'intérêts a progressé de 2,8 % à 351,1 millions de francs au cours de l'exercice. Les corrections de valeur ont progressé de 9,9 % pour s'établir à 15,6 millions de francs. Le résultat net des opérations d'intérêts, corrections de valeur comprises, a progressé de 2,5 % à 335,5 millions de francs. La rémunération moyenne des actifs s'est inscrite à 1,08 %, soit une hausse de 8 points de base. Parallèlement, la rémunération moyenne des passifs a augmenté de 9 points de base. Cette évolution est essentiellement due au niveau plus élevé des taux d'intérêt. Après avoir été l'une des premières banques suisses à supprimer les taux d'intérêt négatifs, Valiant a réagi immédiatement à chacun des relèvements de taux ultérieurs de la Banque nationale suisse. Ce faisant, elle a rapidement répercuté les avantages de taux sur sa clientèle. Affichant 98 points de base, la marge d'intérêt est restée pratiquement identique et élevée par rapport au secteur.

Marge d'intérêts nette toujours élevée en %



■ Marge d'intérêts nette

Produits et charges d'exploitation

La nouvelle hausse des produits d'exploitation résulte d'une évolution équilibrée des affaires et d'une mise en œuvre cohérente de la stratégie. Les produits d'exploitation ont progressé de 4,1 % l'année dernière. Les faibles taux de défaut de crédit confortent Valiant dans le maintien de sa politique prudente en matière de risques. Le résultat des opérations de négoce a connu une évolution positive, augmentant de 40,4 % pour atteindre 22,6 millions de francs. L'évolution s'explique notamment par une nouvelle progression des revenus issus d'opérations à terme sur devises. L'an dernier, nos investissements dans la numérisation et l'expansion ont entraîné une augmentation de 5,2 % des charges d'exploitation. Celles-ci se composent des charges de personnel et des autres charges d'exploitation. Ajustée de l'effet unique dû au changement de modèle en matière de cartes, l'augmentation s'élève à 2,3 %. La hausse de 0,5 % des charges de personnel s'explique essentiellement par la poursuite de notre stratégie d'expansion. La suppression des 20 emplois à temps plein effectuée dans le cadre du programme d'augmentation de la rentabilité n'entraînera des économies au niveau des charges de personnel que durant l'année en cours.

Bénéfice consolidé

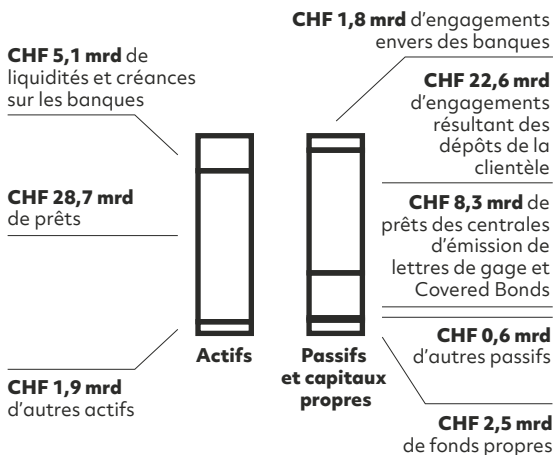
À long terme, Valiant ambitionne une augmentation de son bénéfice consolidé. Grâce à de bons résultats opérationnels, nous avons pu augmenter le bénéfice de 5,2 % et le résultat opérationnel de 10,7 %. Les charges d'amortissement sont restées stables par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, nous n'avons pas dû constituer de provisions significatives durant l'année écoulée. Le produit extraordinaire réalisé sur la vente de biens immobiliers a été intégralement affecté aux réserves pour risques bancaires généraux, renforçant ainsi nos capitaux propres. Les réserves pour risques bancaires généraux sont entièrement imposables, d'où une hausse de 31,1 % de la charge fiscale.

À la fin de l'année, les revenus des capitaux propres s'inscrivent à 5,3 %. En raison du résultat annuel satisfaisant, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende inchangé de 5 francs par action.

Accroissement du bilan

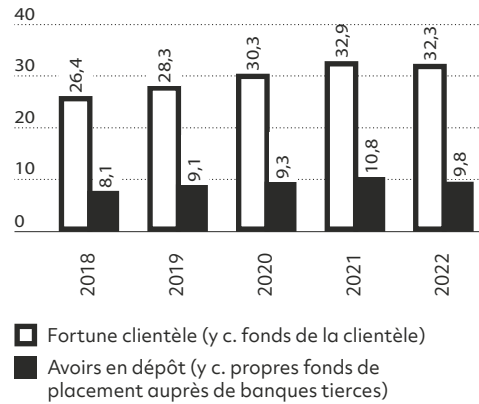
La somme du bilan de Valiant a augmenté de 0,5 % et se chiffre désormais à 35,7 milliards de francs. Cette nouvelle hausse s'explique notamment par l'augmentation des prêts à la clientèle d'environ 1,4 milliard de francs ou 5,3 %. Sans le rapatriement de certaines positions sur le marché monétaire dans le secteur Treasury, l'accroissement du bilan aurait été plus marqué. Les fonds de la clientèle ont également augmenté de 1,9 % à 22,6 milliards de francs durant l'année écoulée. Ceux-ci restent le principal instrument de refinancement de Valiant. Étant donné que les prêts à la clientèle ont connu une hausse supérieure à celle des fonds de la clientèle, les degrés de couverture des fonds de la clientèle et de financement global ont respectivement baissé à 78,6 % et 107,7 %.

Total du bilan : CHF 35,7 mrd



Le bilan de Valiant se distingue par sa simplicité depuis de nombreuses années. Celui-ci ne contenait ni goodwill ni autres valeurs immatérielles significatives. Environ 80 % des actifs étaient constitués de prêts à la fin de l'année. Les 20 % restants s'expliquent par les liquidités et les créances sur les banques (14 %), les immobilisations financières de qualité supérieure (4 %) et les autres actifs (2 %). Le taux d'encumbrance des actifs (asset encumbrance ratio), qui quantifie les actifs liés à Valiant qui ne peuvent pas être simplement cédés, s'élève à 25 % à la fin 2022.

Fortune clientèle et avoirs en dépôt en milliards de CHF

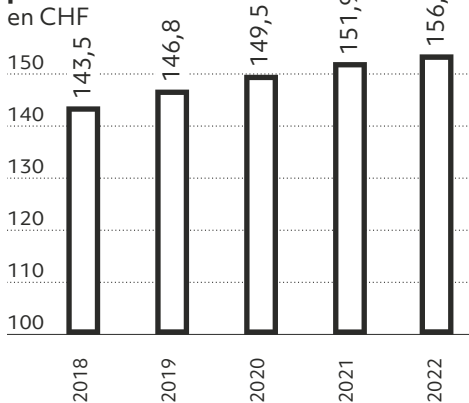


La fortune clientèle se compose des fonds de la clientèle et des avoirs en dépôt. La majorité des avoirs étaient détenus par des clientes et clients ayant un mandat de gestion de fortune ou de conseil. Ceux-ci génèrent un niveau élevé de revenus indépendants des transactions. La concentration sur les opérations de commissions et les prestations de service a également été payante en ce qui concerne la diversification des revenus. Ce deuxième pilier de rendement représentait 17 % du produit d'exploitation, soit une hausse d'un point de pourcentage.

Renforcement des capitaux propres

Les capitaux propres inscrits au bilan ont progressé de 2,9 % pour atteindre 2,5 milliards de francs, ce qui a de nouveau permis à Valiant d'accroître sa valeur intrinsèque et d'augmenter par ses propres moyens ses capitaux propres à 156,2 francs par action.

Valeur comptable et intrinsèque par action



En fin d'année, les capitaux propres réglementaires disponibles s'élevaient à 2,4 milliards de francs et le ratio de fonds propres, à 15,8 %. Les capitaux propres disponibles de Valiant se composent intégralement de capitaux propres de grande qualité.

Perspectives

Valiant table sur une augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours.

Appréciation des risques

Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour ses affaires et demeure fidèle à sa politique de risque prudente.

Risques

Dans le cadre de sa gestion des risques, Valiant est exposée à l'ensemble des risques et catégories de risques pertinents. Ces risques sont évalués périodiquement par le comité de direction, le comité d'audit et de risque ainsi que le conseil d'administration. Le cas échéant, des mesures sont immédiatement engagées et appliquées.

Catégories de risque

- **Risques globaux**
 - Risques systémiques
 - Risques stratégiques
 - Risques de réputation
 - Risques relatifs à l'exigence de fonds propres
 - Risques environnementaux/liés à la durabilité

- **Risques primaires**
 - Risques de défaillance
 - Risques de variation des taux d'intérêt
 - Risques de liquidité et de refinancement
 - Autres risques de marché

- **Risques opérationnels**
 - Risques juridiques
 - Risques de compliance
 - Risques de processus

Gestion des risques

Le conseil d'administration se penche continuellement sur la situation de Valiant en matière de risques et a édicté une politique de risque. Celle-ci définit un rapport équilibré entre risque, croissance et rendement, gère activement les risques et contient des limites en matière de tolérance au risque. L'ensemble des risques importants sont ainsi évalués, limités et surveillés. La gestion des risques est prise en compte de manière appropriée lors de la définition et de la conception de l'organisation fonctionnelle et englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agrégés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet. Au moins une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie la politique de risque. Cette évaluation vérifie notamment l'adéquation des mesures de réduction des risques engagées et des limites-cadres.

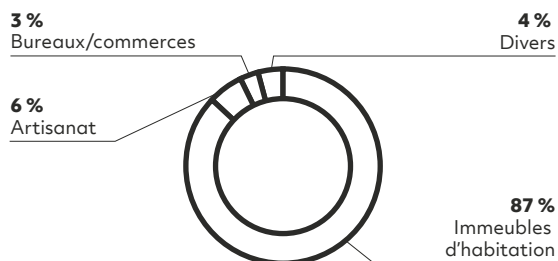
Le respect de la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration exige des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci comprennent entre autres un système de contrôle interne institutionnalisé, des exigences de couverture et de qualité pour les prêts, des garanties dans le cadre de l'Asset Liability Management, un système de limites global, des processus optimisés avec séparation appropriée des fonctions, des plans d'urgence dans le cadre du Business Continuity Management, une couverture d'assurance et des instances de contrôle indépendantes (contrôle des risques et compliance).

La situation en matière de risques par rapport aux principaux types de risques pour Valiant est décrite ci-après. Des informations générales sur la gestion des risques figurent dans les commentaires relatifs à la gestion des risques dans l'annexe au rapport financier, aux pages 147 à 156.

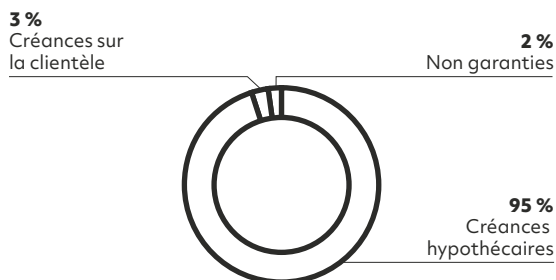
Risques de défaillance

Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité. Le besoin de corrections de valeur reste faible malgré l'environnement difficile et ses répercussions sur le plan macroéconomique.

CHF 27,1 mrd de créances hypothécaires réparties en fonction du type des objets



CHF 28,7 mrd de prêts



CHF 25,7 mrd de créances hypothécaires par cantons

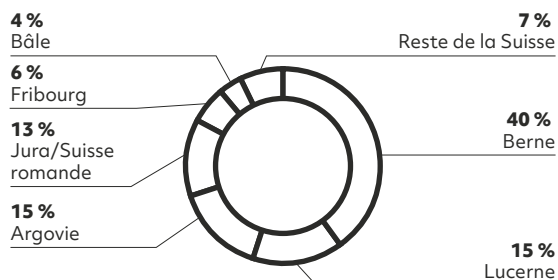


Tableau des crédits	2022	2021	2020
Part des hypothèques de 1 ^{er} rang en % des créances hypothécaires	92,9	92,6	92,8
Taux d'avance moyen des créances hypothécaires ¹ en %	62,8	63,1	63,2
Corrections de valeur/provisions en % du volume des prêts	0,34	0,29	0,23
Corrections de valeur/provisions pour risques de défaillance en milliers de CHF	98 574	78 485	59 377

¹ Évaluation des immeubles selon des valeurs historiques

Risques de variation des taux d'intérêt

Compte tenu de l'activité de Valiant, les risques de variation des taux d'intérêt constituent le risque de marché principal. En conséquence, les risques de taux d'intérêt sont gérés, limités, mesurés et signalés activement. Les limites sont en adéquation avec la capacité de risque de Valiant et autorisent, à l'avenir également, une croissance des prêts. Les principaux chiffres-clés figurent ci-après :

Chiffres-dés relatifs à la structure du bilan	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Duration effective des actifs en %	2,82	3,15	3,17
Duration effective des passifs en %	2,38	2,56	2,71
Sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres en % + 100 pb	-0,80	-1,24	-1,94
Valeur actualisée des capitaux propres en millions de CHF	2 901	3 268	3 268
Value at Risk 99 % / semaine (couverte) en millions de CHF	14,38	14,03	16,25
Volume des swaps en millions de CHF	3 827	6 337	5 127
Coûts de couverture (+coûts/-produit) en millions de CHF	-9,1	12,4	7,4

Risques de liquidité et de refinancement

Au 31 décembre 2022, Valiant dispose de fonds de la clientèle de 22,6 milliards de francs. Elle peut en outre couvrir des besoins de financement supplémentaires par l'intermédiaire de banques tierces ainsi que du marché des capitaux, au moyen d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et d'obligations sécurisées. Valiant possède également des titres admis en pension dans les immobilisations financières d'un montant de 1,3 milliard de francs, qui permettent un refinancement à tout moment.

Le ratio minimal requis pour la liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio, LCR) est respecté en permanence. De plus amples informations sur la LCR figurent à la page 185.

Autres risques de marché

Les titres portés au bilan dans les immobilisations financières, d'un montant de 1,3 milliard de francs (exercice précédent : 1,5 milliard de francs), comportent en majeure partie des titres à revenu fixe de premier ordre. La solvabilité des titres et les risques de variation des taux d'intérêt de ces derniers sont contrôlés dans le cadre de la gestion de l'ensemble des risques de variation des taux d'intérêt de Valiant.

Tous les autres risques de marché revêtent une importance secondaire pour Valiant. Par conséquent, les limites en cours sont basses et ne comportent pas de risques majeurs pour Valiant.

Risques opérationnels (y compris les risques juridiques et de compliance)

Valiant dispose d'un système de contrôle interne institutionnalisé pour la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la tolérance au risque du conseil d'administration.

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données sont primordiales pour une prestataire financière. Valiant a confié l'informatique à des prestataires externes de premier ordre (en particulier Swisscom et Econis). Le développement de la numérisation et de la mise en réseau a entraîné récemment une hausse des cyberattaques contre les banques. De vastes mesures de diminution des risques ont été prises conjointement avec les prestataires externes.

Durant l'exercice sous revue, Valiant n'a pas connu d'incidents opérationnels significatifs. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques.

Investisseurs

Nos actions peuvent être négociées sur le marché des capitaux de façon entièrement libre. Nous poursuivons une politique durable en matière de dividende. Nos notations de crédit confirment la bonne qualité des débiteurs de Valiant.

Investissement dans Valiant

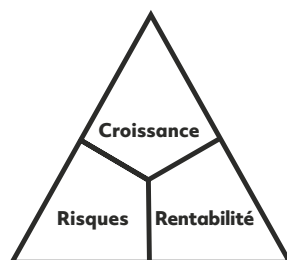
Valiant veille à un équilibre optimal entre risque, rendement et croissance. Le modèle d'affaires de Valiant, axé exclusivement sur le marché suisse, se distingue par de faibles risques, couverts par une solide base de capitaux propres. La rentabilité stable se caractérise par une qualité élevée des bénéfices. Valiant jouit d'une volatilité

Croissance : accent mis sur la croissance organique et la numérisation

- Expansion et numérisation, qui améliorent l'efficacité et la productivité
- Augmentation des opérations de commissions et des prestations de service
- Atouts avérés dans la mise en œuvre de la stratégie d'expansion

Risques : modèle d'affaires à faible risque, revenus des capitaux propres élevés et de bonne qualité

- Faibles risques de crédit, grâce à une gestion des risques éprouvée
- Faibles risques de taux d'intérêt, grâce à une trésorerie haut de gamme, pas de négoce pour compte propre
- Faibles risques opérationnels, grâce à l'accent mis sur le marché suisse et à une offre épurée



Revenus : bénéfices stables de haute qualité

- Qualité des bénéfices, plus de 90 % des produits sont récurrents
- Plus-value pour les actionnaires, dividendes toujours stables ou en hausse
- Objectif d'augmentation de rentabilité des capitaux propres > 6 %, et de maintien de ceux-ci au-dessus des coûts des capitaux propres

Chiffres-clés

Chiffres-clés par action	2022	2021	2020	2019	2018
Valeur comptable en CHF	156.24	151.89	149.51	146.80	143.53
Bénéfice net en CHF	8.20	7.80	7.72	7.67	7.62
Rapport cours/bénéfice	12,2	11,7	11,2	12,8	14,2
Dividende en CHF	5.00 ¹	5.00	5.00	5.00	4.40
Rendement du dividende en %	5,0	5,5	5,8	5,1	4,1
Taux de distribution en %	61,0	64,1	64,8	65,2	57,7
Cours de fin d'année en CHF	100.00	91.30	86.50	98.40	108.00
Plus haut cours de l'année en CHF	101.80	102.60	106.60	117.00	119.20
Plus bas cours de l'année en CHF	83.30	85.00	71.10	93.00	103.00
Capitalisation boursière au 31.12 en millions de CHF	1579	1442	1366	1554	1706

¹ Proposé

relativement faible par rapport à l'ensemble du marché, ce qui maintient le coût des capitaux propres à un faible niveau. Valiant estime le coût des capitaux propres à minimum 6 %.

Action Valiant

L'action Valiant est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis la fondation de la Valiant Holding SA en 1997.

Action de la Valiant Holding SA

Numéro de valeur	1478650
Numéro ISIN	CH0014786500
Ticker Bloomberg	VATN SW
Ticker Reuters	VATN.S
Valeur nominale	CHF 0.50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

Les informations actualisées sur l'action Valiant destinées aux investisseuses et aux investisseurs sont publiées sur le site Internet valiant.ch/investisseurs.

Dividende

Valiant pratique une politique de dividende stable. Le taux de distribution visé se situe entre 50 et 70 % du bénéfice consolidé.

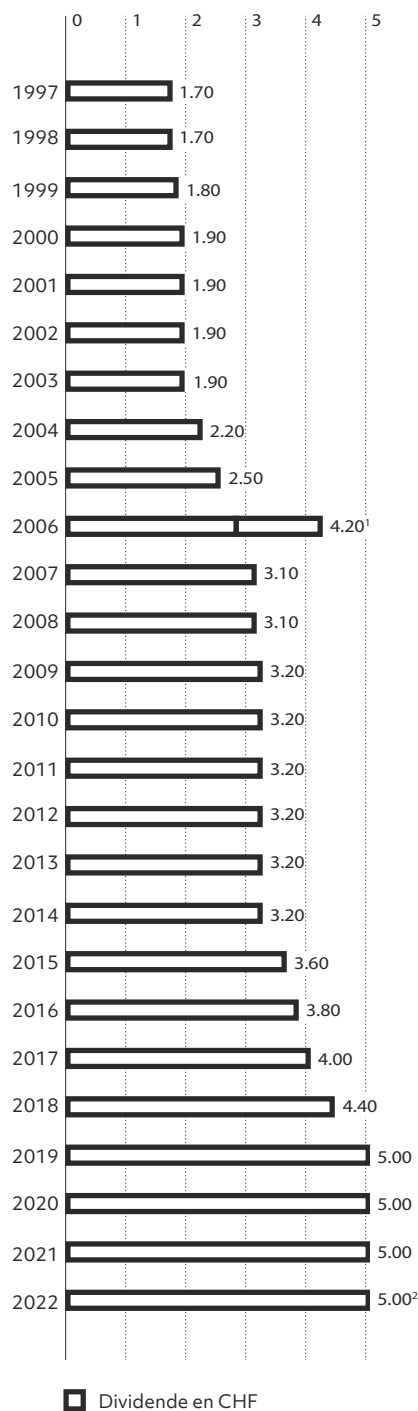
Pour l'exercice 2022, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un dividende de 5,00 francs par action.

Données du dividende

Dividende par action	CHF 5.00 ¹
Date ex-dividende	22.05.2023
Date de versement	24.05.2023

¹ Proposé

Évolution du dividende



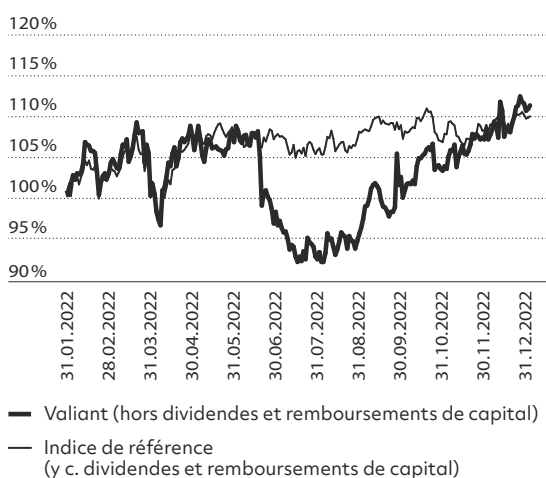
¹ En 2006, un dividende extraordinaire de 1,40 franc a été distribué en raison du jubilé.

² Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de 2023.

Évolution du cours

Après un cours à 91,30 francs au 31 décembre 2021, l'action a fluctué dans une fourchette allant de 83,30 à 101,80 francs durant l'année. Au 31 décembre 2022, le cours était de 100,00 francs.

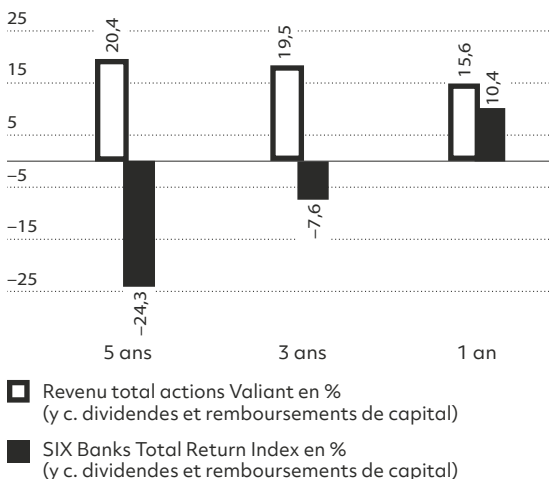
Valiant par rapport à l'indice de référence



La liquidité quotidienne moyenne des actions Valiant s'élevait à 1,9 million de francs en 2022, ce qui correspond à une hausse d'environ 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant. L'indice de référence choisi pour la comparaison est le SIX Banks Total Return, établi par SIX.

Revenu total actions Valiant



Source : Bloomberg

Structure de l'actionnariat

Sur les quelque 31 200 actionnaires, plus de 97 % sont des particuliers qui détiennent en tout 47,7 % du capital, tandis qu'environ 880 investisseurs institutionnels détiennent 32,1 % du capital-actions. Les 20,2 % d'actions restantes ne sont pas nominatives.

	Part 31.12. 2022	Part 31.12. 2021	Part 31.12. 2020
Actionnaires privés	47,7 %	48,5 %	46,8 %
Actionnaires institutionnels Suisse	25,7 %	24,6 %	27,2 %
Actionnaires institutionnels Étranger	6,4 %	6,0 %	6,9 %
Actions non nominatives	20,2 %	20,9 %	19,1 %

Les actionnaires principaux de Valiant à la date de clôture du bilan étaient UBS Fund Management (Switzerland) AG, Swisscanto Direction de Fonds SA et Credit Suisse Funds AG.

Contacts avec les analystes et les investisseurs

Le service Investor Relations a également participé à de nombreuses conférences en 2022. La majorité des réunions avec les investisseurs ont été organisées par le biais de courtiers. Le service Investor Relations organise en outre régulièrement ses propres événements. La plupart des réunions en Suisse se sont à nouveau tenues en présentiel, et celles avec les investisseurs étrangers, essentiellement en ligne.

Indices

L'action Valiant figure dans les indices suivants.

Indices	Ticker
ADASINA SOCIAL JUSTICE	JUSTICE
Bloomberg Developed Markets Aggregate Price Return Index	DMAPR
Bloomberg Developed Markets ex N. America Lrg, Mid, Sm Cap Price Ret Index	DXALS
Bloomberg Developed Markets ex US Large, Mid & Small Cap Price Return Index	DXULS
Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Price Return Index	DMLS
Bloomberg Developed Markets Small Cap Price Return Index	DMSC
Bloomberg EMEA Developed Markets Large, Mid & Small Cap Price Return Index	EMEADLS
Bloomberg EMEA Large, Mid & Small Cap Price Return Index	EMEALS
Bloomberg Europe Developed Markets Large, Mid & Small Cap Price Return Index	EDMLS
Bloomberg Europe DM ex UK Large, Mid & Small Cap Price Return Index	EXULS
Bloomberg Europe Large, Mid & Small Cap Price Return Index	EURLS
Bloomberg Switzerland Large, Mid & Small Cap Price Return Index	CHLSPL
Bloomberg World Aggregate Price Return Index	WAGGE
Bloomberg World ex China Large, Mid & Small Cap Price Return Index	WXCLS
Bloomberg World ex North America Large, Mid & Small Cap Price Return Index	WXNALS
Bloomberg World ex US Large, Mid & Small Cap Price Return Index	WXULS
Bloomberg World ex US Small Cap Value Price Total Return Index USD	WDXUSVCP
Bloomberg World Large, Mid & Small Cap Price Return Index	WLS
FTSE Developed Europe All Cap Net Tax (US RIC) Index	ACDER
FTSE Developed ex US All Cap Net Tax (US RIC) Index	ACDXUSR
Morningstar Developed Markets GR KRW	MSDMKRWG
MSCI AC Europe & Middle East IMI	MXUMIM
MSCI AC Europe IMI	MXERIM
MSCI ACWI ex Canada IMI Net Total Return USD RT Index	M1WDQIMR
MSCI ACWI ex UK IMI	MXWDGIM
MSCI ACWI ex USA IMI	MXWDUIM
MSCI ACWI IMI	MXWDIM
MSCI ACWI IMI with USA Gross Dividends Index	MXWDW\$GI
MSCI ACWI Index ex Australia IMI	MXWDOIM
MSCI ACWI Index ex EMU IMI	MXWDMIM
MSCI ACWI Index ex Japan IMI	MXWDJIM
MSCI ACWI Value Small USD Index	MSVUAWO
MSCI Europe ex UK Small Cap	NG106244
MSCI EUROPE SMALL CAP VALUE WEIGHTED Net EUR RT Index	M7EUSVWR
MSCI World ex USA IMI (VRS Taxes) Net Return USD Index	NU137534
MSCI WORLD SMALL CAP MINIMUM VOLATILITY (USD) Gross Total Return USD Index	M2CXUNGA

MSCI WORLD SMALL CAP MINIMUM VOLATILITY (USD) Net Total Return USD Index	M1CXUNGA
MSCI WORLD SMALL CAP MINIMUM VOLATILITY (USD) Price Return USD Index	MXCXUNGA
S&P Developed Net Zero 2050 Carbon Budget (2022 Vintage) Index (USD)	SPDECUBP
Solactive ISS ESG Screened Europe Small Cap Index NTR	SESGEUSN
Solactive ISS ESG Screened Paris Aligned Developed Markets Small Cap Index NTR	SSPABDSN
SPI ESG TR	SPIT
SPI ex SLI PRICE RETURN	SXSLIX
SPI EXTRA® PR	SPIEXX
SPI® TR	SPI
Swiss All Share Index PR	SSIP
UBS 100 Index	SBC100
ZKB Swiss Small Cap Index	ZKBSSCI

Obligations (Covered Bonds)

Au 31 décembre 2022, les obligations suivantes de la Banque Valiant SA sont en circulation :

Obligations en circulation	Taux d'intérêt	Durée	Montant en millions de CHF
Banque Valiant SA	0,450 %	2022/06.2023	20
Banque Valiant SA	0,750 %	2022/08.2023	115
Banque Valiant SA	0,125 %	2018/04.2024	500
Banque Valiant SA	0,000 %	2019/10.2025	190
Banque Valiant SA	0,000 %	2021/01.2026	270
Banque Valiant SA	0,200 %	2019/01.2027	303
Banque Valiant SA	0,375 %	2017/12.2027	250
Banque Valiant SA	0,000 %	2019/07.2029	400
Banque Valiant SA	0,100 %	2021/11.2030	215
Banque Valiant SA	0,100 %	2021/05.2031	190
Banque Valiant SA	0,125 %	2019/12.2034	310
Total			2763

L'année dernière, Valiant a émis une obligation sécurisée (Covered Bond) supplémentaire pour un montant de 20 millions de francs, avec un coupon de 0,45 %. Une obligation de plus de 115 millions de francs a en outre été prolongée d'une année. Valiant poursuit ainsi avec succès sa stratégie de refinancement par le biais des obligations sécurisées. Grâce à l'excellente notation AAA, nous avons de nouveau pu nous refinancer aux mêmes conditions que des banques garanties par l'État. Depuis le lancement du programme Covered Bond

en 2017, plusieurs tranches d'un montant de 2,9 milliards de francs ont pu être placées, dont 11 étaient encore en circulation à la fin de l'année 2022 pour un montant nominal de 2,8 milliards de francs. Valiant n'a actuellement aucune obligation non sécurisée en circulation.

Des informations actuelles sur les emprunts et les notations sont publiées sur la page Internet « Investor Relations » valiant.ch/emprunts.

Notations de crédit

La Banque Valiant SA a reçu des notations des établissements suivants qui confirment la bonne qualité des débiteurs.

Agence/banque	Notation	Date
Notation de dépôts Moody's	A1/Prime-1	21.10.2022
Banque Cantonale de Zurich	A	14.11.2022

Moody's

La Banque Valiant SA est notée depuis 2001 par cette agence de notation, qui opère au niveau mondial. Moody's a confirmé, pour la dernière fois le 21 octobre 2022, la notation relative aux fonds de la clientèle à court et moyen termes de « A1/P-1 » avec une perspective « stable », ainsi que de « a3 » pour le Baseline Credit Assessment (BCA).

Banque Cantonale de Zurich (BCZ)

La Banque Valiant SA dispose d'une notation de la BCZ depuis 2012. La notation « A » n'a pas changé pendant l'exercice sous revue. Elle a été confirmée pour la dernière fois le 14 novembre 2022.

Informations supplémentaires

Notre page Internet valiant.ch/resultats fournit de plus amples informations sur nos résultats, rapports et chiffres-clés.

rapport 2022 sur la responsabilité d'entreprise



Responsabilité d'entreprise

- 37** Avant-propos
- 38** Nos priorités en un coup d'œil
- 39** Notre conception de la responsabilité d'entreprise
- 44** Valiant et les objectifs pour un développement durable
- 46** Modèle d'affaires durable
- 48** Stabilité et rentabilité
- 49** Éthique des affaires et compliance
- 51** Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes
- 53** Gestion d'entreprise responsable
- 54** Politique en matière de risque et de crédit
- 55** Relations clientèle
- 57** Durabilité des produits et services
- 60** Innovation
- 62** Engagement du personnel
- 64** Promotion du personnel
- 66** Inclusion et équité parmi le personnel
- 67** Économie régionale et société
- 68** Engagement envers la société
- 69** Impacts environnementaux et protection du climat

Avant-propos

Chère lectrice,
cher lecteur,

Du fait de notre ancrage régional, les thèmes de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité nous sont familiers depuis toujours. Cela se reflète dans nos valeurs, notre culture d'entreprise et des pratiques commerciales responsables. Dans le même temps, nous nous développons en permanence dans les domaines de la durabilité et de la responsabilité d'entreprise, et veillons actuellement, tant au niveau de la forme que de la communication, à devenir encore plus visibles et transparents aux yeux de toutes nos parties prenantes. Nous fixons par exemple des objectifs clairs et définissons des mesures qui nous permettront de nous évaluer à l'avenir.

Outre les objectifs économiques tels que la stabilité, la croissance et la rentabilité, l'impact positif sur notre environnement social et naturel est un critère décisif dans toutes nos activités. Afin d'ancrer la durabilité de manière encore plus stratégique et de garantir que celle-ci soit soutenue et vécue par Valiant en tant qu'organisation globale, nous avons entièrement remanié et systématisé

« Dans le cadre des objectifs d'entreprise, la durabilité est ancrée au plus haut niveau stratégique. »

la gestion de la durabilité. Nous souhaitons ainsi, d'une part, rendre transparents les liens entre les thèmes de durabilité et la stratégie d'entreprise existante. D'autre part, nous avons élaboré un train de mesures visant à mieux implanter la durabilité dans tous les secteurs d'activité. Nous avons également intégré la mise en œuvre de ce train de mesures dans les objectifs d'entreprise au niveau stratégique le plus élevé. À l'avenir, nous voulons ancrer encore davantage la durabilité chez

Valiant et promouvoir de manière ciblée les nombreuses initiatives et projets. Pour ce faire, nous avons renforcé notre engagement et créé un nouveau poste à cet effet avec le nouveau responsable Durabilité.

Dans ses diverses formes, la responsabilité entrepreneuriale de Valiant présente de multiples facettes et touche une variété de sujets pertinents. Le rapport sur la responsabilité d'entreprise vous fournit une vue d'ensemble de nos activités et de nos avancées dans le domaine de la durabilité.

Nous vous souhaitons une lecture passionnante.



Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



Ewald Burgener
CEO

Nos priorités en un coup d'œil



Critères d'exclusion pour les financements

Valiant dispose de critères d'exclusion dans les opérations de financement. Ainsi, nous évaluons les financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée.

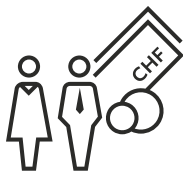
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 59.



Offre durable dans les affaires de placement

Valiant répond aux besoins des clientes et clients et propose ses propres fonds stratégiques durables ainsi que des produits tiers durables sélectionnés. Pour ses propres fonds stratégiques durables, Valiant complète systématiquement l'analyse financière pure avec des critères ESG (critères écologiques et sociaux et aspects de gouvernance d'entreprise) et prend ainsi des décisions de placement prudentes. Un accent particulier est ici mis sur la protection du climat. Les placements liés à des chiffres d'affaires élevés de combustibles et les énergies fossiles sont autant que possible exclus. Nos fonds en actions et obligations ont la note ESG minimale « A » de MSCI.

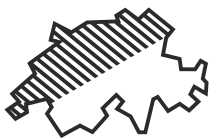
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à partir de la page 57.



Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Valiant garantit l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au moyen de l'instrument développé à cet effet par la Confédération. L'égalité salariale est régulièrement contrôlée et des mesures sont prises si nécessaire.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 66 et 67.



Achat local de biens et services

Valiant contribue à la création de valeur dans sa zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services que nous acquérons proviennent de notre zone d'activité.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 67.



Articles promotionnels respectueux de l'environnement

Valiant assume également sa responsabilité d'entreprise lors de l'achat de ses articles promotionnels. Nos sacs de sport très appréciés ainsi que nos sacs à dos sont ainsi fabriqués à partir de PET recyclé, le rPET. Nos ballons sont fabriqués à partir de caoutchouc naturel et sont entièrement biodégradables, de même que leur fermeture.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à partir de la page 70.

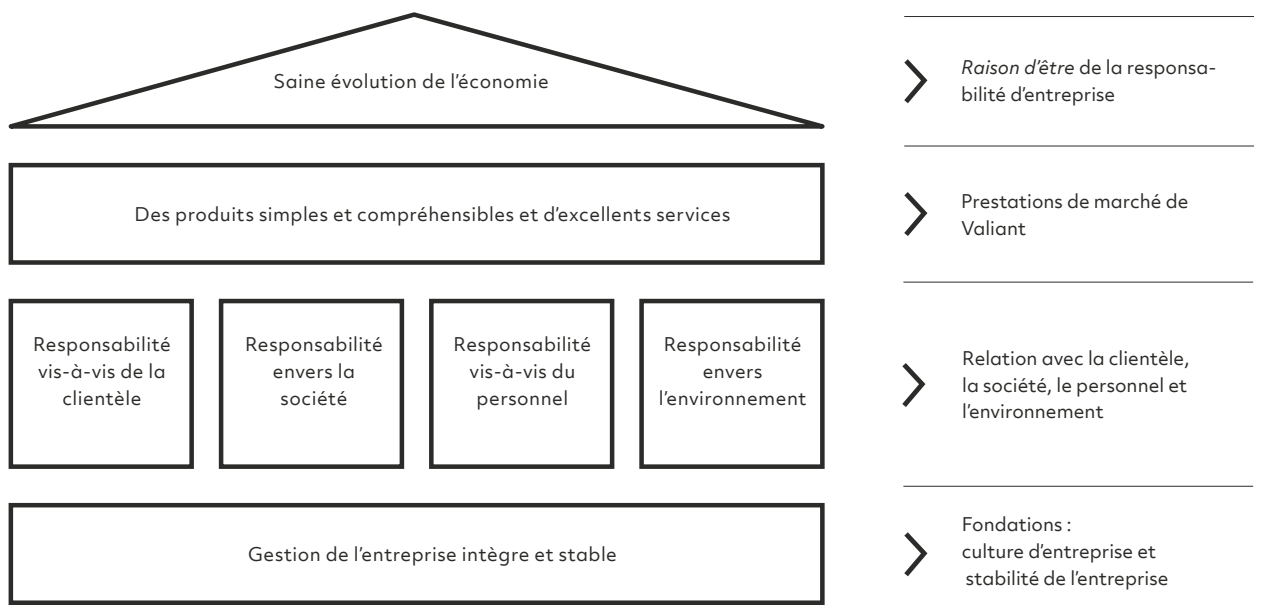
Notre conception de la responsabilité d'entreprise

Valiant attache une grande importance à la stabilité et au long terme, ce qui se reflète dans notre politique commerciale et représente le fondement de notre conception de l'action responsable et entrepreneuriale. La continuité et le suivi des relations sont des caractéristiques centrales de notre modèle d'affaires, de notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités dans la société et envers les différentes parties prenantes.

Ces dernières années, nous nous sommes concentrés de manière continue et systématique sur la responsabilité d'entreprise et, ainsi, nous avons développé une approche holistique. Dans le cadre du processus de révision de la gestion de la durabilité lancé en 2021, notre compréhension de la responsabilité d'entreprise a notamment été revue de fond en comble.

Éléments de notre responsabilité d'entreprise

Notre conception de la responsabilité d'entreprise s'articule en sept éléments génériques. Dans le cadre de la révision de la gestion de la durabilité, nous avons précisé les différents éléments de la responsabilité d'entreprise. Une direction d'entreprise intègre et stable en constitue les fondations. Sur elles se dressent les quatre piliers qui représentent nos relations avec les quatre principales parties prenantes : la clientèle, la société, le personnel et l'environnement. Au-delà des produits simples et compréhensibles et des services d'excellence comme des prestations de marché de Valiant, la contribution à une évolution saine de l'économie constitue la raison d'être de la responsabilité d'entreprise.



Sujets clés

Afin de structurer davantage notre conception de la durabilité et de la déployer de manière ciblée au sein de l'entreprise, nous avons regroupé en 15 thématiques, dans le cadre d'une analyse étendue de pertinence, les différentes activités et mesures dans les domaines de la durabilité, à savoir l'économie, la société et l'environnement. Les exigences du GRI, une norme de reporting internationalement reconnue, ont également été prises en considération dans l'analyse de pertinence. Dans un échange intensif avec le comité de direction et le conseil d'administration, Valiant a défini un objectif pour chacune des thématiques pour la période allant jusqu'en 2024. Celui-ci nous guide dans le développement ciblé du thème respectif de la durabilité.

Sujets clés	Breve description et contenus primaires	Indicateurs GRI
Modèle d'affaires durable	<ul style="list-style-type: none"> - Champs d'activité - Segments clientèle - Focalisation géographique 	- GRI 2-6 : Activités, chaîne de création de valeur et autres relations d'affaires
Stabilité et rentabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle en tant que catalyseur dans le système économique - Solvabilité - Base de capital stable et structure de capital solide - Résultats financiers sains - Bonne position de liquidité et de financement - Qualité de crédit 	- GRI 201 : Performance économique
Éthique des affaires et compliance	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des prescriptions et des principes éthiques de la branche bancaire - Activité commerciale en phase avec les principes éthiques et moraux 	<ul style="list-style-type: none"> - GRI 2-23, 2-24 et 2-27 : Stratégie, directives et pratiques - GRI 419 : Conformité socio-économique
Transparence et intelligibilité à l'intérieur et à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Politique en matière d'information et de communication - Exhaustivité, intelligibilité et comparabilité des contenus communiqués - Traitement des questions, attentes, suggestions ou plaintes des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - GRI 2-1 à 2-5 : L'organisation et ses pratiques en matière de rapports - GRI 2-29 et 2-30 : Implication des parties prenantes - GRI 2-26 : Procédure relative à la demande de conseils et aux signalements de préoccupations - GRI 417 : Commercialisation et étiquetage - GRI 402 : Relations personnel-direction
Gestion d'entreprise responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion régulière des affaires - Rôles contraignants, responsabilités claires et fonctions efficaces de contrôle et de surveillance entre le comité de direction et le conseil d'administration - Principes et systèmes de rémunération 	- GRI 2-9 à 2-21 : Gestion d'entreprise
Politique en matière de risque et de crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des risques efficace - Opérations de crédit stables - Sécurité de l'environnement système et de l'infrastructure informatique - Prise en compte des aspects sociaux et écologiques dans le système de gestion des risques - Gestion des partenaires d'affaires et des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - GRI 204 : Pratiques d'achats - GRI 418 : Confidentialité des données de la clientèle
Relation clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne relation de confiance à long terme avec la clientèle - Expérience client - Qualité des conseils - Conseil indépendant et neutre 	- GRI 201 : Performance économique
Durabilité des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des consommateurs et des investisseurs - Qualité des produits et services - Promotion d'un développement durable des produits et des services - Impacts de l'offre de produits et de services sur la société et l'environnement 	- Thèmes spécifiques à Valiant
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'entreprise - Innovation au service d'un développement durable - Évaluation prudente des décisions d'investissement 	- GRI 201 : Performance économique
Engagement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de travail contractuel, y compris rémunération et prestations de sécurité sociale - Culture d'entreprise, y compris culture de conduite, opportunités de participation, communication interne, processus de prises de décisions et de rétroaction - Modèles de travail - Santé physique et psychique 	<ul style="list-style-type: none"> - GRI 2-7 et 2-8 : Activités et collaborateurs/trices - GRI 401 : Emploi - GRI 403 : Santé et sécurité au travail (2018)
Promotion du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de formation et de perfectionnement (pour une amélioration constante de la qualité vis-à-vis de notre clientèle) - Gestion de la carrière et du parcours professionnel - Employabilité du personnel 	- GRI 404 : Formation et perfectionnement
Inclusion et équité parmi le personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Égalité de traitement indépendamment des caractéristiques individuelles - Égalité salariale - Absence de discrimination 	- GRI 405 : Diversité et égalité des chances
Économie régionale et société	<ul style="list-style-type: none"> - Bien commun et prospérité économique dans les structures locales - Effets économiques indirects tels que les impôts, les achats locaux, la création de postes de travail et de formation, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - GRI 203 : Impacts économiques indirects - GRI 204 : Pratiques d'achats
Engagement envers la société	<ul style="list-style-type: none"> - Parrainage ou engagement caritatif - Effets sociaux positifs au-delà des activités commerciales 	- GRI 413 : Communautés locales
Impacts environnementaux et protection du climat	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation de ressources naturelles - Impact environnemental de l'écologie d'entreprise au travers de la gestion interne de l'énergie, des déchets ou de l'eau, ainsi que la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - GRI 302 : Énergie - GRI 305 : Émissions

Nos priorités

Afin de donner la priorité à nos 15 thématiques clés en matière de durabilité, nous avons cherché l'échange de vues avec des représentantes et représentants choisis de nos parties prenantes. À ce sujet, nous avons entamé le dialogue avec la représentation des parties prenantes suivantes :

- Branche bancaire
- Autorités et politique
- Recherche et ONG
- Investisseuses et investisseurs
- Clientes et clients
- Collaboratrices et collaborateurs
- Entreprises partenaires

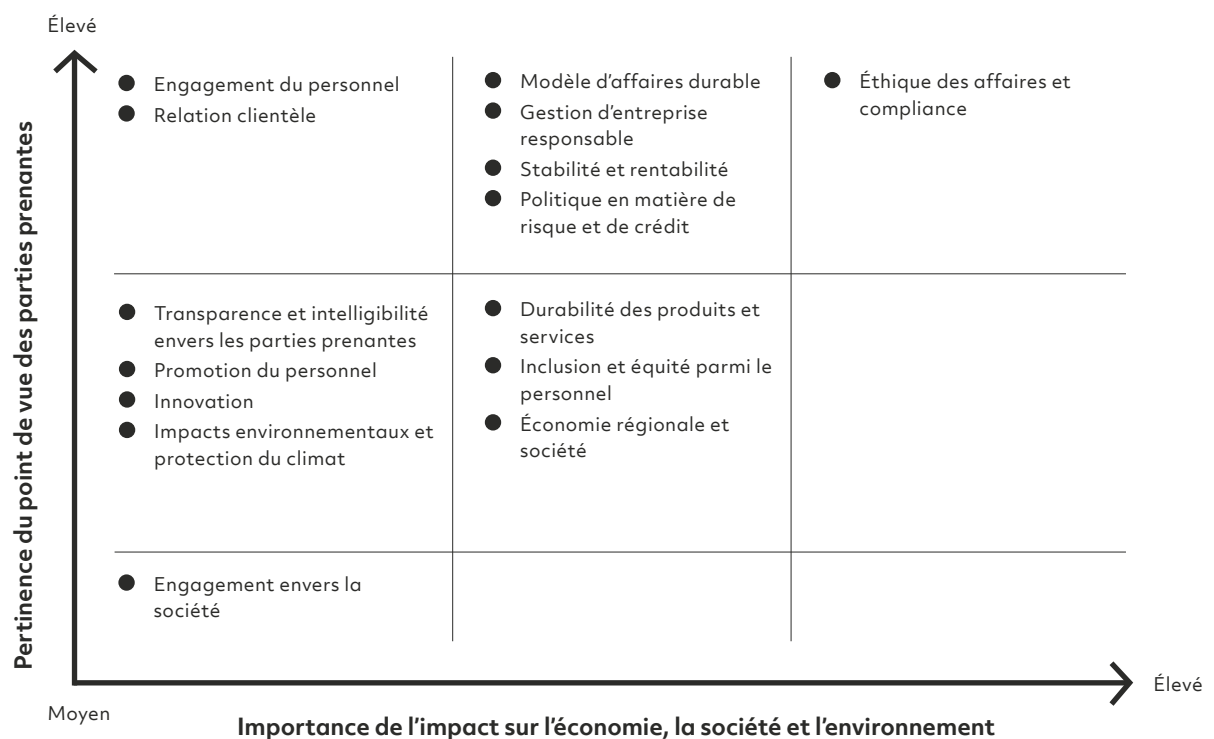
Nous avons demandé aux représentantes et représentants de nos parties prenantes d'évaluer la pertinence des 15 principales thématiques liées à la durabilité de Valiant. En plus de l'évaluation par le comité de direction et le conseil d'administration, les résultats sont repris dans la matrice de pertinence. Outre la pertinence, l'impact des différents sujets sur l'économie, la société et l'environnement a été abordé et évalué dans le cadre de la

matrice de pertinence. Cette évaluation a été réalisée au cours d'un atelier avec le comité de direction et a été animée par des experts externes en matière de durabilité.

Matrice de pertinence

En 2021, dans le cadre de l'ancrage stratégique de la gestion de la durabilité et d'un nouveau dialogue avec nos parties prenantes, nous avons complètement remanié et redéfini la matrice de pertinence conformément aux exigences actuelles du référentiel GRI. Elle communique l'impact et les effets de nos activités sur notre environnement. Il en résulte une compréhension améliorée et plus précise des questions présentant un intérêt principal pour nos parties prenantes ainsi que pour l'économie, la société et l'environnement dans son ensemble. Les résultats consolidés nous fournissent par ailleurs de précieux renseignements sur la façon dont nous gérons et établissons les priorités des diverses mesures et activités liées à la durabilité.

Matrice de pertinence



Les thèmes fondamentaux d'une gestion d'entreprise réussie à long terme constituent la base de Valiant et de la confiance que lui témoignent ses parties prenantes, et se reflètent en conséquence dans la matrice de pertinence :

- Éthique des affaires et compliance
- Modèle d'affaires durable
- Politique en matière de risque et de crédit
- Stabilité et rentabilité
- Gestion d'entreprise responsable

Tous ces éléments méritent une attention soutenue et exigent une transparence particulière dans leur perception intérieure et extérieure. Le dialogue avec les parties prenantes révèle également que tous les sujets sont jugés d'une pertinence moyenne à élevée. Cette évaluation globale élevée de nos questions de durabilité nous amène à développer en permanence nos différents thèmes avec des mesures et des objectifs concrets. De plus, nous allons tenir compte comme il convient de tous les thèmes dans les rapports sur la durabilité, de même que dans le cadre de la communication d'entreprise, et nous en rendrons compte de manière ouverte et transparente, tant sur le plan interne qu'externe.

Politique de responsabilité de l'entreprise

La politique sur la responsabilité d'entreprise a été élaborée pour la première fois en 2017 et développée en 2019. Le conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique de responsabilité de l'entreprise le 11 février 2020. Celle-ci est valable pour la période 2020–2024. À l'aide de quelques formulations percutantes, elle présente les grandes lignes de notre conception de la responsabilité d'entreprise. Elle est conforme à notre code de conduite, lequel précise comment nos collaboratrices et collaborateurs doivent incarner nos valeurs au quotidien. Cette politique présente en outre les modalités selon lesquelles Valiant s'organise en matière de responsabilité d'entreprise et la manière dont les responsabilités sont régies. La gestion de la responsabilité d'entreprise et la définition des objectifs sont du ressort du conseil d'administration, de même que de l'approbation de la politique susmentionnée. Au niveau opérationnel, la responsabilité est assumée par le CEO. Afin d'ancrer encore davantage la durabilité dans tous les secteurs d'activité et de faire progresser de

manière ciblée les différentes initiatives et les différents projets, un nouveau poste a été créé début 2023. Les thèmes afférents à la responsabilité d'entreprise sont abordés à intervalles réguliers au sein du comité de direction et du conseil d'administration. La politique en matière de responsabilité de l'entreprise et le code de conduite sont publiés sur le site Internet de Valiant.

Feuille de route ESG 2024

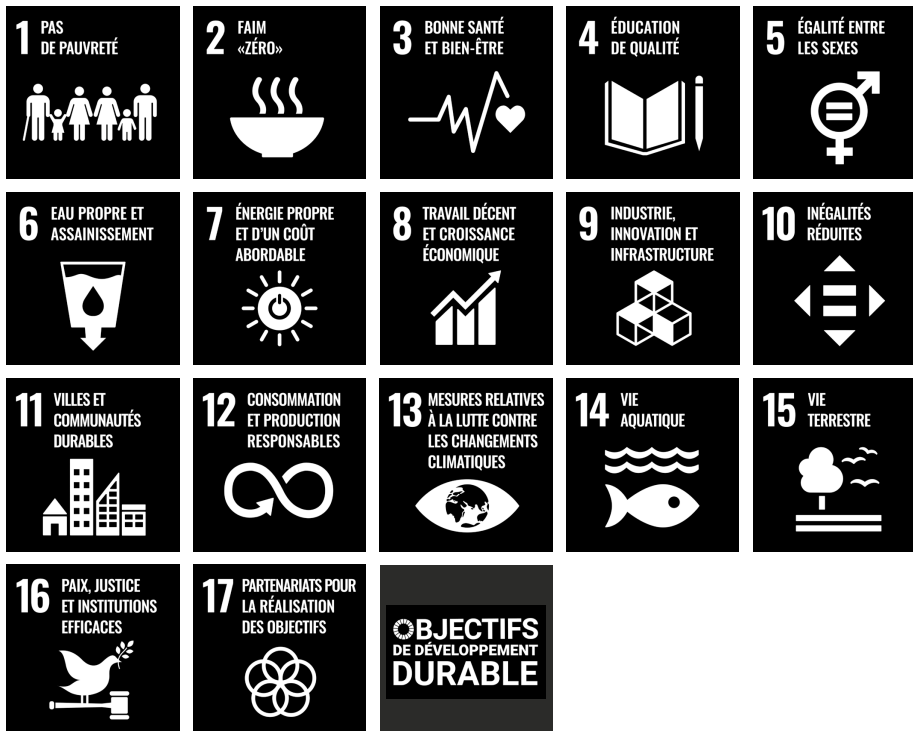
Dans le but d'ancrer stratégiquement la gestion de la durabilité chez Valiant, le comité de direction a défini en 2021 près de 50 mesures différentes et a élaboré des objectifs. Ces mesures couvrent tous les domaines et parties prenantes, et en particulier les produits et services, les ressources humaines, l'environnement ainsi que la gestion des risques. Une grande partie de ces mesures et de ces objectifs sera élaborée et mise en œuvre au cours de la période stratégique en cours jusqu'en 2024. La mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 est ancrée dans les objectifs de l'entreprise au plus haut niveau. Elle est communiquée trimestriellement au conseil d'administration par le comité de direction. La réalisation des objectifs à la fin de l'exercice est présentée dans le rapport de rémunération de l'exercice 2022.

Information transparente

Les résultats du dialogue avec nos parties prenantes nous fournissent également des indications sur le développement de notre reporting. Le présent rapport d'activité a ainsi été établi en conformité avec les normes GRI. Pour nous, le développement de ce type d'information s'inscrit dans un processus continu. Nous invitons donc nos parties prenantes à échanger régulièrement avec nous, afin que nous puissions identifier les attentes concrètes. De plus, nous entendons poursuivre nos activités liées à la responsabilité de l'entreprise en fonction des objectifs et des besoins, et continuer de communiquer sur les efforts que nous déployons ainsi que sur leurs résultats.

Valiant et les objectifs pour un développement durable

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda 2030 constitue le référentiel de base sur lequel s'appuient tous les efforts déployés au niveau national et international pour relever des défis mondiaux. Il repose essentiellement sur 17 objectifs, appelés Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD portent une vision du développement durable qui recouvre des aspects sociaux, économiques et environnementaux, et qui devrait être réalisée à l'horizon 2030. La mise en œuvre des ODD obéit à une approche participative. Autrement dit, elle est de la responsabilité commune des différents États, du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile.



Valiant assume également ses responsabilités à cet égard. D'une part, nous soutenons ces 17 objectifs et, d'autre part, nous prenons diverses mesures pour contribuer à atteindre un grand nombre d'entre eux. Au moyen d'une analyse interne, nous avons identifié en 2019 les objectifs sur lesquels nous pouvons agir concrètement, ceux qui s'appliquent à notre activité ainsi que ceux qui nous permettent d'avoir une incidence positive sur la société et l'environnement. Dans cette optique, nous privilégions tout particulièrement les objectifs ci-après :



Objectif 4 : éducation de qualité

Une solide formation de base ainsi qu'une formation continue du personnel constituent les prérequis d'un site économique performant, et contribuent durablement à la compétitivité de la population sur le marché du travail. À cet effet, nous investissons largement dans la formation continue de notre personnel de tous âges et toutes fonctions, par le biais de mesures liées au poste de travail ou de formations continues internes et externes et de certifications. En plus d'une importante offre de places d'apprentissage, nous collaborons avec des instituts de formation suisses.



Objectif 5 : égalité entre les sexes

Valiant s'engage activement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Afin de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices et les femmes cadres, nous avons pris des mesures spécifiques, notamment un programme de mentoring pour les femmes. Valiant garantit l'égalité salariale entre hommes et femmes. Celle-ci est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est. Valiant prend toujours en considération les candidats les plus appropriés pour un poste, indépendamment de son sexe.



Objectif 8 : travail décent et croissance économique

Valiant s'engage sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur pour une croissance économique durable et un travail décent. Nous offrons ainsi à notre personnel des conditions de travail modernes, flexibles et donc compatibles avec la vie de famille ainsi que la possibilité de réduire son taux d'occupation à 80 %, quelle que soit la fonction. Notre modèle d'affaires axé sur le développement durable nous permet de proposer une offre complète et compréhensible portant sur toutes les questions financières se posant aux PME et aux indépendants, l'épine dorsale de notre économie.

Modèle d'affaires durable



Notre ambition : notre modèle d'affaires est simple, compréhensible et exclusivement axé sur la Suisse. Voir aussi les explications dans le chapitre Stratégie et objectifs aux pages 11–22. Nous assumons notre rôle de lien important au sein de l'économie suisse et de la société. Nous alignons nos propres investissements sur les principes de la durabilité. Nous évitons les engagements risqués et éthiquement discutables en nous concentrant sur la clientèle privée et les PME en Suisse. En outre, nous veillons au respect des normes environnementales internationales.

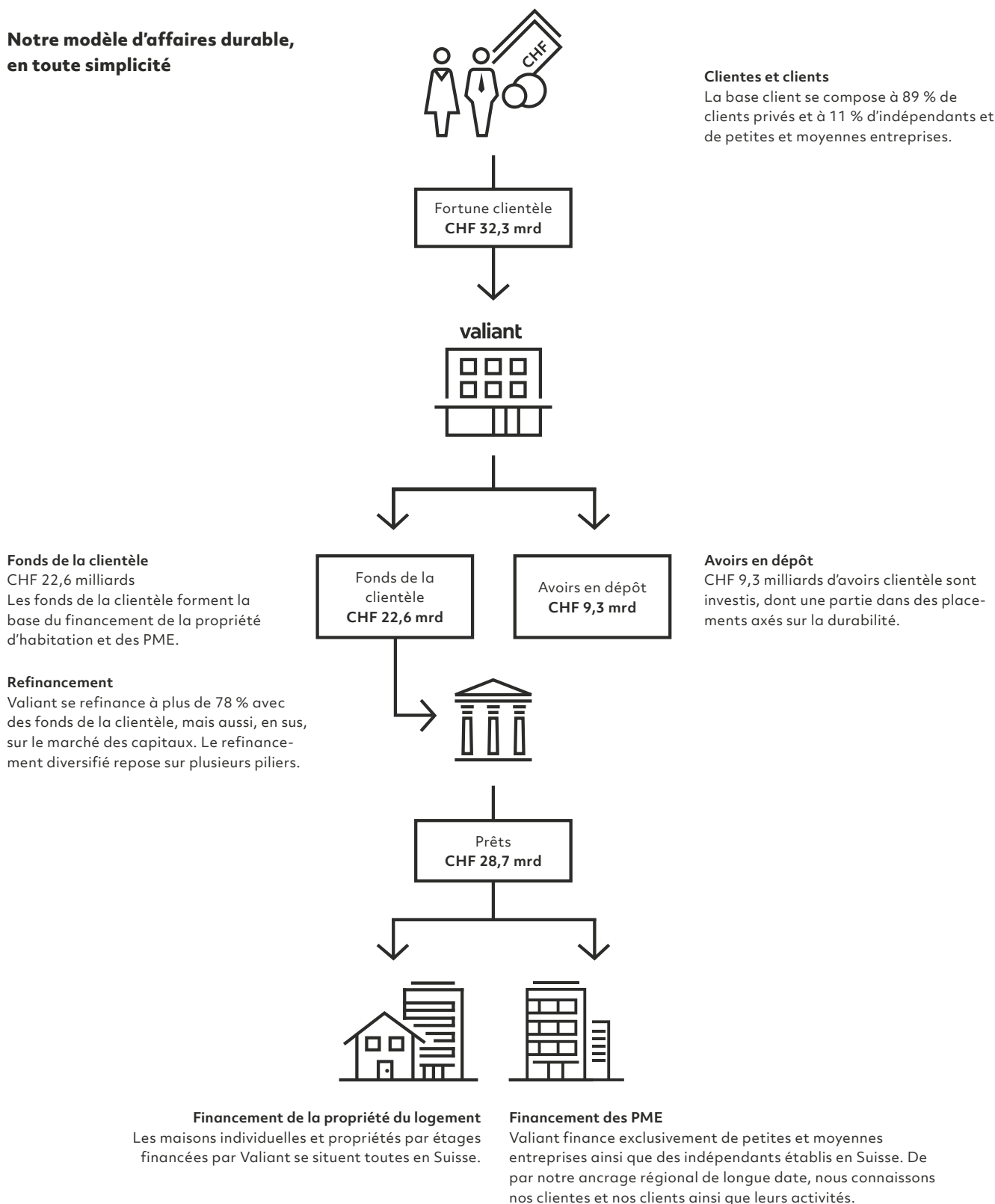
Nous avons la conviction, à travers notre modèle d'affaires simple, de contribuer activement au développement économique, culturel et social de la Suisse, ce dont profite l'ensemble de la population. L'accent est ici mis sur nos tâches essentielles : recevoir de l'argent, le gérer soigneusement et le prêter. Nous bouclons ainsi le circuit monétaire au niveau national.

Répercussions environnementales du cœur de métier

La durabilité a toujours été fortement ancrée au sein de Valiant. De nombreuses relations clientèle de longue date s'appuient sur notre histoire, marquée par la fusion de nombreuses banques régionales. Nous connaissons nos clientes et nos clients et celles-ci et ceux-ci nous connaissent. Notre modèle d'affaires simple, responsable et durable s'articule autour d'une zone d'activité à la délimitation géographique claire au sein des frontières nationales, de notre positionnement de prestataire financier pour particuliers et PME et de la proximité vécue avec la clientèle. Les fonds et l'épargne que notre clientèle nous confie servent à la fois à financer la propriété du logement par des hypothèques ainsi que les petites et moyennes entreprises. Le montant des nombreux prêts octroyés est bas ou moyen. Les biens immobiliers et les entreprises financés se trouvant exclusivement

en Suisse, nous les connaissons parfaitement, de par notre ancrage régional et notre proximité avec la clientèle. Ce faisant et compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe à un niveau relativement élevé. Les quatre segments de clientèle bien définis excluent ipso facto pour Valiant les engagements de grande envergure assortis de risques correspondants (Stratégie et objectifs, pages 18–19). Cette orientation permet une protection fondamentale des valeurs patrimoniales que nous confie notre clientèle. Valiant ne finance aucun projet à l'origine de violations des droits de l'homme, d'une pollution environnementale, de travaux forcés ou du travail d'enfants, ou qui pourrait entraîner de telles conséquences. Notre portefeuille de crédits actuel reflète la composition des branches économiques des PME en Suisse. Il est dès lors largement diversifié et ne comporte aucun gros risque.

Notre modèle d'affaires durable, en toute simplicité



Valiant travaille uniquement en Suisse. Compte tenu de la densité de la réglementation helvétique, le respect de nombreux aspects écologiques, économiques et sociaux se situe à un niveau relativement élevé. Ce contexte constitue une assise solide pour le modèle d'affaires durable, responsable et simple de Valiant.

Stabilité et rentabilité

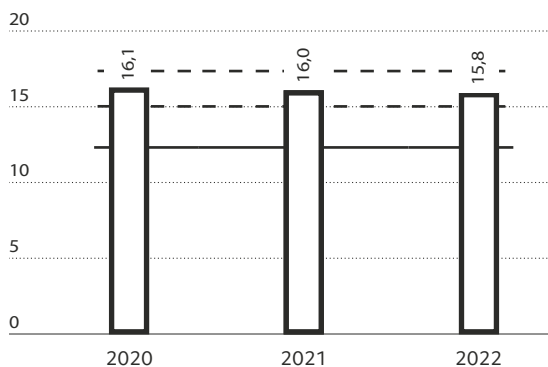


Notre ambition : Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme. Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance.

Capitaux propres solides

La réussite durable de notre entreprise est tributaire d'une assise financière solide. Assurer une robuste dotation en fonds propres est un moyen d'y parvenir. Ces dernières années, les autorités ont considérablement durci les exigences à cet égard. Par exemple, ce que l'on appelle le volant anticyclique de fonds propres a été réactivé pour les prêts garantis par des immeubles d'habitation nationaux. Ainsi, les banques doivent couvrir leurs créances hypothécaires avec davantage de capital et seraient alors plus résistantes en cas d'évolution négative du marché de l'immobilier. La dotation en capital, dans le cadre de la planification du capital de Valiant, est calculée sur la base de plusieurs scénarios macroéconomiques et examinée régulièrement.

Ratio de fonds propres total en %



- Exigences minimales FINMA (12 % ou 13,5 % en incluant le volant anticyclique de fonds propres)
- - Cours maximal (17 %), cours plancher (15 %)

Valiant entend avoir des réserves de capitaux propres qui dépassent les exigences de la FINMA. Au niveau du groupe, Valiant a un ratio de fonds propres globaux de 15,8 %. Par conséquent, Valiant dépasse de manière significative l'exigence de la FINMA.

Bonne notation de Moody's

Depuis 2001, l'agence de notation active à l'international Moody's mesure la solvabilité de Valiant. L'évaluation de Valiant demeure à un niveau élevé depuis plusieurs années et confirme une bonne qualité de débiteur. Pour plus d'informations sur la notation de Moody's, voir le chapitre « Notations » à la page 34.

Indices d'actions durables

La gestion des affaires durable de Valiant se reflète, entre autres, dans le fait que l'action Valiant est incluse dans divers indices d'actions axés sur la durabilité. Une liste des indices correspondants se trouve dans le chapitre « Indices » à la page 33.

Éthique des affaires et compliance



Notre ambition : le code et les principes de conduite de Valiant définissent les règles générales de notre manière de respecter nos valeurs dans le quotidien. Nous veillons à ce que le personnel les connaisse et les comprenne. Nos actions sont compréhensibles et nous engageant à tout moment, notre comportement est honnête, crédible et valorisant. Notre culture encourage la discussion de comportements répréhensibles et leur signalement de façon anonyme si nécessaire.

Comportement dans les échanges commerciaux

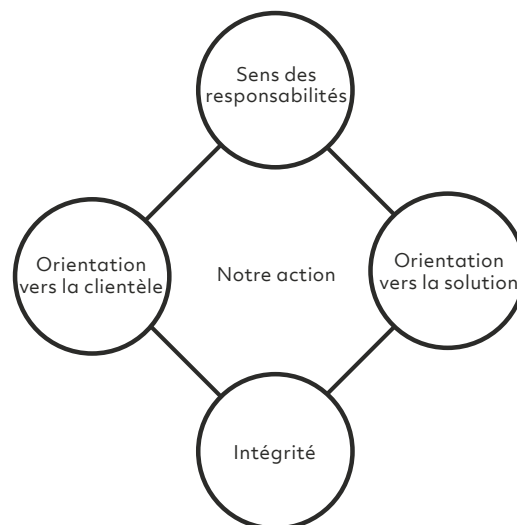
Notre culture d'entreprise est ancrée dans notre code de conduite. Elle se fonde sur quatre valeurs qui dictent nos actions au quotidien. Ces valeurs définissent le cadre dans lequel nos collaboratrices et collaborateurs prennent des décisions au service des intérêts de Valiant et intègrent notre culture.

Il existe une directive en plus du code de conduite, qui précise le comportement attendu de notre personnel et définit des limites relatives à un comportement non acceptable. Elle définit aussi la procédure applicable lorsque les collaboratrices et collaborateurs suspectent ou constatent une violation dudit code de conduite. Outre les points de contact internes, un système de signalement externe d'ENQUIRE est disponible, grâce auquel des informations peuvent également être fournies de manière anonyme. ENQUIRE est un cabinet d'avocats inscrit au registre des avocats de Zurich, spécialisé dans le domaine des investigations, du signalement et de la compliance. ENQUIRE agit en l'occurrence de manière impartiale et indépendante. Grâce au système de signalement des alertes, les collaboratrices et collaborateurs de Valiant peuvent signaler toute irrégularité dont elles ou ils ont connaissance sur leur lieu de travail. Les annonces peuvent être faites dans les catégories suivantes :

- Sujets de compliance tels que la violation de directives ou du code de conduite
- Questions de personnel comme l'intimidation, la discrimination et le harcèlement
- Infractions pénales telles que la corruption, la fraude, l'abus de confiance et le vol
- Irrégularités non classables

En 2022, trois alertes au total ont été reçues par le biais du système de signalement des alertes. Les alertes ont toutes pu être clôturées après le triage par le bureau de réception. Le système de signalement étant géré par une instance externe et indépendante, la discrétion et la confidentialité du lanceur d'alerte sont garanties en tout temps, dans la mesure où le signalement de l'alerte au bureau prévu à cet effet est fait de bonne foi. Au cours de l'année sous revue, diverses mesures de sensibilisation ont également été lancées en ce qui concerne les lancements d'alerte et les soupçons justifiés. Le code de conduite et les dispositions d'exécution correspondantes consignés dans une directive font l'objet d'un examen annuel.

Les quatre valeurs de notre culture d'entreprise



Respect des dispositions légales

Pour nous, le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des obligations de diligence édictées par l'Association suisse des banquiers va de soi. En 2022, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. Pour assurer en permanence ce haut niveau de service, le personnel est régulièrement sensibilisé à des thèmes spécifiques et formés en conséquence. Selon leur domaine d'activité, les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs bénéficient de toutes les formations nécessaires, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, grâce à des modules d'e-learning.

Ces formations doivent impérativement être suivies dans un délai de deux mois suivant l'entrée en fonction de la nouvelle collaboratrice ou du nouveau collaborateur. En outre, le personnel est régulièrement sensibilisé et formé en matière de sécurité Internet et de protection des données.

En tant qu'employeur moderne, Valiant offre à ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité d'effectuer une partie de leur travail à domicile. Afin de les sensibiliser davantage à la protection de l'information et à la protection des données dans le cadre du télétravail, Valiant a conçu un module de formation correspondant, que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs devaient suivre en ligne. Le module de formation traite de thèmes spécifiques au travail à domicile et vise à aider les collaboratrices et collaborateurs à identifier les risques potentiels dans leur travail quotidien et à leur donner des instructions utiles pour agir correctement.

Protection et sécurité des données

La protection des données et leur sécurité sont au centre des préoccupations chez Valiant. L'utilisation des médias électroniques ainsi que des données de la banque et de la clientèle par nos collaboratrices et collaborateurs fait l'objet de différentes directives internes, et a lieu dans le respect des prescriptions légales en matière de secret bancaire, de protection des données et d'archivage, notamment.

Le basculement croissant des services financiers vers le numérique entraîne de nouvelles exigences en termes de protection des données clientèle et bancaires. Nous participons

activement à divers comités et groupes d'intérêts afin d'anticiper les nouvelles activités criminelles et de les combattre de manière ciblée. Avec Swisscom, l'opérateur de notre système bancaire central, nous sommes épaulés par un partenaire professionnel expérimenté. Dans le cadre de l'audit prudentiel de base, l'organe de révision a entre autres examiné les secteurs informatique et externalisation de domaines et processus d'activité.

Protection de la sphère privée

La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels pour notre activité commerciale. Nos clientes et clients doivent pouvoir s'en remettre pleinement à nous, en sachant que leurs biens patrimoniaux et leur sphère privée bénéficient de la confidentialité requise. Afin de garantir que les données de sa clientèle continuent d'être protégées à l'avenir, Valiant adapte et optimise continuellement ses processus d'affaires.

Protection contre la cyberfraude

Avec l'avancée de la numérisation, l'éventail des activités illégales ne cesse d'augmenter sur Internet comme dans le secteur financier. Afin de protéger nos données et nos systèmes contre les activités illégales, Valiant travaille avec des pirates dits éthiques. Le pirate éthique est une experte ou un expert en sécurité informatique qui, sur mandat de Valiant, tente de pénétrer notre environnement informatique comme le ferait un pirate criminel, pour détecter d'éventuelles vulnérabilités en matière de sécurité. Les erreurs ou les lacunes constatées par les pirates éthiques sont documentées et utilisées pour développer des mesures de sécurité supplémentaires dans l'environnement système informatique. Ces tests de sécurité interproduits et interservices sont très proches d'une attaque de pirates et diffèrent uniquement en ce qu'ils permettent de corriger d'éventuelles vulnérabilités avant qu'elles soient exploitées par des criminels.

Afin de mettre notre clientèle autant que possible à l'abri des cyberfraudes, nous prenons différentes mesures. Nous la mettons ainsi en garde contre de possibles dangers. Notre site Internet fournit différentes informations concernant la sécurité sur Internet : de courts messages vidéo fournissent par exemple des conseils pour se protéger contre la cyberfraude ainsi que des recommandations de sécurité de base quant à

l'utilisation d'Internet, et proposent également une offre de cours pour une utilisation de l'e-banking en toute sécurité.

Outre ces mesures proactives, nous recourons à des systèmes intelligents pour surveiller les transactions de paiement inhabituelles ou suspectes. En cas de soupçon de fraude, nous bloquons les paiements et nous nous renseignons personnellement auprès de nos clientes et clients afin de nous assurer que tout est en ordre.

Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes



Notre ambition : Valiant communique de manière simple, honnête et compréhensible et se démarque de l'écoblanchiment. Accessibles et ouverts aux critiques, nous développons l'échange systématique avec nos diverses parties prenantes. Nous utilisons le feed-back pour améliorer continuellement nos prestations et la communication.

Échange avec les parties prenantes

L'entretien de bonnes relations reposant sur la confiance réciproque est un élément important de notre positionnement sur le marché, et constitue l'un des atouts de Valiant. Nous avons activement utilisé cette base de confiance réciproque, en particulier en 2021, pour discuter avec nos parties prenantes de l'ordre de priorité de nos 15 principales thématiques liées à la durabilité, et pour nous développer de manière ciblée en matière de durabilité (chapitres « Nos priorités » et « Matrice de pertinence » aux pages 42–43). Au quotidien également, nous cherchons à dialoguer à différents niveaux avec nos partenaires. La représentation fortement simplifiée de notre réseau de relations ci-dessous illustre parfaitement nos échanges avec les parties prenantes les plus importantes.

Dialogue avec nos parties prenantes

Satisfaction du personnel La satisfaction et l'engagement de notre personnel sont régulièrement mesurés. Les résultats de ces enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration, et des mesures en sont déduites.

Visite de succursales par le CEO Afin de mieux sentir le pouls du personnel sur site et d'approfondir sa connaissance des besoins locaux, le CEO visite personnellement et en permanence différentes succursales et différents départements. Les conclusions et les expériences ainsi faites ont été intégrées dans les optimisations en cours.

Soutien régional Valiant assume ses responsabilités en tant qu'entreprise ancrée au niveau local. Comme par le passé, Valiant a renoncé en 2022 à l'envoi de cadeaux de Noël. En contrepartie, elle a de nouveau soutenu quatre institutions socialement engagées avec un don de Noël. Au cours de l'année sous revue, il s'agissait des institutions suivantes :

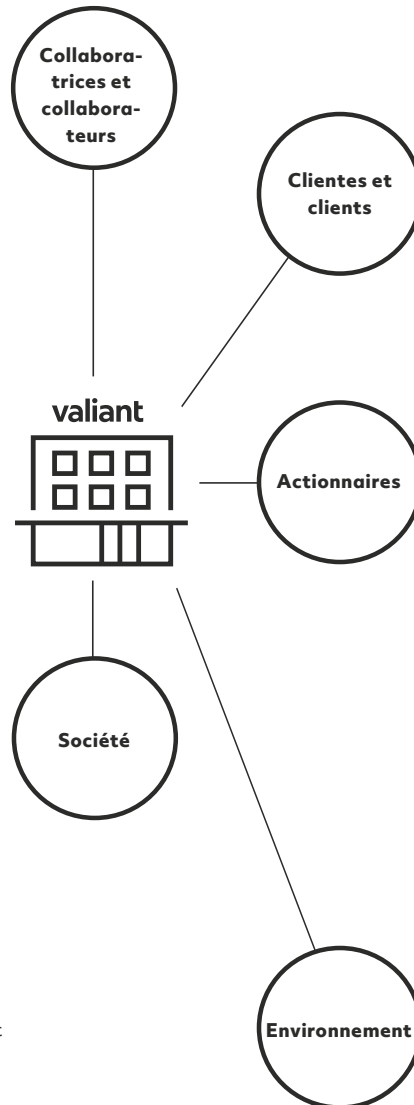
- École pour aveugles de Zollikofen : le Centre de compétences pour l'amélioration de la vision a pour mission de soutenir, de former et de conseiller les enfants et les adolescents aveugles, malvoyants et polyhandicapés, de la petite enfance à l'âge adulte.

- Fondation Saint-Joseph, Bremgarten AG : la fondation se consacre à la formation, à l'accompagnement et aux soins des personnes souffrant d'un handicap cognitif.

- zeka : zeka assure dans le canton d'Argovie le soutien et l'accompagnement des personnes handicapées physiques depuis 1966. L'objectif est de maximiser leur autonomie et leur intégration.

- ABA Association Boulimie Anorexie : l'association ABA s'engage activement en faveur des personnes souffrant de troubles alimentaires et de leurs proches, et poursuit en outre l'objectif de sensibiliser la société à ces maladies.

Toutes ces institutions opèrent sur la zone de marché de Valiant, qui s'étend du lac Léman au lac de Constance. Valiant approuve en outre chaque année près de 2000 demandes de soutien et de partenariat de petite envergure et 30 plus importantes (supérieures à un demi-million de francs).



Satisfaction de la clientèle La satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen de sondages réguliers. Nous utilisons les résultats de ces sondages, ainsi que les retours provenant des autres canaux établis pour des mesures d'optimisation et des développements continus.

Événements clientèle Pour protéger la santé des participantes et participants, Valiant a mis sur pied plusieurs événements numériques en 2022, qu'elle a diffusés en direct. Par exemple, plus de 650 clientes et clients intéressés ont participé en ligne aux deux événements appréciés « Économie et placements 2022 », où des informations captivantes ont été apportées sur des sujets tels que l'évolution économique prévue pour 2022, l'orientation des portefeuilles de placement ou la planification de la prévoyance.

Échanges avec les investisseuses et les investisseurs Outre de nombreux actionnaires privés, 878 investisseurs institutionnels détiennent un peu plus d'un tiers du capital social. Valiant recherche activement les échanges et rencontre régulièrement des investisseuses et investisseurs en Suisse et à l'étranger, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseuses et investisseurs.

Rapports Nos quelque 31 200 actionnaires reçoivent avec l'invitation à l'AG le rapport abrégé relatif à l'exercice 2022, placé sous le thème « en perspective – en toute simplicité ». Cette édition illustre par exemple la mise en œuvre et la poursuite de notre modèle d'affaires simple et orienté vers la durabilité.

Échange volontaire Valiant participe à des études et entretient sur une base volontaire un échange fructueux avec des organismes de protection de l'environnement afin de s'améliorer constamment.

Gestion d'entreprise responsable



Notre ambition : Valiant assure des mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance dans l'ensemble de l'organisation, et en particulier entre le conseil d'administration et le comité de direction. Les membres des organes de direction supérieurs disposent d'une grande expertise individuelle. Nous pratiquons une politique modérée en matière de rémunération et un système de rémunération simple et transparent pour le conseil d'administration et le comité de direction.

Ancrage de l'objectif de durabilité au plus haut niveau

Le développement durable est ancré dans les objectifs d'entreprise au niveau supérieur de la hiérarchie. Le conseil d'administration détermine chaque année les objectifs de l'entreprise à la demande du comité de nomination et de rémunération, qui englobent, comme l'année précédente, la mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 avec ses quelque 50 objectifs et mesures. La réalisation des objectifs et ainsi la mise en œuvre de la feuille de route ESG pour 2024 sont mesurées en continu, évaluées et communiquées trimestriellement au conseil d'administration. La réalisation des objectifs à la fin de l'année a une influence directe sur la rémunération variable du comité de direction. Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs ainsi que les objectifs du comité de direction depuis 2017, dans le rapport relatif aux rémunérations.

Corporate Governance

Une bonne gouvernance d'entreprise va bien entendu de soi pour Valiant et garantit une gestion d'entreprise responsable, transparente et axée sur le succès à long terme. Dans le rapport Corporate Governance, préparé conformément aux Directives de la SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance, les principes et mécanismes correspondants sont publiés de manière transparente à partir de la

page 71. Ceux-ci sont fondés sur le « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance », et sont régulièrement révisés et, le cas échéant, adaptés par le comité de direction et le conseil d'administration. La pratique exemplaire de Valiant en matière de bonne gouvernance d'entreprise est démontrée, entre autres, dans l'étude zRating sur la gouvernance d'entreprise. Valiant y est mentionnée comme l'une des banques leaders en la matière en Suisse et obtient des résultats particulièrement élevés dans les domaines de l'actionnariat et de la structure du capital, de la composition du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la durabilité et de la politique d'information.

Politique simple et modérée en matière de rémunération

Valiant dispose d'une politique modérée en matière de rémunération ainsi qu'un système de rémunération bien compréhensible et transparent. Les éléments clés et principes fondamentaux de la politique de rémunération, les compétences en matière de fixation de la rémunération et les éléments de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction sont expliqués en détail dans le rapport relatif aux rémunérations à partir de la page 107.

Politique en matière de risque et de crédit



Notre ambition : Valiant poursuit une politique prudente en matière de risques et de crédit, qui prend de plus en plus en compte les risques liés à la durabilité, comme le changement climatique. Notre approche régionale est l'élément central de la gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement et dans les achats. En outre, nous effectuons régulièrement un examen de notre chaîne d'approvisionnement en matière de risques liés à la durabilité, en souhaitant que nos partenaires et fournisseurs adoptent encore plus fortement à l'avenir notre conception de la durabilité au moyen d'un code de conduite contraignant.

Qualité élevée des débiteurs

Le modèle d'affaires de Valiant repose essentiellement sur les opérations de crédit. Valiant finance principalement des biens immobiliers pour la clientèle privée, des indépendantes et indépendants, ainsi que des petites et moyennes entreprises. Les prêts avec une couverture non garantie par gage revêtent une moindre importance dans notre activité commerciale. Ainsi, 95 % de nos prêts sont couverts par des hypothèques. Les biens immobiliers financés se composent à plus de 87 % d'immeubles d'habitation et sont situés à raison d'environ trois quarts dans les cantons de Berne, d'Argovie et de Lucerne. C'est pourquoi nous ne connaissons pas seulement nos clientes et clients personnellement, mais nous maîtrisons aussi les conditions du marché immobilier local. Notre présence est également limitée dans les régions immobilières exposées et fait l'objet d'un suivi permanent. Autant de spécificités qui soulignent la qualité élevée de notre portefeuille de crédit et contribuent ainsi de manière déterminante à l'évolution durable et sûre de notre banque.

Portefeuille de crédit de qualité élevée



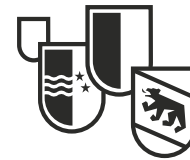
Garanties hypothécaires

98 % de nos prêts sont garantis, 95 % sont des hypothèques.



Base stable

Les immeubles financés se composent à plus de 87 % d'immeubles d'habitation.



Proximité des immeubles financés

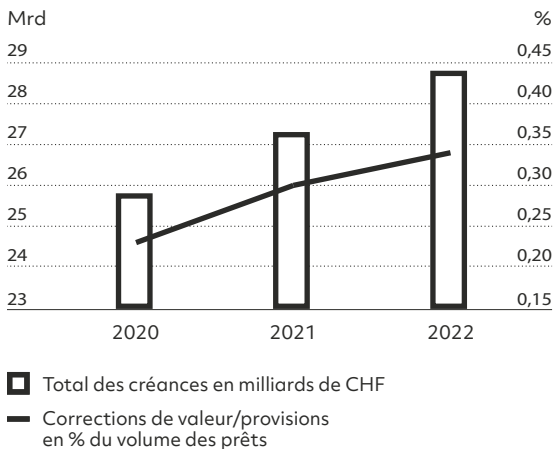
95 % des prêts garantis par hypothèques se situent dans les quatorze cantons de notre zone de marché.

Financement de la propriété du logement

Le financement de biens immobiliers constitue depuis toujours le pilier de notre modèle d'affaires. Nous suivons donc le marché immobilier de très près, afin d'identifier suffisamment tôt les éventuels risques et de pouvoir engager, le cas échéant, les mesures nécessaires dans le cadre de notre politique de crédit prudente. De plus, les immeubles financés sont évalués à l'aune de nos propres directives.

Par conséquent, nos financements immobiliers ne se basent pas sur les prix parfois surfaits sur le marché. Dans le processus d'autorisation des financements immobiliers et grâce à nos processus de conseil institutionnalisés, nous faisons en sorte que notre clientèle ne soit pas exposée à des risques financiers inconsidérés. Nous évitons les financements immobiliers exposés à des risques inconsidérés. Notre approche prudente et durable des financements a notamment permis de faire en sorte que les corrections de valeur et les provisions restent à un faible niveau, alors même que le volume de prêts a augmenté ces trois dernières années.

Politique de crédit prudente en chiffres



Grâce à notre approche claire et peu risquée, un grand nombre de clientes et clients ont pu réaliser leur rêve, en 2022 également, de posséder leur propre logement. Nous les avons accompagnés et conseillés jusqu'au terme du processus.

Relations clientèle



Notre ambition : Valiant propose à la clientèle privée et aux PME des services financiers simples et compréhensibles, d'un seul tenant. Nous créons une expérience client positive sur tous les canaux. Nos relations clientèle de longue date se caractérisent par des conseils compétents, complets et personnels, systématiquement adaptés aux besoins de notre clientèle.

Offre adaptée aux besoins

À nos yeux, un conseil de bonne qualité, fiable et crédible s'accompagne d'une information transparente de la clientèle au sujet des opportunités et des risques que présentent nos produits financiers. Nous enrichissons notre gamme en permanence, afin de faire face à l'évolution des besoins de la clientèle. Nous veillons pour cela à préserver la simplicité et la clarté de nos offres. Dans le même temps, nous proposons des solutions sur mesure avec nos spécialistes ou, si nécessaire, des partenaires externes pour les besoins spécifiques.

Pas d'indemnités de distribution et transparence élevée

Protéger les clientes et clients et prendre leurs besoins au sérieux signifie aussi pour nous, dans la gestion de fortune comme dans le conseil en placement, recommander uniquement des produits sans indemnité de distribution dans le cadre de notre activité de conseil. Le même principe s'applique aux transactions Execution Only. Si, malgré tout, des indemnités de distribution sont versées à Valiant, elles sont transmises directement à la clientèle respective et sont indiquées de manière transparente dans leurs relevés de fortune. Dans l'entretien-conseil, les conflits d'intérêts éventuels sont également clarifiés vis-à-vis de notre clientèle. Nous mettons ainsi au premier plan le souhait de notre clientèle de bénéficier d'un conseil neutre et indépendant. En outre, Valiant s'assure, lors de l'octroi de crédits, que ses clientes et clients ne sont pas exposés à des risques financiers inconsidérés.

Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen de sondages réguliers, et d'éventuelles mesures d'optimisation sont définies. Au cours de l'année sous revue, l'enquête systématique réalisée sur mandat de Valiant par un institut indépendant de sondage d'opinion a eu lieu pour la sixième fois pour la clientèle privée et pour la quatrième fois pour la clientèle entreprise. En plus de déterminer la satisfaction globale et le Net Promoter Score (NPS), la satisfaction à l'égard des différents aspects de notre offre a été scrutée pour les sujets suivants : produits et services, Online-Banking, site Internet, conseils personnels, contact téléphonique et traitement des plaintes. Au cours de l'année sous revue, les chiffres pour tous les segments de clientèle et pour pratiquement tous les aspects partiels sont restés élevés. La note la plus élevée est toujours attribuée au conseil personnel, réalisant un très haut niveau de satisfaction dans tous les segments. Par rapport aux autres entreprises du secteur des services financiers, nous sommes nettement au-dessus de la moyenne dans le peloton de tête. Ces valeurs extrêmement réjouissantes ont confirmé notre orientation clientèle cohérente et constituent également un engagement à la développer et à l'améliorer.

Partenaire financière pour les PME

Valiant est depuis toujours une banque traditionnelle pour les PME, qui sont nombreuses, de même que les indépendants, parmi sa clientèle. Afin de consolider cette compétence, nous développons en permanence nos services de conseil à l'intention des petites et moyennes entreprises. Nous épaulons par ailleurs nos clientes et clients au-delà des opérations financières journalières, par exemple dans le domaine de la planification successorale.

Planification de la succession

Les PME ainsi que les indépendantes et indépendants forment l'épine dorsale de notre économie. Leur pérennité est cruciale sur le plan économique. Dans cette optique, le plan de relève dans une entreprise est un élément très complexe, sur le plan opérationnel comme financier et représente un défi de taille pour toutes les personnes concernées. Il n'existe pas de solution toute faite. L'élaboration d'un concept successoral sur mesure exige par conséquent de recourir aux compétences de

spécialistes. Plus on s'y prend tôt, plus les perspectives sont bonnes. C'est pourquoi nous avons développé une nouvelle offre complète avec le centre de compétences en matière de succession d'entreprise. Notre objectif est d'accompagner un transfert ou une reprise d'entreprise de A à Z. Nous accompagnons notre clientèle dans la planification et la mise en œuvre de ses plans de relève. La gamme en la matière va d'un bilan de santé de l'entreprise à la clôture de la transaction en passant par la planification financière. Il est également possible de ne faire appel qu'à certains services, selon les besoins. Nous considérons que l'approche globale constitue un avantage pour notre clientèle. En effet, nous ne proposons pas seulement le financement de la succession, mais nous créons de la valeur ajoutée tout au long du processus de succession. Nous pilotons ainsi l'entreprise vers un avenir fructueux et durable, pour le bien de notre clientèle, des collaboratrices et collaborateurs de ladite entreprise, et de notre économie.

Durabilité des produits et services



Notre ambition : dans nos produits et services, nous prenons en compte les aspects liés à la durabilité, et nous les développons de manière ciblée et en fonction des besoins sur l'ensemble de notre gamme de prestations. Nous connaissons et gérons les risques liés à la durabilité en ce qui concerne les produits et les services et nous utilisons les opportunités de durabilité pour des développements ponctuels sur le marché et pour générer des revenus. Nous réfléchissons régulièrement à nos offres du point de vue de la durabilité et intégrons systématiquement des considérations de durabilité dans leur développement.

Placements durables

De plus en plus de clientes et clients souhaitent que leurs placements dégagent non seulement un rendement satisfaisant, mais qu'ils contribuent aussi concrètement au développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement. Nous soutenons ces efforts et avons contribué à répondre aux besoins croissants de notre clientèle en matière de placements durables. Outre nos propres fonds de placement durables, nous proposons des solutions de fonds durables dans le cadre de notre liste de recommandations de fonds, dans trois profils de durabilité (investissement responsable, investissement durable et impact investing). Nous pouvons ainsi intégrer les préférences personnelles de nos clientes et clients en matière de durabilité dans leurs placements.

Critères d'exclusion et intégration ESG dans les activités de placement

Outre notre offre de solutions de fonds durables, nous avons renforcé nos activités de placement dans le domaine de la durabilité. Nous utilisons parfois des critères ESG pour l'analyse et la sélection des titres, ainsi que pour l'évaluation de nos produits de placement. L'intégration ponctuelle de ces critères ESG nous aide à développer, évaluer et gérer nos produits de placement sur le plan de la durabilité et à prendre ainsi de meilleures décisions de placement à long terme pour et avec notre clientèle. Ces mesures se reflètent dans nos produits de placement. Ainsi, nous nous sommes engagés à respecter la note ESG minimale « A » de MSCI pour tous nos fonds de placement. Comme l'année précédente, au cours de l'exercice sous revue, nous nous sommes assuré la note minimale « A » pour les produits de placement susmentionnés et l'avons même dépassée pour plusieurs fonds.

Critères ESG



Environnement (Environment)

Climat
Ressources
Eau
Diversité des espèces
etc.



Social (Social)

Collaboratrices et
collaborateurs
Sécurité
Santé
Égalité
etc.



Gouvernance (Governance)

Gestion des risques
Structure de surveillance
Compliance
Corruption
etc.

Directives de placement ESG pour Valiant

Afin de mieux assumer notre responsabilité entrepreneuriale et d'intégrer davantage la durabilité dans notre cœur de métier, Valiant a décidé de franchir une nouvelle étape en concevant une approche de durabilité individuelle et spécialement adaptée à Valiant pour les activités de placement. Le comité de direction a adopté les directives de placement en matière de durabilité en tant que base de la mise en œuvre. Valiant étend ainsi son obligation fiduciaire dans le secteur du placement au niveau de la durabilité, qui englobe les secteurs de l'écologie, du social et de la gestion d'entreprise au sens large. Les directives existantes sur la durabilité en matière de placement s'appliquent à tous les nouveaux produits et services durables dans les activités de placement.

Parallèlement, la base de données pour les décisions de placement dans le secteur de la durabilité est élargie et améliorée sur le plan qualitatif. Les directives s'inscrivent dans la continuité, et leur mise en œuvre est transparente et compréhensible. Grâce aux directives en matière de placements durables, la politique adoptée par le conseil d'administration concernant la responsabilité d'entreprise est ancrée dans le secteur des placements par le comité de direction. Les directives de placement de Valiant en matière de durabilité constituent ainsi la base d'une orientation à long terme et responsable du secteur du placement de la banque. Elles constituent le cadre et la base des solutions de placement durables de Valiant et portent sur les thèmes suivants :

- Investissement responsable
- Principes universels
- Transparence
- Résultats de placement conformes au marché
- Investissement axé sur les résultats
- Critères ESG dans le processus de placement de Valiant

Les directives de placement sont publiées sur notre site Internet.

Fonds de placement axés sur la durabilité

Sur la base des directives de placement ESG, Valiant a lancé ses propres fonds stratégiques durables en 2021, avec les profils de risque Conservateur, Équilibré et Dynamique. En décembre 2022,

le profil de risque a été complété en fonction de la plus-value. Avec leur politique de placement durable, les fonds investissent dans des organisations évaluées positivement en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et excluent autant que possible les modèles commerciaux critiques sur le plan ESG. Nos clientes et clients investissent ainsi principalement dans des organisations et des institutions qui tiennent compte des facteurs environnementaux et sociaux de manière responsable.

Lors de la sélection des titres, des critères d'exclusion sont appliqués et une approche « Best in class » est poursuivie. Les titres d'organisations ayant des pratiques et des produits controversés, ainsi que de certains secteurs qui sont contraires à nos valeurs, sont ce faisant exclus. L'approche « Best in Class » suppose une notation minimale, avec une surpondération des titres les mieux notés. Les critères ESG complètent systématiquement l'analyse financière pure.

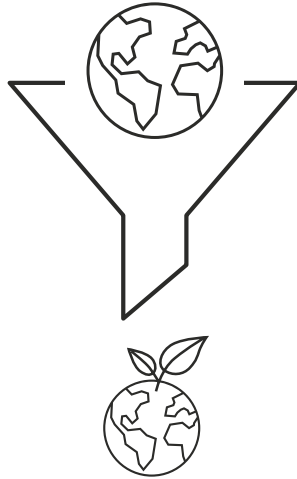
Accent mis sur la protection du climat

L'accent est particulièrement mis sur la protection du climat. Les placements liés à des chiffres d'affaires élevés de combustibles et les énergies fossiles sont autant que possible exclus.

Les fonds de placement peuvent être souscrits dans des dépôts avec service de conseil, comme solution Fondsinvest ainsi que dans la prévoyance.

Processus de filtrage

Lors de la détermination de l'univers de placement durable, les organisations sont soumises à un processus de filtrage. Celui-ci élimine environ un tiers des entreprises entrant initialement en ligne de compte.



Inrate, l'agence indépendante de notation de la durabilité, analyse, pour les fonds de placement durable de Valiant, les entreprises dans les dimensions environnementales, sociales et économiques. Cette expertise revêt une grande importance pour le processus complexe de durabilité.

Mandats individuels durables de gestion de fortune

La clientèle institutionnelle ainsi que les fonds de pension formulent également des exigences accrues en matière de durabilité concernant leurs placements. Afin de répondre de manière ciblée à ces besoins individuels, Valiant se base sur des portefeuilles modèles durables dans le conseil institutionnel en matière de placement. Ces portefeuilles peuvent être repris ou adaptés individuellement en adéquation avec les préférences de la clientèle en matière de durabilité. Dans l'élaboration de mandats individuels durables de gestion de fortune pour la clientèle institutionnelle, Valiant a recours à l'expertise de MSCI et Inrate.

Critères d'exclusion pour les financements

De par notre ancrage de longue date dans nos régions, nous connaissons notre clientèle et sommes ainsi déjà en mesure d'estimer avec justesse le respect de critères écologiques ou sociaux dans le cadre des engagements de crédit. Toutefois, afin de rendre les méthodes d'octroi de crédit plus contraignantes et d'intégrer le principe de gestion durable, auquel nous croyons, Valiant applique des critères d'exclusion dans les opérations de financement depuis 2019. Ainsi, nous évaluons les financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale à l'aune de thèmes sociaux

Univers de placement

Placements à l'échelle mondiale

Filtre

- Évaluations en matière de durabilité (rating ESG)
- Exclusion de pratiques et de produits controversés
- Accent mis sur la protection du climat

Univers de placement durable

Placements aussi responsables que possible

et environnementaux controversés. Si nos normes ne sont pas respectées, la transaction est rejetée. Il s'agit en particulier des critères d'exclusion suivants :

- Projets sans traçabilité des flux de financement
- Financement direct de projets dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du lignite et du charbon
- Financement de projets en vue de la fabrication d'armes militaires complètes
- Financement de projets aux retombées sociales négatives, en particulier en cas de violation des droits de l'homme
- Financements de projets dans l'agriculture et la sylviculture non durables, dans la pêche et la pisciculture non durables ou dans l'expérimentation animale

Les critères définis sont appliqués dans toutes les nouvelles opérations. Les conseillères et conseillers à la clientèle ont été sensibilisés et formés en conséquence au moyen des supports de conduite et d'une documentation spécifique.

Innovation

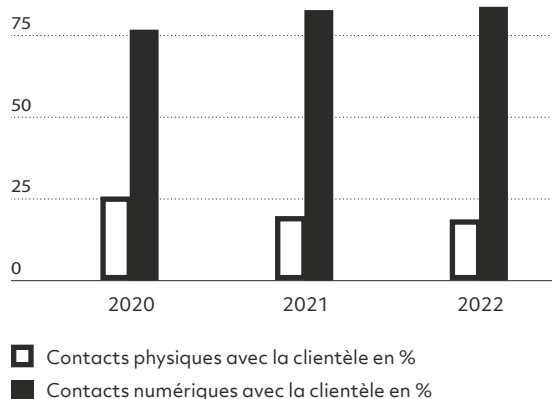


Notre ambition : Valiant encourage activement l'innovation et simplifie en permanence les processus d'affaires. Nous utilisons les possibilités de numérisation et de durabilité pour la mise en œuvre ciblée de notre stratégie. Ce faisant, nous apportons une contribution importante au succès à long terme de l'entreprise. Valiant s'engage également dans le développement durable de la place financière suisse au sein de diverses instances.

Accès aux prestations financières

Le déplacement des besoins de la clientèle vers les canaux numériques est clairement perceptible dans l'univers des prestations financières, comme dans de nombreux autres secteurs. La pandémie de coronavirus a par ailleurs accéléré la tendance. Ce déplacement est également particulièrement marqué chez Valiant depuis quelques années. Si en 2016 encore, presque 60 % de tous les contacts clientèle avaient lieu de manière physique, plus de 80 % ont eu lieu par voie numérique fin 2022. Par exemple, les transactions aux guichets ont encore diminué en 2022 par rapport à l'année précédente, avec un recul de plus de 8 %, du fait de la restructuration des zones clientèle et de la tendance à l'augmentation des paiements par carte. Depuis 2019, les transactions aux guichets ont même diminué d'environ 65 %.

Comparatif des interactions numériques et physiques avec la clientèle



Voie traditionnelle et canal numérique à domicile

Beaucoup de nos clientes et clients utilisent différents canaux en parallèle, préférant un conseil personnel ou un service numérique en fonction de la situation et des besoins. Pour satisfaire à ces attentes, Valiant perfectionne tous ses canaux. Valiant a ainsi conçu et mis au point un type inédit de succursale. On y trouve l'ensemble des prestations d'une succursale classique, associées aux technologies numériques les plus récentes. Nos clientes et clients peuvent convenir d'un rendez-vous ou, comme jusqu'à présent, passer spontanément à la succursale. Dans ce cas, un bureau de réception virtuel commence par clarifier leurs besoins. Nos conseillers à la clientèle prennent ensuite le relais, sur place ou par transmission vidéo. Lorsqu'un conseil personnalisé n'est pas requis, notre clientèle a à sa disposition une infrastructure en libre-service. Ce nouveau type de succursale présente plusieurs avantages : horaires d'ouverture plus longs, recours rapide à des spécialistes, éventail des possibilités en libre-service et entretiens-conseil en soirée et le week-end également. La crise du coronavirus a montré que Valiant est bien placée en termes de numérisation et peut proposer ses services de manière simple et personnelle, même pendant des périodes exceptionnelles et dans des conditions difficiles.

Des conseils avisés aussi en ligne

Grâce à l'e-banking et à l'application Valiant, les clientes et les clients effectuent leurs transactions bancaires au moment et à l'endroit où ils le souhaitent, de manière simple, sûre (voir également le chapitre « Protection contre la cyberfraude » page 50) et gratuite. Ces deux canaux numériques ont été constamment développés ces dernières années, en fonction de l'évolution des nombreux besoins de la clientèle.

Ainsi, avec myValiant, un espace personnel pour les clientes et clients a été créé sur le site Internet de Valiant au cours du premier trimestre 2022. myValiant offre de nombreux services tels que le changement d'adresse, la gestion des rendez-vous, le check hypothécaire et des aperçus de transactions améliorés. Le service de messagerie instantanée sécurisé intégré dans myValiant offre de multiples possibilités d'interaction efficaces. Non seulement les clientes et clients communiquent désormais de manière rapide et

simple avec leurs conseillères et conseillers clientèle via myValiant, mais ils échangent également des documents par ce biais. Il est même possible de signer des documents directement.

Nous avons par ailleurs veillé à offrir des prestations les plus accessibles possibles. Dans ce contexte, tous nos bancomats ont déjà été équipés d'une assistance audio en 2020. Cette nouvelle fonction permet aux personnes aveugles ou handicapées visuelles de naviguer dans le menu et d'utiliser sans encombre les services des bancomats au moyen d'écouteurs et d'un guidage vocal intégré.

Engagement pour la place financière suisse

Valiant s'engage également dans le développement durable de la place financière suisse au sein de diverses instances, par exemple chez Swiss Fintech Innovations. L'écosystème des sociétés de technologies financières en Suisse est renforcé du fait que Swiss Fintech Innovations intègre des partenaires d'importance et soutient des événements et initiatives pour les Fintechs. Valiant collabore également dans différentes instances de l'Association suisse des banquiers. Les collaboratrices et collaborateurs de Valiant participent activement au développement de la place financière suisse dans le cadre de l'organisation professionnelle. En outre, Valiant est membre depuis 2021 de l'öbu, l'Association suisse pour l'intégration de l'écologie dans la gestion d'entreprise. L'association promeut la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies par les entreprises et les organisations suisses, fédère dans ce but des personnes, des entreprises, des idées et des méthodes et œuvre pour une économie suisse durable.

Engagement du personnel



Notre ambition : nos collaboratrices et collaborateurs s'impliquent activement à travers différents canaux et participent au développement de l'entreprise. De courts chemins de communication grâce à des hiérarchies plates favorisent le dialogue. Un contenu de travail qui a du sens, des conditions de travail flexibles et des cadres qualifiés constituent la base de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs.

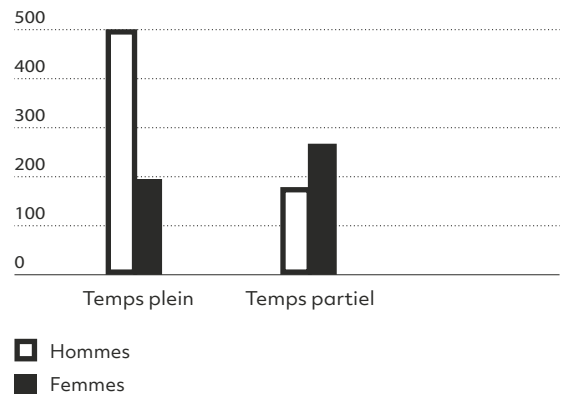
Politique en matière de personnel

Notre point fort en tant qu'employeur réside en particulier dans le fait que nous offrons à notre personnel des possibilités prononcées de participation. Nous nous distinguons par des voies décisionnelles courtes grâce à des hiérarchies plates, ainsi que par des interactions simples et respectueuses. L'expansion actuelle de nos activités fait naître des opportunités de développement personnel au sein de l'entreprise.

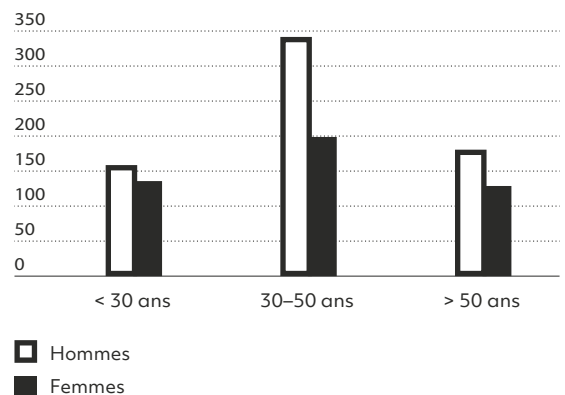
Modèles de temps de travail modernes

L'évolution des exigences de notre clientèle comme de nos collaboratrices et collaborateurs se reflète dans les divers modèles de temps de travail. Alors qu'il y a encore une dizaine d'années, un emploi à plein temps s'exerçait du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau habituelles, ce modèle cède de plus en plus la place à des formules plus flexibles. Afin de parvenir à une situation mutuellement avantageuse pour le personnel et Valiant, différents modèles de travail flexibles et modernes sont utilisés. Plus d'un tiers de nos collaboratrices et collaborateurs travaillent par exemple à temps partiel. Avec des trajets souvent très courts pour se rendre au travail, il en résulte des conditions d'emplois attrayantes, même en dehors des agglomérations. D'autres offres telles que l'obtention de jours de congé supplémentaires, la prise de congés non rémunérés, le télétravail ou le droit à des congés sabbatiques sont bien établies dans l'entreprise et ont été largement utilisées durant l'exercice sous revue. Toutes ces

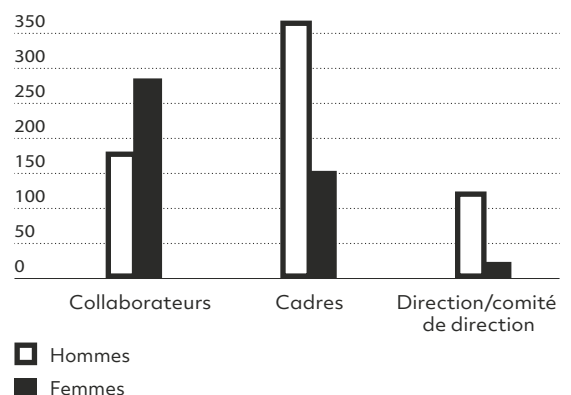
Effectifs par sexe



Effectifs par âge



Effectifs par rang



mesures ainsi que d'autres facilitent la conciliation entre vie professionnelle et vie privée dans les projets de vie les plus divers.

Satisfaction du personnel

Nous mesurons la satisfaction du personnel au moyen de sondages structurés menés régulièrement. Les résultats de ces enquêtes fournissent des indications centrales sur la satisfaction et l'engagement des collaboratrices et collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches. Le dernier sondage a eu lieu en 2021. Le taux de participation élevé d'environ 90 % dans chaque cas et la satisfaction au travail ont généré une image réjouissante dans son ensemble. Le potentiel d'optimisation a été reconnu et les mesures correspondantes ont été définies, par exemple la diminution de la complexité dans toutes les unités organisationnelles, la réduction à l'essentiel, ou des mesures visant à renforcer la coopération et les échanges interpersonnels. Ces mesures devraient avoir une influence positive sur l'engagement stratégique et conforme à l'objectif fixé du personnel. Il est important non seulement d'améliorer les

champs d'action avec un potentiel d'optimisation, mais aussi de maintenir, voire de renforcer ceux qui présentent des niveaux de satisfaction élevés.

Santé psychique et service social

Une forte sollicitation dans la vie professionnelle peut affecter la santé au niveau physique, mais surtout psychique. Valiant a pris un certain nombre de mesures allant dans le sens de la gestion de la santé. Les différentes manifestations et formations ainsi que les blogs devraient permettre de transmettre les connaissances et de renforcer la sensibilisation au thème de la santé, et sa prise de conscience auprès de l'ensemble du personnel. Si des absences de longue durée pour cause de maladie se produisent néanmoins, les collaboratrices et collaborateurs concernés sont accompagnés dans leur processus de réintégration par le biais d'un Case Management professionnel.

Valiant coopère avec plusieurs spécialistes externes afin de soutenir de manière plus adéquate les personnes confrontées à des situations de vie ou professionnelles difficiles. Ces dernières

Chiffres-clés relatifs aux effectifs	2022	2021	2020
Effectifs	1 110	1 130	1 061
Part totale de femmes en %	40,7	40,8	41,5
Part de femmes cadres et membres de direction en %	27,6	26,8	26,9
Emplois à plein temps (FTE)	981	995	937
Emplois à plein temps (FTE) en moyenne annuelle	992	967	928
Employé·e·s à temps partiel	430	441	407
Taux de travail à temps partiel en %	38,7	39,0	38,4
Femmes en %	60,9	61,9	61,9
Hommes en %	39,0	38,1	38,1
Taux de fluctuation ¹ en %	11,9	10,5	11,0
Nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs	113	172	143
Durée d'engagement moyenne en années	9,3	9,0	8,8
Nombre de personnes en formation	72	80	76
Nombre de stagiaires	22	25	22
Nombre d'apprenti·e·s	47	53	52
Nombre de Career Starters	3	2	2
Poursuite des rapports de travail des personnes en formation ² en %	83	100	83
Personnes en formation en % de l'effectif total	6,5	7,1	7,2
Coûts de formation/et de perfectionnement en milliers de CHF	1 773	1 926	1 469
Nombre moyen de sessions de formation continue par collaborateur/trice	3,1	4,3	2,8
Taux d'absence en %	2,3	2,4	2,1
Rapport entre les salaires les plus élevés/les salaires médians ³	9,0 : 1	9,4 : 1	9,1 : 1
Assuré·e·s à la caisse de pension	1 143 ⁴	1 121	1 052
Bénéficiaires de rentes de la caisse de pension	428 ⁴	443	441
Degré de couverture de la caisse de pension en %	98,3 ⁴	113,3	106,9

¹ Fluctuation nette : Tous les départs initiés par l'employé·e ou l'employeur, y compris la retraite anticipée sur souhait de l'employé·e.

² Stagiaires, apprenti·e·s et Career Starters.

³ Base = rémunération fixe (salaire de décembre) plus rémunération variable pour l'exercice écoulé. Le salaire médian se compose de l'ensemble des rémunérations de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs fixes et est extrapolé à des taux d'occupation de 100 %, en excluant les départs en cours d'année.

⁴ Données provisoires.

peuvent ainsi discuter, dans le cadre du service social, avec un ou une spécialiste neutre et rechercher ensemble des solutions appropriées. Le service est disponible entre autres en cas de mobbing et de harcèlement sexuel, de problèmes financiers ou d'addiction ou d'autres conflits familiaux. Il est généralement gratuit pour nos collaboratrices et collaborateurs, et la plus stricte confidentialité est garantie. En cas d'événements éprouvants dans l'entreprise ou de coups durs personnels, les collaboratrices et collaborateurs peuvent également se faire conseiller gratuitement par notre partenaire Carelink. Depuis 2020, Valiant est membre de l'association profawo. Cette organisation à but non lucratif propose à nos collaboratrices et collaborateurs un large éventail de services dans le domaine de la prise en charge extrafamiliale d'enfants et de proches.

Effectifs

Les chiffres-clés relatifs aux effectifs ont globalement évolué de manière stable. Après une augmentation constante depuis 2016, les effectifs ont légèrement diminué pour la première fois, du fait du programme d'amélioration de la rentabilité lancé en 2022, la réduction ayant lieu autant que possible par le biais des fluctuations naturelles. À la fin 2022, Valiant employait 1110 collaboratrices et collaborateurs et 72 stagiaires. Cela correspond à une légère baisse de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Le nombre net d'emplois à plein temps a reculé d'environ 9 unités au cours de l'exercice sous revue.

Caisse de pension avec modèle de rentes innovant

L'allongement de l'espérance de vie et par conséquent la plus longue période de perception de la rente ainsi que le contexte de taux d'intérêt bas posent d'importants défis aux caisses de pension. La sécurité financière à long terme de la caisse de pension est le premier élément que le conseil de fondation doit garantir sur le long terme. Outre la sécurité financière, il est essentiel qu'il parvienne à éviter les redistributions entre les personnes assurées actives et les bénéficiaires de rentes. Un « modèle de rentes variable » a été introduit pour les rentes à partir du 1^{er} juillet 2020. Cela signifie que les futurs bénéficiaires de rentes participent à la situation financière de la caisse de pension, que l'évolution soit positive ou négative. Les prestations

de la caisse de pension de Valiant dépassent le minimum légal. La caisse de pension de Valiant présente un léger découvert au 31 décembre 2022. Le degré de couverture s'élève à environ 98,3 %.

Promotion du personnel



Notre ambition : nous offrons des perspectives de carrière et des parcours de développement intéressants et variés, par exemple dans la distribution. Nous encourageons activement notre personnel, lui permettant d'accomplir son travail au meilleur niveau possible et de répondre aux besoins de la clientèle. Afin d'ancrer encore plus efficacement la durabilité dans l'entreprise, nous mettrons en place d'ici 2024 divers sujets ESG comme faisant partie intégrante de notre formation des cadres.

Intégration, formation et perfectionnement

À travers un programme d'intégration professionnel, nous accompagnons pleinement les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs dans leurs nouvelles fonctions.

Nous apportons également un soutien important et efficace aux mesures de formation et de perfectionnement de nos collaboratrices et collaborateurs, à tous les échelons, et leur proposons des filières de carrière de spécialiste ou de cadre. Après la levée des restrictions liées au coronavirus au cours de l'année sous revue, de plus en plus d'événements présentiels ont de nouveau été organisés. Toutefois, lorsque nous estimons cela judicieux, nous continuons de miser sur des formations en ligne efficaces. Nos 1110 collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation continue, avec 3469 participations à 484 cours. Cela se traduit par une moyenne de plus de trois sessions de formation par personne. En plus des formations continues internes, Valiant soutient une variété de cours externes de perfectionnement et de cursus de formation. Le soutien peut consister en crédits de temps ainsi qu'en une prise en charge de frais de formation continue. En apportant un soutien

important aux formations initiales et continues, Valiant renforce la compétence professionnelle et l'employabilité de son personnel et contribue ainsi à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail suisse.

Plans de carrière

La définition de parcours professionnels typiques chez Valiant permet d'offrir des perspectives aux collaboratrices et collaborateurs. Ces parcours peuvent nécessiter de franchir les différents échelons au sein d'une fonction ou passent par un changement de fonction. Les carrières peuvent être aussi bien horizontales (même échelon de fonction) que verticales (passage à un échelon de fonction supérieur). Sur la base des compétences et des objectifs personnels des collaboratrices et collaborateurs, les lacunes par rapport aux exigences de la fonction visée sont comblées au moyen de mesures appropriées. Dans le cadre des parcours professionnels, la relève dans le conseil à la clientèle fait l'objet d'une attention particulière, matérialisée par des plans de développement ciblés. En plus des compétences de conseil, nos collaboratrices et collaborateurs sont également formés en compétences de conduite. En effet, la conduite est importante chez Valiant : pour nos collaboratrices et collaborateurs comme pour le succès de notre entreprise. Au cours de l'année sous revue, des plans de carrière ont de nouveau été proposés aux conseillères et conseillers à la clientèle privée, commerciale, entreprises et en gestion de fortune. Quelque 50 collaboratrices et collaborateurs se développant en interne se trouvent à mi-chemin dans leurs plans de carrière, et 21 ont déjà terminé le programme correspondant avec succès et pris en charge la fonction visée en 2022.

Certification de nos conseillères et conseillers à la clientèle

Depuis 2017, Valiant certifie ses conseillères et conseillers à la clientèle auprès de la Swiss Association for Quality (SAQ). SAQ est un centre de compétences neutre et reconnu pour la certification de personnes en Suisse. La certification SAQ comprend un examen écrit et un examen oral. Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs sont certifiés SAQ dans le cadre de leur entrée en fonction selon le profil de leur poste. Les cours de certification nous permettent d'offrir une plus-value à toutes les parties prenantes. Nos

clientèles et clients profitent d'un conseil de premier ordre, nos collaboratrices et collaborateurs disposent d'une certification reconnue dans le secteur des prestations financières, tandis que Valiant peut se prévaloir d'un excellent positionnement sur le marché grâce au label de qualité SAQ. Une recertification SAQ est nécessaire après trois ans et passe en principe par la reconnaissance de formations internes. Au cours de l'année sous revue, comme au cours de l'année précédente, plusieurs conseillères et conseillers à la clientèle de Valiant ont déjà mené à bien ces procédures internes de recertification.

Personnes en formation

En 2022, 72 apprenti·e·s étaient en formation chez nous, réparti·e·s en 6 types de formation différents.

En plus de l'apprentissage d'employé·e de banque classique (41), Valiant propose également des stages de 18 mois de formation bancaire initiale pour porteurs de maturité (18) comme alternative aux études. À cela s'ajoute le stage services et administration pour les étudiants en commerce et en économie dans le centre clientèle et au sein du développement du personnel (4). Dans le centre clientèle, 3 agent·e·s relation clientèle suivent leur formation de base. En complément des formations bancaires typiques, nous proposons également des places de formation pour les médiamaticien·ne·s (3) dans le domaine de la communication numérique. Pour les diplômé·e·s de l'enseignement supérieur, nous offrons un programme Career Starter de 2 ans. Au total, 3 personnes utilisent cette voie pour démarrer dans le monde du travail.

En 2022, toutes les apprenties et tous les apprentis ont une fois de plus achevé leur formation avec succès. Plus de 80 % des diplômé·e·s ont poursuivi leur carrière chez Valiant.

Les 72 apprenti·e·s illustrent l'engagement exemplaire de Valiant en tant que banque formatrice en faveur de nos futures générations. Nous proposons des possibilités de développement passionnantes et complètes aux jeunes talents orientés vers la performance et possédant le potentiel requis.

Inclusion et équité parmi le personnel



Notre ambition : égalité de traitement et égalité des chances sont des principes fondamentaux de Valiant. Nous vérifions régulièrement l'application des principes et sensibilisons les collaboratrices et collaborateurs sur des sujets spécifiques. En outre, nous augmentons la proportion de femmes dans les postes de cadre, en tenant compte de l'approche « Best Fit » établie chez Valiant.

Égalité des chances et diversité

Comme stipulé dans les dispositions d'exécution du code de conduite, l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices doit être traité de manière juste et équitable, dans le respect des principes d'égalité. Cela vaut également pour l'octroi d'un poste vacant : Valiant prend toujours en considération la personne la plus appropriée.

Le profil des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs doit donc répondre de manière optimale aux exigences du poste et à la culture de l'entreprise. Ce ne sont ni le sexe ni l'âge, ni le fait qu'il s'agisse d'une candidature interne ou externe qui constituent des critères de sélection déterminants, mais les caractéristiques personnelles ainsi que les compétences.

Valiant est convaincue qu'un bon équilibre sur le plan culturel, mais aussi entre hommes et femmes au sein du personnel, améliore le climat de travail, la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs ainsi que les résultats. À cet égard, il nous tient tout particulièrement à cœur de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices par le biais de certaines mesures, et de les préparer aux prochaines étapes de leur carrière professionnelle.

Promotion ciblée des femmes

Chez Valiant, une promotion ciblée des femmes est l'une des mesures les plus importantes dans le cadre de l'égalité des chances. Pour l'élaboration de mesures ciblées, nous avons de nouveau participé à une analyse comparative de l'Université de Saint-Gall (HSG). En collaboration avec l'Association patronale des banques en Suisse, la HSG

effectue chaque année un Diversity Benchmarking pour le secteur financier. L'objectif est une évaluation fondée de la diversité et de l'inclusion, qui mesure les progrès et les domaines d'action des banques participantes ainsi que de la branche. Sur la base de la comparaison des résultats de 2021 et 2022, la HSG a une fois de plus élaboré des recommandations d'action pour Valiant. Afin d'institutionnaliser encore plus l'égalité des chances entre les genres, tous les cadres dirigeants de Valiant se sont vu attribuer un objectif de diversité correspondant dans la fixation des objectifs pour l'exercice 2023, dont la réalisation est mesurée dans le cadre de la gestion de la performance. Des repas de midi spéciaux pour les cadres féminins et les expertes ont par ailleurs de nouveau été organisés chez Valiant. Après une présentation ciblée d'un membre du conseil d'administration de Valiant, les participantes ont discuté des questions et des défis pertinents pour les collaboratrices lors d'un échange guidé. En outre, divers exposés introductifs et panels de discussion ont à nouveau été lancés sur des questions de genre sélectionnées, telles que « l'art du réseautage », les préjugés sexistes (comment des préjugés inconscients influencent notre comportement) ou encore la gestion des modèles de temps de travail chez Valiant. L'exposé sur les expériences tirées de la création d'un réseau de femmes a donné naissance à des idées sur la manière dont un réseau interne spécifique pour les collaboratrices pourrait être conçu.

Valiant est désormais membre de BPW

Depuis juillet 2022, Valiant est membre de Business & Professional Women Switzerland (BPW), la plus grande association suisse de femmes d'affaires. BPW soutient les femmes actives dans les domaines professionnels, culturels et sociaux. Cette adhésion bénéficie à Valiant ainsi qu'à tout son personnel. Nos collaboratrices ont entre autres accès à environ 40 clubs et peuvent participer à des événements. Lors des exposés introductifs, BPW a communiqué aux collaboratrices intéressées de Valiant les différentes possibilités offertes par le réseau.

Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Chez Valiant, le principe de l'égalité de rémunération s'applique à un travail de valeur égale, et cela va de soi pour tous les hommes et toutes les

femmes. Valiant effectue chaque année une analyse de l'égalité salariale depuis 2017. Les négociations salariales spécifiques aux femmes et la sensibilisation des cadres dirigeants ont permis d'améliorer en permanence l'égalité salariale. La loi sur l'égalité impose aux entreprises employant plus de 100 personnes de mener une analyse interne des salaires et de faire vérifier cette dernière par un organe indépendant. Les salaires de la Banque Valiant SA en date du 30 septembre 2020 ont été analysés selon la méthode Logib, le modèle d'analyse standard développé par la Confédération. Les salaires de 1050 collaboratrices et collaborateurs ayant un contrat de travail avec la Banque Valiant SA à cette date ont été pris en compte. Le résultat de l'analyse des salaires se situe dans le seuil de tolérance statistique de $\pm 5\%$. L'entreprise de révision indépendante PwC a vérifié que l'analyse des salaires de la Banque Valiant SA a été menée correctement sur la forme et que l'analyse est conforme en tous points aux exigences légales. Valiant a satisfait à toutes les exigences légales et est donc exempté par la loi d'autres analyses des salaires. La réduction des différences salariales entre les hommes et les femmes restera néanmoins une priorité, et les écarts seront mesurés régulièrement, avec des mesures prévues le cas échéant. Les supérieur·e·s sont sensibilisé·e·s et des directives sont définies dans le cadre des négociations salariales qui conduisent à une répartition équilibrée des ajustements des salaires entre les femmes et les hommes. Bien entendu, lors des engagements de personnel, nous prêtons une attention particulière à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Économie régionale et société



Notre ambition : la majorité des marchandises et services sont achetés localement. Nous offrons également des postes de travail et de formation attractifs pour les employé·e·s dans notre zone d'activité et favorisons ainsi l'ancrage local de Valiant.

Notre engagement

Le rôle principal de Valiant, avec son modèle d'affaires simple et fondamentalement durable (voir également le chapitre « Modèle d'affaires durable » aux pages 46–47), est la fourniture de services financiers qui, en fin de compte, soutiennent le fonctionnement de la société. Nous assumons nos responsabilités au sein de la communauté dans notre zone de marché et entretenons des relations de partenariat. Nous nous efforçons de participer au bien-être financier général en tant que solide partenaire financier. Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services acquis proviennent de notre zone d'activité. Ainsi, nous considérons un grand nombre de PME régionales et d'indépendantes et indépendants comme l'épine dorsale de l'économie suisse.

Notre contribution au bien-être financier

Au travers des circuits monétaires nationaux, nous contribuons à créer de la valeur par les éléments suivants :

- En 2022, les charges de personnel se sont élevées à 143,3 millions de francs. Nos collaboratrices et collaborateurs sont presque exclusivement domiciliés dans le secteur d'activité de Valiant et soutiennent l'économie locale au travers de leur consommation.
- Les autres charges d'exploitation se sont montées à 124,3 millions de francs au cours de l'année sous revue. Dès que nous le pouvons, nous couvrons nos besoins avec des produits et des services provenant de Suisse. Nous soutenons ainsi l'économie locale et renforçons nos liens avec la région.
- Nos actionnaires ont perçu 79,0 millions de francs de dividendes.
- La contribution fiscale s'est élevée à 31,0 millions de francs en 2022, une contribution directe aux finances publiques.
- Valiant n'a eu recours à aucune aide d'État ni mesure de soutien dans le cadre de la pandémie de coronavirus.
- Valiant étant une organisation politiquement neutre, nous ne finançons en revanche pas d'activités politiques ni de partis.

Financement de l'économie réelle

En finançant l'économie réelle en Suisse, en particulier dans notre zone d'activité, nous prenons part au développement de la société, de l'économie et de l'environnement. La part des financements et des investissements dans l'économie réelle constitue un indicateur dans la mesure où elle nous permet de mesurer notre modèle d'affaires, à la fois responsable et durable. Les crédits ou les investissements doivent être considérés comme contribuant à l'économie réelle et donc basés sur des valeurs lorsqu'ils sont au profit de secteurs économiques qui se distinguent par la production de biens et services réels ou sont affectés au financement d'immeubles et contribuent, directement ou indirectement, au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement au niveau local. Chez Valiant, quelque 80 % du total du bilan prennent la forme de prêts à l'économie réelle. Cela reflète notre responsabilité en tant que prestataire financier en faveur de l'ensemble de nos parties prenantes.

Engagement envers la société



Notre ambition : nous nous engageons sur le plan social en soutenant le sport, la culture, la société, l'écologie et l'économie. À cet égard, nous nous concentrons sur des activités conformes aux valeurs, au modèle d'affaires et aux intérêts de Valiant. Nous soutenons également l'engagement personnel de nos collaboratrices et collaborateurs envers la société ou la politique.

Soutien de manifestations d'ordre culturel, social et sportif

Au cours de l'année sous revue, Valiant a approuvé près 2000 demandes de soutien et de partenariat de petite envergure et 30 plus importantes, supérieures à un demi-million de francs, dans les domaines du sport, de la culture, de la société, de l'écologie et de l'économie. Nous nous engageons dans les régions où vivent nos clientes et clients :

- Valiant a par exemple soutenu la gurtentCLASSIC. À l'occasion de la 40^e édition fin octobre 2022, la montagne préférée des Bernois attendait des passionnés de sport en chaussures de course à pied ou de vélo. Valiant a également participé cette année en tant que sponsor principal au « Güsche », comme les Bernoises et les Bernois aiment appeler leur montagne préférée.
- Début septembre 2022, après huit ans de pause, le centre de Wädenswil a enfin de nouveau accueilli une exposition, la GEWA22. Il s'agit d'une fête populaire avec une centaine d'exposant-e-s, une offre culinaire variée et diverses attractions pour tous les âges. Valiant a ouvert une succursale à Wädenswil au printemps 2022. Cette exposition a donné aux collaboratrices et collaborateurs locaux l'occasion d'entretenir des échanges avec la population. Valiant participe chaque année à une quinzaine de salons professionnels et de foires régionales.
- Les Rencontres suisses des orchestres folkloriques peuvent être citées comme exemple de soutien culturel. La commune lucernoise Grosswangen a été placée sous le signe de la musique de fanfare en septembre 2022. En plus des concours dans trois classes de performance, les 35 fanfares inscrites ont joué librement dans les trois tentes de divertissement du matin au soir et ont ainsi assuré un week-end plein d'ambiance.

Afin de prendre en compte les aspects de durabilité également dans le soutien des événements culturels, sociaux et sportifs, nous avons ajouté des critères de durabilité supplémentaires au processus d'évaluation et d'approbation des demandes respectives. Par exemple, les critères relatifs aux déchets, à l'approvisionnement ou à l'énergie sont inclus dans l'évaluation.

Impacts environnementaux et protection du climat



Notre ambition : Valiant contribue à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et mondiaux. Nous voulons devenir climatiquement neutres sur le long terme. À cette fin, nous élaborons un objectif contraignant pour la neutralité climatique dans l'exploitation (Scope 1 et 2) d'ici 2024 avec une trajectoire de réduction correspondante du CO₂. Ce faisant, nous mettons particulièrement l'accent sur les énergies renouvelables et sur l'augmentation de l'efficacité énergétique de l'entreprise. Valiant a en outre mis en place des systèmes de gestion des déchets sur ses sites.

Réduction des gaz à effet de serre

En conformité avec notre culture d'entreprise, nous avons une approche respectueuse et attentive de l'environnement, et nous nous efforçons d'éviter au maximum les conséquences négatives de nos activités. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous optimisons l'efficacité énergétique de nos biens immobiliers lors d'adaptations architectoniques. En conséquence, Valiant utilise les revenus de la taxe fédérale sur le CO₂ pour rendre l'exploitation de ses biens immobiliers plus économe en énergie et plus respectueuse du climat. Outre la promotion des transports publics pour

tous nos trajets domicile-travail, l'un des objectifs environnementaux de Valiant consiste également à trier et à recycler les déchets. Nous pouvons également citer l'exemple du présent rapport qui a été imprimé pour la septième fois sans impact sur le climat. Différentes publications sont par ailleurs uniquement publiées sur Internet et ne sont plus produites sur un support physique. Comme autre mesure, nous envoyons des relevés de compte sur du papier recyclé écologique depuis 2020. Valiant contribue ainsi à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et mondiaux.

Impact de l'entreprise sur l'environnement

Depuis 2011, Valiant publie officiellement les chiffres relatifs à sa consommation d'énergie. Avec le concours de la société de conseil Swiss Climate, nous établissons depuis 2016 un bilan écologique exhaustif en termes d'empreinte de CO₂, qui répond aux normes ISO 14064-1 et Greenhouse Gas Protocol reconnues à l'international. Le bilan 2022 a été vérifié pour la septième fois consécutive par la société d'audit indépendante true&fair.expert.

Utilisation économe des ressources

Valiant exploite de nombreuses petites succursales, qui consomment plus d'énergie de chauffage par mètre carré que des sites ou bâtiments administratifs plus grands. L'énergie de chauffage utilisée pour les différents sites représente la majeure partie de notre bilan énergétique et dépend fortement des températures hivernales, par exemple. Nous veillons à une utilisation parcimonieuse de l'électricité, du papier et de l'eau dans toute l'entreprise.

Bilan énergétique et CO ₂ 2022	Quantité 2022	t CO ₂ e ¹ 2022	t CO ₂ e ¹ 2021	t CO ₂ e ¹ 2020
Scope 1 – émissions directes				
Chauffage (gaz naturel, mazout, bois)	3 304 285 kWh	780	834	944
Voyages d'affaires (véhicules professionnels)	104 665 l	259	201	217
Total émissions directes		1 039	1 035	1 161
Scope 2 – émissions indirectes				
Consommation électrique	3 469 839 kWh	250	262	507
Chauffage (chauffage à distance)	1 370 860 kWh	65	126	107
Total émissions indirectes		315	388	614
Scope 3 – autres émissions indirectes				
Approvisionnement en énergie	Divers	464	392	449
Voyages d'affaires (moyens de transport externe tels que train, avion, voiture privée)	891 441 km	96	68	58
Déplacements pendulaires ²	6 120 355 km	626	527	514
Papier	30 801 kg	31	26	48
Ordres d'impression	149 128 kg	137	175	122
Eau	16 455 m ³	7	7	8
Total autres émissions indirectes		1 361	1 195	1 199
Total des émissions de CO₂		2 715	2 618	2 974

¹ Équivalents CO₂ en tonnes

² y compris la consommation d'électricité dans le cadre du télétravail

Dimensions environnementales du crédit

Outre les émissions produites par nos activités, nous tenons compte de l'impact environnemental de l'octroi de crédits, des estimations immobilières et de l'examen des risques des financements. Le principe d'une action réfléchie, respectueuse et durable envers l'environnement est par ailleurs énoncé dans notre code de conduite.

Notation climat de CDP

Dans la limite de nos possibilités, nous nous engageons pour la protection du climat et mettons en œuvre en permanence diverses mesures, petites ou grandes. L'organisation CDP (Carbon Disclosure Project) nous a confirmé que nous étions sur la bonne voie en décembre 2022. Dans le cadre de la notation climatique actuelle, la CDP nous a de nouveau attribué la note « B ». Ce résultat réjouissant montre que nous sommes sur un pied d'égalité avec d'autres entreprises de renom en matière de protection du climat, et que nous avons pris la bonne voie dans ce domaine. Dans le même temps, cette notation positive nous encourage à continuer à assumer activement nos responsabilités envers l'environnement.

Test de compatibilité climatique de la Confédération

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SIF) ont lancé en 2020 un vaste test de compatibilité climatique, examinant la compatibilité climatique des portefeuilles financiers. Le test de compatibilité climatique a pour but d'analyser la mesure dans laquelle des actions volontaires ont permis de progresser vers une orientation des flux financiers respectueuse du climat, ou si d'autres possibilités doivent être envisagées. Valiant a participé au test volontaire mené sous le titre PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) en 2020, ainsi que lors de la deuxième édition en 2022. La compatibilité climatique des actions et des obligations d'entreprises mondiales ainsi que des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses a en premier lieu été mesurée. Des mesures qualitatives concernant le climat ont par ailleurs été prises en compte dans l'évaluation. Cette évaluation permet aux différents établissements financiers de déterminer dans quelle mesure leurs investissements et produits financiers sont respectueux du climat. C'est avec plaisir que nous constatons que Valiant est peu exposée dans les secteurs

à forte intensité de carbone comme le charbon, le gaz et le pétrole grâce à sa politique de placement responsable. Les données issues du test de compatibilité climatique nous aident à gérer de manière ciblée notre évolution en matière de durabilité et de responsabilité entrepreneuriale, et à mesurer l'efficacité de nos progrès, par exemple dans les activités de placement.

Valiant contribue à la réduction de la consommation d'énergie

Valiant s'est préparée à d'éventuelles pannes et rationnements d'électricité dans le cadre de la menace de pénurie d'énergie. La plus haute priorité est accordée à la protection des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à la garantie du bon fonctionnement de l'entreprise. Cependant, Valiant attache également une grande importance à une activité durable dans ce contexte et tient compte des offres les plus durables lors de l'achat de produits électriques. Afin de réduire la consommation d'énergie et d'éviter une pénurie potentielle d'électricité, outre la sensibilisation du personnel, la température ambiante dans les bâtiments est réduite, les éclairages des bâtiments sont autant que possible éteints et les écrans publicitaires dans les vitrines ne sont utilisés que de manière réduite.

Articles promotionnels respectueux de l'environnement

Par ailleurs, nous nous efforçons autant que possible d'utiliser des articles promotionnels respectueux de l'environnement. Valiant utilise le CO₂-Checker de Pandinavia AG depuis 2021. Ce fabricant d'articles publicitaires basé à Kloten est leader sur le marché suisse de produits et services durables. Le CO₂-Checker a été développé par Pandinavia. Il analyse l'empreinte écologique issue de la fabrication des produits. Comme mesures concrètes, nos sacs de sport très appréciés ainsi que nos sacs à dos sont fabriqués à partir de PET recyclé, le rPET. De plus, nous avons banni systématiquement les gourdes en plastique de notre assortiment d'articles promotionnels pour les remplacer par une variante réutilisable à long terme. Précisons que nos ballons sont composés exclusivement de caoutchouc naturel. Le ballon ainsi que la fermeture sont ainsi biodégradables à 100 %. Outre les critères écologiques, nous privilégions autant que possible, comme dans l'exemple ci-dessus, les fournisseurs régionaux.

rapport corporate governance 2022



Structure du groupe

- 74 1.1 Structure du groupe
- 75 1.2 Actionnaires importants
- 75 1.3 Participations croisées
- 76 1.4 Histoire de l'entreprise

Structure du capital

- 78 2.1 Capital
- 78 2.2 Capital autorisé et conditionnel en particulier
- 78 2.3 Modifications du capital
- 78 2.4 Actions et bons de participation
- 78 2.5 Bons de jouissance
- 78 2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
- 79 2.7 Emprunts convertibles et options

Conseil d'administration

- 80 3.1 Membres du conseil d'administration
- 82 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 83 3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 83 3.4 Élection et durée du mandat
- 84 3.5 Organisation interne
- 91 3.6 Réglementation des compétences
- 92 3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Comité de direction

- 94 4.1 Membres du comité de direction
- 96 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 96 4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises
- 96 4.4 Contrats de gestion

Rémunérations, participations et prêts

- 97 5 Rémunérations, participations et prêts

Droits de participation des actionnaires

- 98 6.1 Limitation et représentation des droits de vote
- 99 6.2 Quorum statutaire
- 99 6.3 Convocation et tenue de l'assemblée générale
- 100 6.4 Inscription à l'ordre du jour
- 100 6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Prises de contrôle et mesures de défense

- 101 7.1 Obligation de présenter une offre
- 101 7.2 Clauses de prises de contrôle

Organe de révision

- 102 8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge
- 102 8.2 Honoraires de révision
- 102 8.3 Honoraires supplémentaires
- 103 8.4 Instruments d'information de la révision externe

Politique d'information

- 104 9 Politique d'information

Périodes d'interdiction de négociation

- 105 10.1 Membres du conseil d'administration
- 105 10.2 Membres du comité de direction et collaborateurs/trices
- 105 10.3 Période d'interdiction générale
- 106 10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets
- 106 10.5 Exceptions

1 Structure du groupe

1.1 Structure du groupe

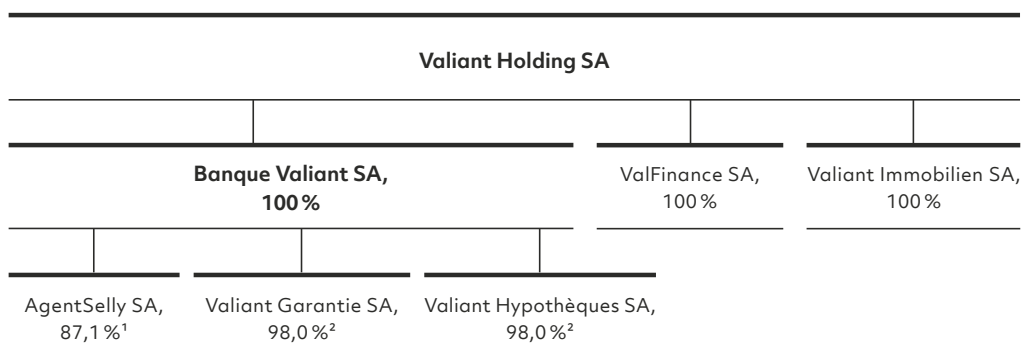
1.1.1 Valiant Holding AG

La Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales, Spar + Leihkasse à Berne, Gewerbekasse à Berne et BB Bank Belp. Les racines de Valiant remontent toutefois à l'année 1824. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises par d'autres banques tierces sont regroupées au sein de la Valiant Holding SA. La Valiant Holding SA est une société anonyme de droit suisse et son siège est à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée Banque Valiant SA, la Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) se compose de la Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, ValFinance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que d'AgentSelly SA, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA (toutes trois filiales de la Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA n'ont pas de collaborateurs fixes.

Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de la Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

Structure du groupe



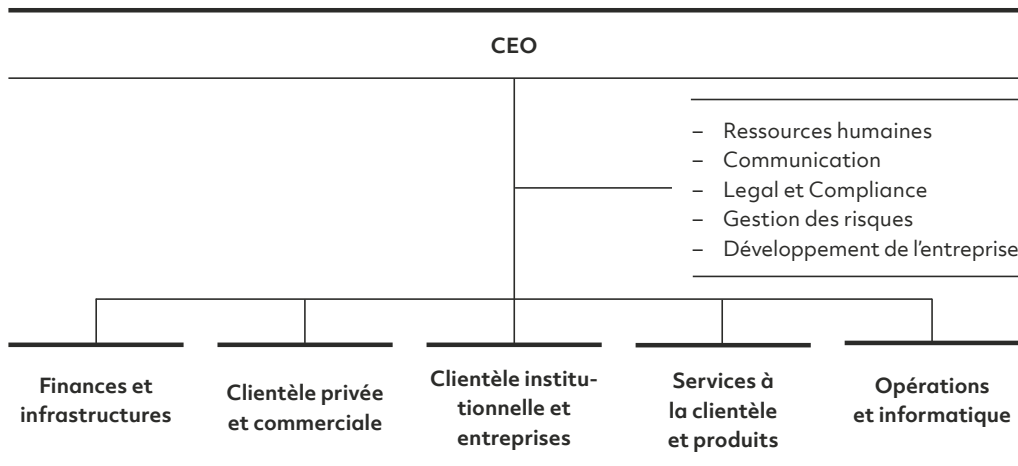
¹ 12,9 % sont détenus par un membre externe du conseil d'administration

² 2 % sont détenus par les membres externes du conseil d'administration

D'autres informations sur les filiales de la Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 165.

1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est un prestataire financier indépendant exclusivement implanté en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Elle est établie au niveau local dans les quatorze cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Soleure, Saint-Gall, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich.

Structure organisationnelle opérationnelle**1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA**

Les actions de la Valiant Holding SA sont cotées à la SIX Swiss Exchange. D'autres informations telles que la capitalisation boursière, le numéro de valeur ou ISIN sont indiquées dans le rapport annuel, page 30 et page 31.

Aucune autre société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de la Valiant Holding SA.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de la Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 165 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2022, les participations suivantes à la Valiant Holding SA, égales ou supérieures à 3 %, sont déclarées, conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
UBS Fund Management (Switzerland) AG	5,00 %	27.04.2018
Swisscanto Directions de Fonds SA	3,02 %	24.11.2018
Credit Suisse Funds SA	3,02 %	19.05.2022

Valiant n'a connaissance d'aucun ou aucune actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital social égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2022.

Les déclarations de participation publiées pendant l'exercice sous revue peuvent être consultées sur le site Internet de SIX Exchange Regulation, à l'adresse suivante :

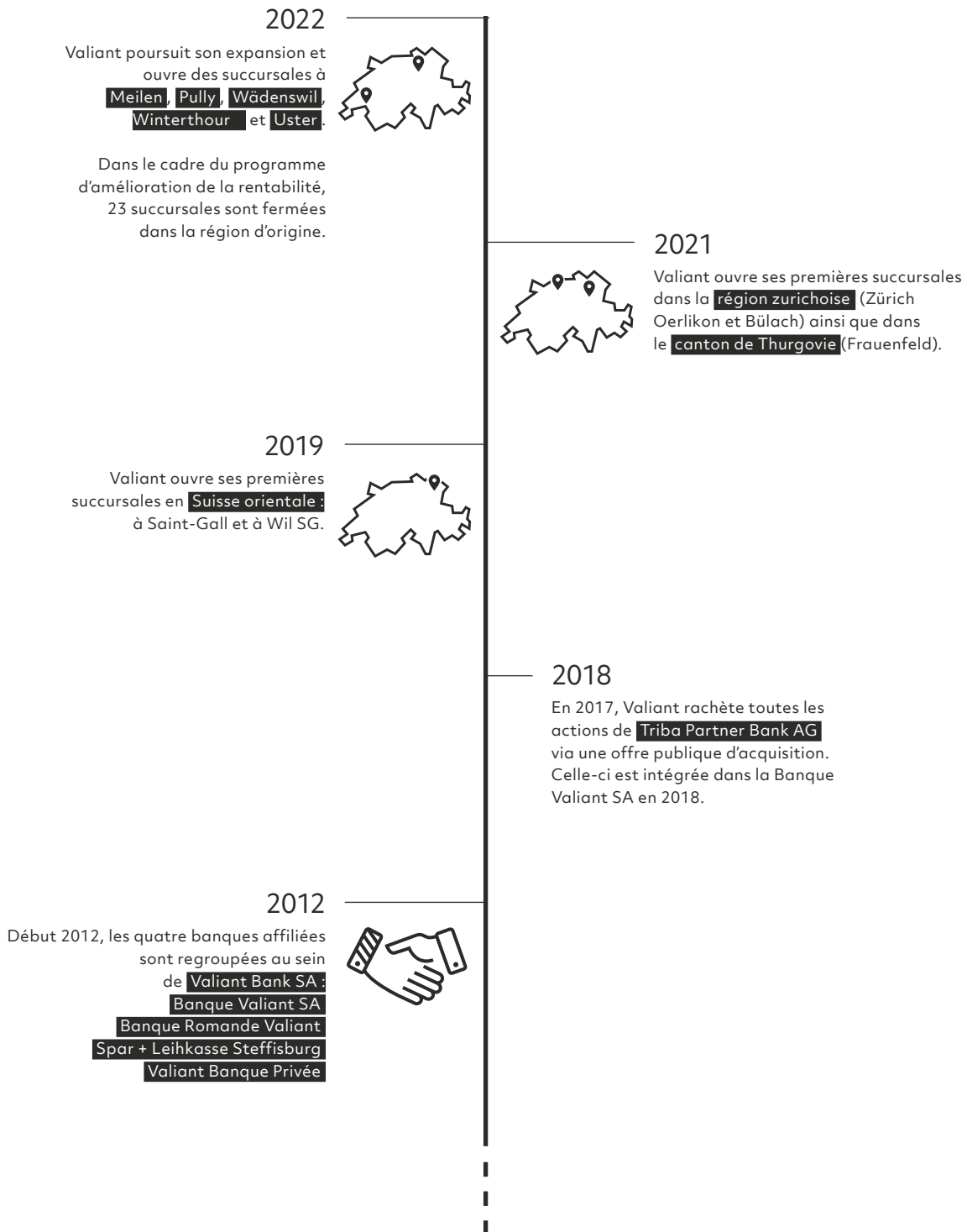
<https://www.ser-ag.com/de/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#>

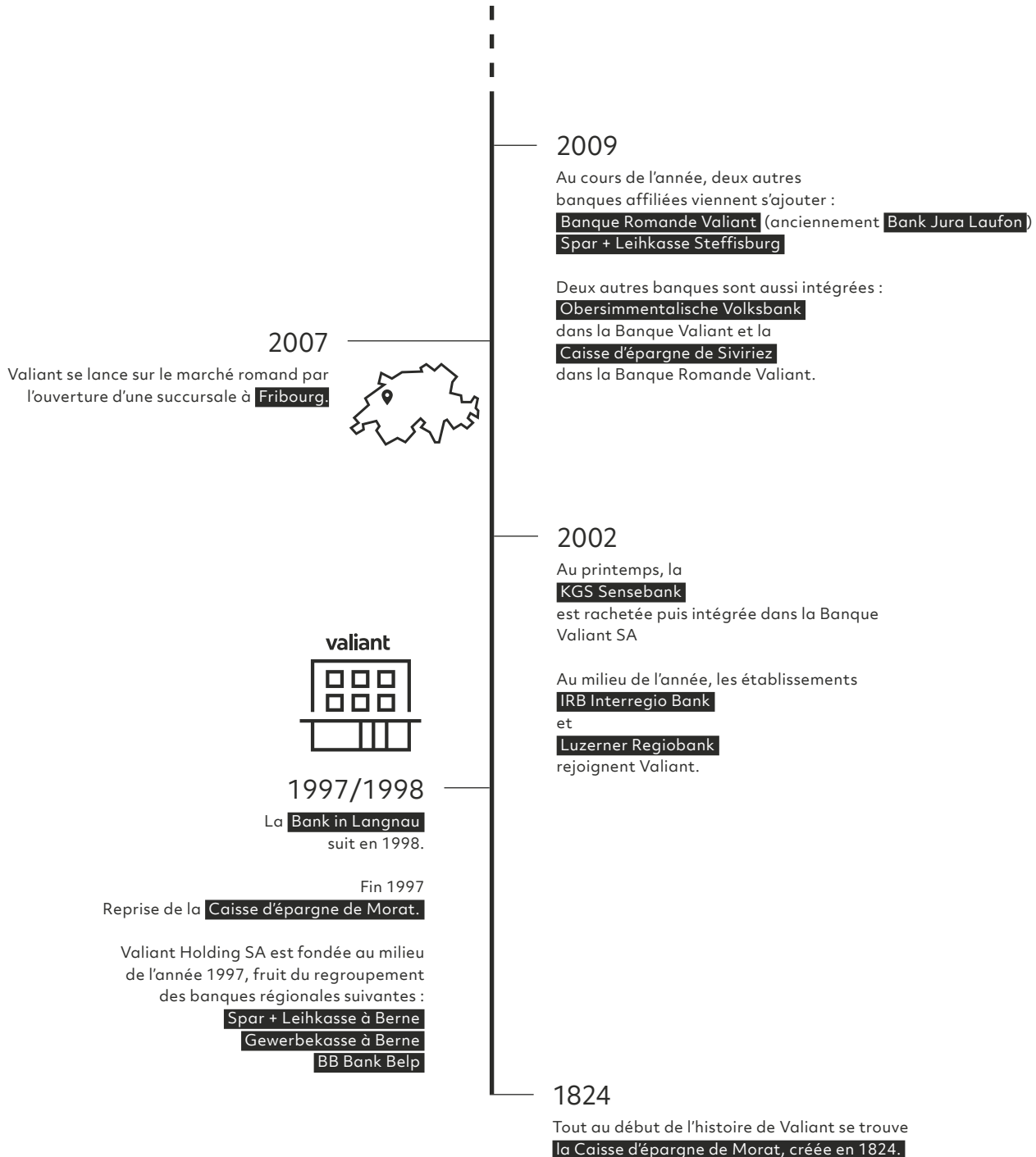
1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales. Ses racines remontent toutefois au début du XIX^e siècle.





2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social ordinaire de la Valiant Holding SA s'élève à CHF 7 896 230.50, divisé en 15 792 461 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0,50.

2.2 Capital autorisé et conditionnel en particulier

Valiant ne dispose ni de capital autorisé ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'a été apportée au capital social durant l'exercice sous revue ni durant les deux exercices précédents. La dernière modification du capital social remonte à 2010.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de la Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit·e avec droit de vote dans le registre des actions. À la fin de l'année, 11 728 515 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de la Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nomines

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses statutaires de groupe et de règles d'exception

Selon les statuts, le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un·e actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital social en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière, ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon

coordonnée en vue d'é luder les dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérées comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance additionnelle de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert (voir aussi points 2.6.3 et 6.1.2).

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommées avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers (fiduciants), et ce à concurrence de 1 % du capital social. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciants doivent être transmis à la société. Si la nommée ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requiert une décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de la Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

La Valiant Holding SA et ses sociétés du groupe n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2022.



MARKUS GYGAX

Président du conseil d'administration
Suisse, 1962

Formation

- Économiste d'entreprise ESCEA
- Executive MBA des universités de Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Parcours professionnel

- Valiant Holding SA, CEO (2013–2019)
- Banque Cantonale Vaudoise (2008–2013), directeur de la division Retail
- PostFinance (2002–2008), responsable Distribution



R. CHRISTOPH B. BÜHLER

Vice-président du conseil d'administration
Suisse, 1970

Formation

- Diplômé en sciences juridiques (professeur, docteur en droit), Université de Bâle
- LL.M. International Business Law, Université de Zurich

Parcours professionnel

- böckli bühler partner (depuis 2004), avocat d'affaires et partenaire (domaines de spécialisation : droit des sociétés anonymes et des marchés financiers et corporate governance)
- Université de Zurich, professeur titulaire de droit commercial et des affaires



BARBARA ARTMANN

Nationalités suisse et allemande,
1961

Formation

Psychologie et gestion d'entreprise (Université de Mannheim)

Parcours professionnel

- Propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh AG (depuis 2004)
- UBS SA (1999–2003), direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management
- Zurich Assurances (1996–1998), chef de projets Produits financiers suisses



D^R MAYA BUNDT

Nationalités suisse et allemande,
1971

Formation

Diplômée en sciences naturelles (Université de Bayreuth, D'EPF)

Parcours professionnel

- Administratrice professionnelle (depuis 2022)
- Swiss Re (depuis 2003), Cyber Practice Leader, responsable Cyber & Digital Solutions (depuis 2016–2022), diverses fonctions de direction (2003–2015)
- Boston Consulting Group (2000–2003), Management Consultant

**ROGER HARLACHER**

Suisse, 1965

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA

Parcours professionnel

- Zweifel Pomy-Chips (depuis 1995), membre du conseil d'administration (depuis 2020), CEO (2015–2020), responsable marketing et ventes (2002–2015), responsable marketing (1995–2002)
- Hosta Schokolade, gestionnaire de produits du groupe international (1992–1995)
- Coca Cola Schweiz AG, responsable marketing opérationnel (1991–1992)
- UBS, gestionnaire de produits Euro Desk (1989–1991)

**D^R ROLAND HERRMANN**

Suisse, 1964

FormationAstrophysique (D^r ès sciences),
Université de Berne**Parcours professionnel**

- Entrepreneur et administrateur professionnel (depuis 2020)
- Neue Aargauer Bank AG (2012–2020), CEO (2016–2020), CFO et CEO adjoint (2012–2016)
- Clariden Leu AG (2007–2012), COO
- Bank Hofmann AG (1998–2006), CFO et CRO (2003–2006), responsable Gestion des risques (1998–2003)

**MARION KHÜNY**

Nationalité autrichienne, 1969

FormationSciences sociales et économiques
(Université Leopold-Franzen,
Innsbruck)**Parcours professionnel**

- Conseillère indépendante (depuis 2017)
- Erste Group Bank AG (depuis 2017), membre du conseil de surveillance
- KA Finanz AG (depuis 2017), membre du conseil de surveillance
- Commerzbank AG (2015–2016), membre du comité de direction de la division Risques de marché, de négoce, de portefeuille de banque, de contrepartie et de liquidité
- Unicredit Bank AG (2003–2014), responsable du domaine Risques de marché, de contrepartie, de liquidité, risques opérationnels et liés à la réputation (2013–2014), CRO adjointe (2011–2013), diverses fonctions de direction (2003–2011)

**RONALD TRÄCHSEL**

Suisse, 1959

FormationLicence en sciences économiques,
Université de Berne**Parcours professionnel**

- BKW (depuis 2014), CFO et membre du directoire du groupe
- Sika (2008–2014), CFO et membre du directoire du groupe
- Vitra (1999–2007), CFO et CEO

Membres sortants du conseil d'administration

Nicole Pauli et Jean-Baptiste Beuret ne se sont pas représentés à la réélection lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022 et ont quitté le conseil d'administration à cette date.

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Au sens du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance, au vu de sa fonction précédente de CEO de Valiant, Markus Gygax n'était pas considéré comme membre indépendant du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Depuis, il est considéré comme membre indépendant. Tous les autres membres du conseil d'administration sont indépendants et n'ont pas exercé de fonction exécutive au sein du groupe.

Aucun des membres du conseil d'administration n'entretient de relation d'affaires susceptible d'influencer son impartialité. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2022

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Markus Gygax Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
P^r Christoph B. Bühler Vice-président	böckli bühler partner	Partner
	BLT Baselland Transport AG	Président du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique, Geistlich Immobilia AG et Geistlich Pharma AG	Membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
	AXA Fondation de Prévoyance complémentaire	Membre du conseil de fondation
	Geistlich-Stucki-Stiftung für medizinische Forschung	Président du conseil de fondation
	R. Geigy Stiftung	Vice-président du conseil de fondation
Barbara Artmann	Künzli SwissSchuh AG	Présidente du conseil d'administration
D^r Maya Bundt	APG SGA AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Bâloise Holding AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Cygnvs Inc.	Membre de l'Advisory Board
Roger Harlacher	Zweifel Pomy-Chips AG	Membre du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Administrateur délégué
	Toga Food SA	Administrateur délégué
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	Mosterei Möhl AG	Membre du conseil d'administration
	REMP Recherches et études des médias publicitaires	Membre du conseil d'administration
	Stiftung Vives et Vives GmbH	Président du conseil de fondation et associé
	SAM Fondation Solidarité avec le Monde	Membre du conseil de fondation
D^r Roland Herrmann	Desmoto AG	Président du conseil d'administration
	Investors Marketing AG	Conseil légal
Marion Khüny	Erste Group Bank AG ¹	Membre du conseil de surveillance
	Oaknorth (UK) Ltd	Consultant

¹ Entreprise cotée en Bourse

Ronald Trächsel	BKW SA ¹	CFO, CEO adjoint et membre du directoire du groupe
	Kraftwerke Oberhasli AG	Membre du conseil d'administration
	ContourGlobal PLC ¹	Membre du conseil d'administration (jusqu'au 31.12.2022)
	Wyss Pflanzen und Samen AG	Président du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Markus Gyax Président	Association suisse des banquiers (Swiss Banking)	Membre du conseil d'administration
	Association des banques régionales suisses	Président du conseil d'administration
	Coordination des banques domestiques	Membre du directoire
P ^r Christoph B. Bühler Vice-président	Aucune	-
Barbara Artmann	Aucune	-
D ^r Maya Bundt	Swiss Risk Association	Membre du conseil d'administration
	CyberPeace Institute	Membre du conseil de fondation
Roger Harlacher	ASA Association Suisse des Annonceurs	Président
	Fondation Mediapulse	Membre du conseil de fondation
	Digital ad Trust Switzerland	Member of the Board
	KS/CS Communication Suisse	Membre du directoire
D ^r Roland Herrmann	Aucune	-
Marion Khüny	Aucune	-
Ronald Trächsel	Aucune	-

¹ Entreprises cotées en Bourse

3.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de la Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats, dont quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le président et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Elles/ils sont rééligibles. Le règlement d'organisation stipule que lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils atteignent la limite d'âge.

Les statuts ne précisent aucune règle divergeant des dispositions légales sur la nomination du président et des membres du comité de nomination et de rémunération et de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Markus Gygax, président	16.05.2019
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
D ^r Maya Bundt	18.05.2017
Roger Harlacher	19.05.2021
D ^r Roland Herrmann	18.05.2022
Marion Khüny	18.05.2022
Ronald Trächsel	13.05.2020

3.4.3 Président d'honneur

En 2009, Roland von Büren a été nommé président d'honneur. Le président d'honneur ne reçoit aucun document du conseil d'administration, il ne participe pas aux réunions du conseil d'administration et ne perçoit aucune indemnité financière ni aucune autre prestation.

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme un vice-président ainsi qu'un·e ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au minimum six fois par an. En 2022, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises pour des réunions ordinaires auxquelles le CEO et le CFO ont également pris part (voir aussi point 3.5.3).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Markus Gygax ; Christoph B. Bühler en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégalement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est épaulé et déchargé de certaines tâches par trois comités ayant une fonction consultative : le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'audit et de risque.

3.5.2 Tâches du président

Le président assure la direction du conseil d'administration dans l'intérêt de la société et représente ce dernier en interne et à l'extérieur. Il est responsable de la préparation des réunions du conseil d'administration et préside ces dernières. Il garantit le bon déroulement de la préparation, du processus de conseil, de la prise de décision et de l'organisation de ces réunions. En outre, il exerce, au nom du conseil d'administration, la surveillance directe du comité de direction. Son taux d'occupation s'élève environ à 50 %. Le président n'occupe aucune mission opérationnelle et n'a aucune compétence sur ce plan. La gestion opérationnelle de la société incombe exclusivement au comité de direction.

3.5.3 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Markus Gygax	• Président	• Présidence	• Membre	
P ^r Christoph B. Bühler	• Vice-président			• Présidence
Barbara Artmann	• Membre	• Membre		
D ^r Maya Bundt	• Membre		• Présidence	
Roger Harlacher	• Membre		• Membre	
D ^r Roland Herrmann	• Membre			• Membre
Marion Khüny	• Membre			• Membre
Ronald Trächsel	• Membre	• Membre		

Comité stratégique Le comité stratégique est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Il compte au moins trois membres. Les membres et le/la président·e du comité sont élus pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Elles/ils sont rééligibles. Le CEO, le CFO et d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité participent aux réunions du comité stratégique avec voix consultative. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé à une réunion du comité.

Le comité stratégique se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration de propositions d'extension ou d'adaptation de la stratégie et du positionnement ;
- évaluation, appréciation et préparation ainsi que vérification régulière des coopérations stratégiques et des participations importantes ;
- évaluation, appréciation et préparation des possibilités de croissance et des acquisitions ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne les relations avec les investisseurs ;
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise et la durabilité ;
- vérification annuelle des objectifs à moyen terme ;
- accompagnement de la mise en œuvre de coopérations stratégiques et de participations et projets importants ;
- accompagnement de l'exécution et de l'intégration d'acquisitions effectuées ;
- conseil et soutien du CEO et de l'ensemble du comité de direction en matière de thématiques stratégiques ;
- prise de connaissance de rapports sur les relations avec les investisseurs, les développements du marché, la notoriété de la marque, la satisfaction des clients et d'autres thèmes.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération est composé des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. En cas de vacances au sein du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres des suppléants jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres

du conseil d'administration. Le comité se constitue lui-même. Il ne peut cependant pas être présidé par le président du conseil d'administration. Le CEO, le responsable RH et le CFO ou d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité peuvent participer aux réunions du comité de nomination et de rémunération avec voix consultative. Lorsque les discussions portent sur leur rémunération, ces personnes se retirent. Pour fixer les rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé, que ce soit en amont ou aux réunions elles-mêmes. Au cours de l'exercice sous revue, deux conseillers externes dans le domaine Board Assessment ont participé à deux réunions du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration, demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis du président et des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du CEO ;
- demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis des autres membres du comité de direction et d'autres chargés de fonction d'importance essentielle, notamment du Chief Risk Officer ;
- élaboration, réalisation et vérification de la planification du personnel, notamment :
 - planification de la relève du président et des membres du comité de direction ;
 - propositions de candidature à l'élection au sein des comités du conseil d'administration ;
 - planification de la relève du CEO et des membres du comité de direction ;
 - propositions de candidatures à l'élection du CEO et des membres du comité de direction ;
 - propositions de candidature à l'élection de chargé(e)s de fonction d'importance essentielle ;
- élaboration et vérification de la politique et des directives en matière de rémunération, notamment :
 - élaboration d'un règlement relatif à la rémunération du conseil d'administration et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration ;
 - élaboration de règlements pour la rémunération du comité de direction, celle des collaborateurs et la mesure du pool global pour la rémunération variable ;
 - examen périodique des règlements ;
- préparation des propositions du conseil d'administration à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction ;
- préparation du rapport annuel relatif aux rémunérations ;
- proposition relative aux adaptations des salaires annuels et au montant du pool global pour la rémunération variable ;
- proposition portant sur la fixation individuelle de la rémunération des membres du comité de direction (rémunération variable comprise), dans le cadre de la rémunération globale autorisée par l'assemblée générale ;
- proposition relative aux objectifs de performance du comité de direction (objectifs de l'entreprise) et à l'évaluation de la réalisation des objectifs ;
- vérification annuelle du respect de l'article 31 des statuts de la Valiant Holding SA portant sur le nombre maximum de mandats pouvant être exercés en dehors du groupe par les membres du conseil d'administration et du comité de direction, et évaluation du comptage des mandats dans les entités juridiques liées ;

- évaluation des conflits d'intérêts et élaboration de propositions afin de les limiter et de les éviter ; élaboration des principes d'octroi de mandats à la représentation de l'employeur au sein du conseil de fondation de la caisse de pension et des propositions correspondantes à l'intention du conseil d'administration ;
- le conseil d'administration peut confier au comité d'autres fonctions en rapport avec les rémunérations, les ressources humaines et tout autre domaine connexe.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se compose d'au moins trois membres issus du conseil d'administration. Les membres et le président ou la présidente du comité d'audit et de risque sont élus pour un an par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Elles/ils sont rééligibles. Le président du conseil d'administration n'est pas autorisé à faire partie du comité d'audit et de risque. Le CFO, son suppléant, ainsi que le Risk Officer (CRO) et le responsable Legal et Compliance peuvent participer aux réunions du comité d'audit et de risque avec voix consultative et informent le comité d'audit et de risque sur tous les sujets relevant de son domaine d'activités. Le comité d'audit et de risque peut à tout moment inviter d'autres personnes, notamment des représentantes et représentants de la révision externe et interne, aux réunions. Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller dans le domaine de l'assurance risques spéciaux a assisté à une réunion du comité.

Les membres du comité d'audit et de risque doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de gestion des risques, de compliance, de finance et de comptabilité. Elles/ils doivent également être familiers avec la présentation des comptes d'une banque de détail, et leur formation continue dans ces domaines doit être assurée. Elles/ils ont en outre connaissance de l'activité des auditeurs et auditrices internes et externes, ainsi que des principes généraux d'un système de contrôle interne.

Les membres du comité d'audit et de risque répondent aux prescriptions en matière d'indépendance.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit et de risque

- évalue et adopte les directives générales relatives au rapport financier à l'intention du conseil d'administration ;
- surveille et évalue le rapport financier et l'intégrité des boucllements financiers, ainsi que leur réalisation dans le respect des principes de présentation des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors-bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le CFO, l'auditeur responsable et le responsable de l'organe de révision interne ;
- émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale. La décision revient au conseil d'administration ;
- évalue la surveillance des risques de crédit, de variation des taux d'intérêt, de refinancement, de liquidités, des risques opérationnels, des risques juridiques et de compliance, des risques de la prévoyance en faveur du personnel, des autres risques de marché, des risques de fonds propres et des risques stratégiques ainsi que des risques de réputation.

b) Surveillance et jugement du contrôle interne et de la révision interne

Le comité d'audit et de risque

- surveille et juge si le contrôle interne, en particulier la fonction de compliance et le contrôle des risques, est approprié et efficace ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque de l'établissement ;
- évalue et adopte les directives générales relatives à la révision interne à l'intention du conseil d'administration ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne ;
- évalue une fois par an le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle de l'organe de révision interne ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes ;
- doit être informé des résultats du vérificateur de l'organe de révision interne et être en contact régulier avec son responsable ;
- juge la prestation et la rémunération de l'organe de révision interne et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- soumet au conseil d'administration une proposition concernant le choix de l'organe de révision interne.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit et de risque

- évalue le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du vérificateur une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ; procède à une analyse critique du rapport relatif à l'audit prudentiel, au rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi que du rapport qui résume le résultat de la révision selon l'art. 728b, al. 2, CO, et en discute avec la direction de l'audit ; s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;
- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;
- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation aux assemblées générales de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe.

d) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité d'audit et de risque

- examine la politique en matière de risque et le règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, pour le compte du conseil d'administration ;
- évalue au moins une fois par an l'adéquation de la politique de risque et du règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, et soumet une proposition au conseil d'administration ;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque ;
- discute des risques identifiés et des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le Chief Risk Officer (CRO) et le responsable Legal et Compliance ;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris l'appétit pour le risque et les limites de risque ;
- juge si l'établissement dispose d'une gestion des risques appropriée dotée de processus efficaces qui sont adaptés à la situation de l'établissement au regard des risques.

3.5.4 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau suivant reprend les réunions ordinaires tenues pendant l'exercice sous revue et la participation des différents membres du conseil d'administration :

	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Total des réunions ordinaires	9	7	6	9
Markus Gygax	9	7	6	
P ^r Christoph B. Bühler	9			9
Barbara Artmann	9	7		
Jean-Baptiste Beuret ¹	4			4
D ^r Maya Bundt	9		6	
Roger Harlacher	9		6	
D ^r Roland Herrmann ²	5			5
Marion Khüny ²	5			5
Nicole Pauli ¹	4			4
Ronald Trächsel	9	6		

¹ Jean-Baptiste Beuret et Nicole Pauli ont assisté à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité d'audit et de risque jusqu'à leur départ le 18 mai 2022.

² Roland Herrmann et Marion Khüny ont participé à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité d'audit et de risque depuis leur élection le 18 mai 2022.

En plus des neuf réunions régulières du conseil d'administration, des questions stratégiques ont été discutées lors d'un atelier de deux jours avec le comité de direction. En outre, le conseil d'administration a mené des séances de formation sur les sujets de la réglementation et de la conformité, des risques informatiques et cybernétiques ainsi que de la gestion stratégique des données.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le président. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été de deux heures et demie à quatre heures. Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. Au cours de l'exercice sous revue, l'autoévaluation a été redéfinie avec l'appui d'un conseiller externe et réalisée à la fin de 2022.

Comité stratégique Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été d'une à trois heures.

Comité de nomination et de rémunération Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général tous les mois ou tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été de deux à quatre heures.

Comité d'audit et de risque Le comité d'audit et de risque se réunit en général au moins six fois par an. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été de deux à quatre heures. Les délibérations du comité d'audit et de risque font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

En 2022, des représentants de la révision interne et de l'organe de révision externe ont participé comme suit aux réunions :

Participation aux réunions du comité d'audit et de risque	Nombre
Organe de révision externe	5
Révision interne	5

3.6 Réglementation des compétences

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

3.6.1 Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de la Valiant Holding SA et du groupe Valiant ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Il est responsable de la gestion opérationnelle et répond envers le conseil d'administration des relations avec l'extérieur, y compris des relations avec les investisseurs.

Les autres attributions et compétences du comité de direction sont les suivantes :

- préparation des affaires à traiter par le conseil d'administration et formulation des demandes correspondantes ;
- définition de la politique de l'entreprise et de la stratégie à l'intention du conseil d'administration ;
- définition des objectifs à moyen terme et annuels dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration ;
- élaboration des documents de planification y compris le budget ;
- élaboration des bilans intermédiaires (trimestriels) et des comptes de résultat ;
- établissement de directives et des éventuels documents d'instruction complémentaires ;
- définition de la stratégie du personnel dans le cadre de la politique du personnel ;
- validation du rapport de gestion à l'intention du conseil d'administration ;
- garantie du respect des exigences réglementaires ;
- exécution d'opérations pour propre compte selon les besoins et dans le respect des dispositions légales, du présent règlement et des directives du conseil d'administration ;
- responsabilité de la gestion des risques, notamment :
 - développement et garantie de processus appropriés d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par Valiant ;
 - analyse et contrôle des risques à l'échelle du groupe ;
 - définition de la politique de risque ;
- vérification et révision annuelle de l'adéquation de la politique de risque (concept cadre) ;
- élaboration de mesures en cas de dépassement des limites de capacité de risque ;
- mise en œuvre opérationnelle d'un contrôle approprié de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

3.6.2 CEO

Le CEO assume en particulier les tâches suivantes :

- il dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction ;
- il prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre ;
- il assure l'information appropriée et en temps voulu du président du conseil d'administration ;
- dans la mesure où le conseil d'administration n'en a pas décidé autrement, il participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières des activités du comité de direction :

- Le CEO et le CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués.
- Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au CRO ainsi qu'au responsable Legal et Compliance.
- Le président du conseil d'administration a accès aux procès-verbaux et documents des réunions du comité de direction sous forme électronique, si bien qu'il est informé en permanence de toutes les évolutions.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au président ou, en son absence, au vice-président.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision externe, et BDO SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des prescriptions légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. Ces organes sont indépendants du comité de direction et rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management Valiant comprend notamment les rapports suivants à l'intention du conseil d'administration :

Périodicité	Rapport
Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs de l'entreprise - Comptes trimestriels y c. analyse des divergences par rapport au budget - Reporting ALM - Reporting Treasury et marchés des capitaux - Gros risques et autres risques de crédit importants (grandes expositions)
Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting stratégie - Reporting Legal et Compliance - Reporting du contrôle des risques - Reporting Credit Office - Reporting HR
Annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Budgétisation - Planification du capital - Comptes annuels - Contrôle de la politique de risque - Inventaire des risques opérationnels

Commentaires :

- Les boucllements (bilan, compte de résultat) du groupe, de la Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque de variation des taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction au 31 décembre 2022.



EWALD BURGNER
Suisse, 1966

Fonction chez Valiant
CEO depuis le 17 mai 2019, entré au service de Valiant en 2013

Formation

- Licence en sciences économiques
- Expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

CFO (2013–2019) et CEO adjoint (2015–2019)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Entris Holding AG et Entris Banking SA, CFO et membre du comité de direction (2009–2013)
- Entreprises affiliées d'Entris Holding AG, diverses fonctions de direction (2002–2009)
- Ernst & Young, Berne, expert-comptable Financial Services (1996–2002)



MARTIN VOGLER
Suisse, 1970

Fonction chez Valiant
Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Licence en droit
- Executive MBA des universités de Saint-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Bâloise Assurances SA, responsable adjoint de la distribution et responsable Marketing et Sales Management (2010–2015)
- Zurich Financial Services AG, diverses fonctions de direction (1996–2010)



D^R MICHAEL EISENRAUCH
Nationalité autrichienne, 1976

Fonction chez Valiant
Responsable Opérations et informatique, entré au service de Valiant en 2022

Formation

Sciences économiques (Université européenne de Vienne/Belgrade)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque cantonale de Bâle (2009–2022), COO, membre du directoire du groupe et responsable de secteur Service Center (2016–2022), diverses fonctions de direction et de conduite de projets (2009–2016)
- Cirquent NTT Group Company (2007–2009), Senior Consultant pour banques
- Sparkasse Oberösterreich (1991–2007), en dernier lieu responsable de l'Innovationszentrum für eBusiness (2000–2007)



SERGE LAVILLE
Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

CFO depuis le 1^{er} février 2022, entré au service de Valiant en 2011

Formation

- Économiste d'entreprise HES
- Expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Responsable Accounting/Controlling (2011–2022) et CFO adjoint (2012–2022)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- PricewaterhouseCoopers, expert-comptable Financial Services (2002–2011)



D^R MARC PRAXMARER
Suisse, 1963

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises, entré au service de Valiant en 2016

Formation

- Diplômé en sciences économiques, titulaire d'un doctorat d'économie de l'Université de Saint-Gall
- Advanced Management Program à la Harvard Business School, Boston (États-Unis)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Zuger Kantonalbank AG, responsable du département de la clientèle entreprises et des financements immobiliers (2013–2015)
- Credit Suisse SA, responsable de la zone de marché Argovie/Olten Private Banking (2012–2013)
- Nouvelle Banque d'Argovie SA, membre du comité de direction (2005–2011), diverses fonctions de direction (1995–2005)



CHRISTOPH WILLE
Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable Services à la clientèle et produits, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Licence en droit
- MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM Suisse SA, conseil en entreprise, diverses fonctions de direction (2001–2014)

Membres sortants du comité de direction

Stefan Gempeler, responsable Opérations et informatique, et membre du comité de direction jusqu'au 31 août 2022, a quitté Valiant à la fin du mois de septembre 2022.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2022

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Ewald Burgener CEO	Mandats pour le compte de Valiant Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA Caisse de pension de Valiant Holding	Membre du conseil d'administration Membre du conseil de fondation
	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Président du conseil d'administration
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint	Mandat pour le compte de Valiant esisuisse (garantie des dépôts)	Membre du comité
D' Michael Eisenrauch Responsable Opérations et informatique	Mandat pour le compte de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration
D' Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Fondation Künstlerhaus Boswil	Membre du conseil de fondation
	Mandats pour le compte de Valiant Viseca Payment Services AG Swiss Fintech Innovations (SFTI)	Membre du conseil d'administration Membre du comité
Serge Laville CFO	Mandats pour le compte de Valiant Crédit Mutuel de la Vallée SA Caisse de pension de Valiant Holding	Membre du conseil d'administration Membre du conseil de fondation
	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Ewald Burgener CEO	Aucune	-
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint	Comité directeur Retail Banking de l'Association suisse des banquiers	Membre
D' Michael Eisenrauch Responsable Opérations et informatique	Aucune	-
D' Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Commission spécialisée Numérisation de l'Association suisse des banquiers	Membre
Serge Laville CFO	Commission d'experts Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes de l'Association suisse des banquiers	Membre

Les membres du comité de direction n'exercent aucun mandat dans d'autres entreprises cotées en Bourse.

4.3 Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de six mandats, dont un seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par Valiant ne sont pas soumis à ces limitations. Sont considérés comme mandats les mandats dans l'organe suprême d'une entité juridique tenue d'être inscrite au registre du commerce ou dans tout autre registre similaire à l'étranger. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de gestion

Valiant Holding SA n'a transféré aucune tâche de direction du management à des tiers. Au sein du groupe Valiant, des contrats de gestion ont été conclus avec des filiales consolidées et non consolidées.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les rémunérations, participations et prêts sont publiés dans le Rapport relatif aux rémunérations, aux pages 107–129.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul-e l'actionnaire inscrit-e au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu-e par la société comme habilité-e à voter. Toute personne acquérant des actions est inscrite, en principe, si elle ne réunit pas plus de 5 % du capital social ou des voix à elle seule. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un-e actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote. Tout-e actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son/sa mandataire légal-e, un-e autre actionnaire ayant droit de vote ou la représentante indépendante. Le pouvoir de représentation légal demeure réservé. Lors de l'assemblée générale de la Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un-e actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il/elle représente ne peut excéder 8 % du capital social. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclue de ces limitations la représentante indépendante. La société peut convenir avec des nomines que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote et ce, à concurrence de 1 % du capital social (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation de droit de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Tout.e actionnaire avec droit de vote peut faire représenter ses actions par son/sa mandataire légale, un.e autre actionnaire ayant droit de vote ou la représentante indépendante.

6.1.5 Règles statutaires relatives à l'octroi d'instructions au représentant indépendant

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données à la représentante indépendante pour l'assemblée générale à venir. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent également accorder des procurations et des ordres à la représentante indépendante par voie électronique.

6.2 Quorum statutaire

Les décisions concernant

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur ;
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs ou détentrices d'actions nominatives ;
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations des droits de vote ;
- la liquidation de la société et la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées

requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté, sous réserve de dispositions légales impératives, en particulier l'art. 704 CO. En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix représentées.

6.3 Convocation et tenue de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, par courrier postal simple, aux actionnaires dont l'adresse figure dans le registre des actions. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 10 % du capital social.

L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022 a été organisée sans participation physique des actionnaires, conformément à l'art. 27 de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Les actionnaires ont toutefois pu exercer leur droit de vote en donnant les instructions correspondantes à la représentante indépendante, Tschümperlin Löttscher Schwarz AG.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les points à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où ces dernière·s ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un point donné à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale et qui ne se réfèrent pas à l'un des points inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilité·e·s à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de CHF 10 000 (ce qui correspond à 20 000 actions ou à une valeur de marché de CHF 2 millions au 31 décembre 2022) peuvent demander par écrit de porter un point à l'ordre du jour, en précisant le contenu des propositions jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, au plus tard.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception.

7 Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'art. 135 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers s'appliquent.

7.2 Clauses de prises de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un·e actionnaire majoritaire prenait le contrôle de la Valiant Holding SA.

8 Organe de révision

La révision fait partie intégrante du gouvernement d'entreprise. Les organes de révision externe et interne de Valiant travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et de risque et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision. BDO SA exerce le mandat de la révision interne depuis le 1^{er} janvier 2019.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe de la Valiant Holding SA est la société PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Il ne peut à nouveau être fait appel à lui qu'après une interruption de trois ans. Thomas Romer exerce cette fonction depuis l'assemblée générale ordinaire de 2020.

8.2 Honoraires de révision

Les prestations facturées et délimitées par PricewaterhouseCoopers SA au titre des activités d'audit durant l'exercice 2022 (y c. prestations liées à l'audit) se sont élevées à 678 035 francs (TVA comprise). Pour l'exercice 2022, BDO SA, Berne, a facturé à la Valiant Holding SA et à la Banque Valiant SA des prestations en lien avec sa fonction de révision interne pour un montant de 810 899 francs (TVA comprise).

8.3 Honoraires supplémentaires

PricewaterhouseCoopers SA a facturé 43 841 francs (TVA incluse) à Valiant pour les services autres que d'audit (analyse des écarts Sustainable Finance) durant l'exercice 2022.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit et de risque de la Banque Valiant SA régit la collaboration avec l'organe de révision externe sur la base de la lettre de mission d'audit annuelle (Engagement Letter). La lettre de mission d'audit astreint notamment au respect des dispositions du Code suisse des obligations, de la loi sur les banques, de SIX Swiss Exchange, d'EXPERTsuisse et de l'Association internationale des experts-comptables (IFAC) en rapport avec les problématiques d'indépendance de l'organe de révision externe. L'organe de révision externe est indépendant de Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. Il a accès à tout moment au comité d'audit et de risque.

Rapports des organes de révision interne et de révision externe

Les organes de révision interne et de révision externe consignent leurs constatations dans des rapports. L'organe de révision externe établit chaque année, pour chaque société du groupe, un rapport selon l'art. 728b, al. 2, CO à l'intention de l'assemblée générale. Pour la Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA, il établit essentiellement un rapport sur l'audit prudentiel de base selon la circulaire FINMA 13/3 et un rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO à l'intention du conseil d'administration. En 2022, l'organe de révision interne a établi 17 rapports sur les révisions qu'il a effectuées au sein de la Valiant Holding SA et des sociétés du groupe. Le comité d'audit et de risque a traité les rapports fournis au cours de ses réunions. Le comité d'audit et de risque est informé des résultats du contrôle de l'organe de révision interne et est en contact régulier avec son responsable.

Évaluation des organes de révision interne et de révision externe

Chaque année, le comité d'audit et de risque apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance des organes de révision externe et de révision interne. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit et de risque juge l'étendue et la qualité des rapports et des Management Letters présentés au comité de direction et au comité d'audit et de risque, ainsi que la collaboration avec l'organe de révision interne de Valiant, le comité de direction et le comité d'audit et de risque. De plus, le comité analyse chaque année l'étendue des organes de révision externe et de révision interne, les plans de révision et les processus déterminants, et discute systématiquement des résultats avec les contrôleurs. Il soumet au conseil d'administration des propositions en lien avec l'élection de l'organe de révision externe ainsi que l'octroi de mandats en dehors du mandat ordinaire de révision. PricewaterhouseCoopers SA est soumise à la FINMA en sa qualité de société d'audit prudentiel et à l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision en sa qualité d'organe de révision. Son activité et son indépendance sont vérifiées dans ce cadre.

9 Politique d'information

Valiant communique avec ouverture et transparence. Nous informons les actionnaires, les investisseuses et investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseuses et investisseurs privés et le public de façon exhaustive et régulière. L'ensemble des publications financières est disponible simultanément pour le public. Le rapport de gestion est publié sur le site valiant.ch/resultats. Les actionnaires reçoivent le rapport de gestion sous une forme condensée, accompagné de l'invitation à l'assemblée générale. En outre, Valiant communique chaque trimestre sur la marche des affaires sous forme de boucléments intermédiaires. Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseurs. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur le site Internet valiant.ch/investisseurs. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir les communications sur les publications relatives à la marche des affaires peuvent s'y abonner à l'adresse valiant.ch/fr/newsletter.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Investor Relations
Case postale
3001 Berne

valiant.ch/investisseurs
ir@valiant.ch

Dates essentielles pour 2023

Publication du résultat annuel	1 ^{er} février 2023
Publication du rapport de gestion	24 mars 2023
Publication du bouclément intermédiaire au 31 mars	4 mai 2023
Assemblée générale	17 mai 2023
Publication du bouclément intermédiaire au 30 juin	27 juillet 2023
Publication du bouclément intermédiaire au 30 septembre	2 novembre 2023

10 Périodes d'interdiction de négociation

10.1 Membres du conseil d'administration

Les périodes d'interdiction applicables au conseil d'administration en matière de transactions (achats et ventes) sur des actions Valiant et des obligations subordonnées Valiant sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

10.2 Membres du comité de direction et collaborateurs/trices

D'une manière générale, il est interdit aux membres du comité de direction et aux collaborateurs/trices concerné-e-s par la période d'interdiction générale d'acheter des actions Valiant et des obligations subordonnées Valiant. Les périodes d'interdiction applicables pour la vente d'actions Valiant et des obligations subordonnées Valiant sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

Les personnes suivantes sont concernées par la période d'interdiction générale :

- tous les membres du comité de direction
- tous les membres de la direction dont l'échelon de fonction se situe entre 18 et 20
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Investor Relations
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Accounting/Controlling
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département ALM/Treasury
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Gestion des risques
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Legal et Compliance
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du secrétariat général
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Communication
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département HRM
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Investment
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Négoce
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Développement de l'entreprise
- toutes les assistantes et tous les assistants des membres du comité de direction

10.3 Période d'interdiction générale

La période d'interdiction dure toute l'année, à l'exception des quatre moments suivants :

- du jour de la publication des résultats annuels à la fin du mois de mars
- du jour de la publication des résultats du 1^{er} trimestre à la fin du mois de juin
- du jour de la publication des résultats semestriels à la fin du mois de septembre
- du jour de la publication des résultats du 3^e trimestre à la fin du mois de décembre

10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets

Des périodes d'interdiction ponctuelles sont définies pour les projets contenant des informations ou mesures susceptibles d'avoir une influence sur le cours. Ces dernières s'appliquent, indépendamment des informations mentionnées au point 10.3, à tous les membres du conseil d'administration et du comité de direction, ainsi qu'à tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices impliqué-e-s dans les projets concernés.

La direction du projet en question détermine et communique ces périodes d'interdiction liées au projet aux personnes concernées, et en informe le département HRM. Les périodes d'interdiction liées à des projets sont intégrées dans le système de reporting à la disposition du contrôle des risques.

10.5 Exceptions

Lorsque la situation le justifie, le comité de direction peut exempter des périodes d'interdiction susmentionnées les collaborateurs/trices concerné-e-s qui en font la demande.

rapport relatif aux rémunérations 2022



Rapport relatif aux rémunérations

109 Avant-propos

Éléments clés et principes de la politique de rémunération

110 1.1 Un système de rémunération simple et transparent

110 1.2 Orientation vers le marché

110 1.3 Orientation vers les performances et la réussite

110 1.4 Égalité salariale

111 1.5 Conscience du risque

111 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

111 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

111 1.8 Réduction de la rémunération

Compétences dans la détermination de la rémunération

112 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

112 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

113 2.3 Règles statutaires

Éléments de rémunération

114 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

116 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Calcul de la rémunération variable

117 4 Calcul de la rémunération variable

Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

118 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2022

119 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur
la rémunération du comité de direction

119 5.3 Objectifs pour l'exercice 2023

Rémunération approuvée par l'assemblée générale

120 6.1 Conseil d'administration

120 6.2 Comité de direction

Rémunération de l'exercice sous revue

121 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration
(contrôlé)

123 7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)

125 7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et
du comité de direction (contrôlé)

**Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et
du comité de direction**

126 8.1 Situation initiale

126 8.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité

126 8.3 Justification et mesures

Rapport de l'organe de révision

128 9 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Valiant a un modèle d'affaires simple et, donc, un système de rémunération simple et transparent. Comme les années précédentes, les taux d'approbation des propositions sur les rémunérations à l'assemblée générale du 18 mai 2022 étaient élevés, ce qui renforce notre approche. Au cours de l'exercice 2022, nous avons donc maintenu notre système de rémunération, qui a déjà fait ses preuves.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la loi impose aux grandes entreprises cotées en bourse une représentation d'au moins 30 % de femmes et d'hommes au conseil d'administration et de 20 % au comité de direction. Si ces exigences ne sont pas remplies, il faudra le mentionner et le justifier

« Valiant a pris différentes mesures qui visent à augmenter la proportion de femmes parmi les cadres et donc à accroître les possibilités de nommer des femmes au comité de direction. »

dans le rapport de rémunération à partir de 2026 pour le conseil d'administration et de 2031 pour le comité de direction. Valiant a décidé de se prononcer à ce sujet dès le présent rapport de rémunération.

Valiant respecte l'objectif de représentation des sexes au niveau du conseil d'administration, mais pas au niveau du comité de direction. Le conseil d'administration et le comité de direction sont en conscience des mesures appropriées pour augmenter la proportion de femmes dans les postes de direction. Ces mesures sont présentées à la page 127.

Par diverses améliorations des conditions d'engagement, le conseil d'administration et le comité de direction témoignent de leur reconnaissance à l'égard du formidable engagement des collaboratrices et collaborateurs et renforcent le positionnement de Valiant comme employeur attractif sur le marché du travail. À partir du 1^{er} janvier 2023, le congé de maternité augmente de deux semaines et le droit aux vacances de tout le personnel de deux jours. Les négociations salariales de 2023 prévoient une augmentation totale de 2,6 % de la masse salariale.



Maya Bundt

Présidente du comité de nomination et de rémunération

1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

Le résultat opérationnel, qui est indiqué sous la position du même nom dans les comptes consolidés, constitue la base de mesure de la réussite économique, dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction.

1.4 Égalité salariale

Valiant applique le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité salariale entre femmes et hommes est contrôlée annuellement, et des mesures nécessaires sont adoptées le cas échéant (voir le rapport sur la responsabilité d'entreprise aux pages 66 et 67 pour de plus amples informations).

1.5 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun de ses collaborateurs et collaboratrices une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaboratrices et collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes. Ils reçoivent 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable. Les frais des membres du conseil d'administration sont remboursés soit de manière forfaitaire, soit individuellement sur demande.

1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.8 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de la Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunérations respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement ad hoc. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention du conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

Matrice de compétences décisions de rémunération	CEO	Comité de nomination et de rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Rémunération maximale du conseil d'administration	-	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération variable maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	-	D	A	-
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	-

^D Demande
^R Recommandation
^A Approbation
^P Préparation

2.3 Règles statutaires

Les statuts de la Valiant Holding SA définissent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale

(cf. article 27 des statuts de la Valiant Holding SA)

Voir chiffres 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats

(cf. article 29 des statuts de la Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour une période de trois ans.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de la Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de capacité financière que Valiant applique aux tiers.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration.

3 Éléments de rémunération

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration		
Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70 % des honoraires sont versés en espèces et 30 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.	
		Honoraires par mandat en CHF
	Fonction	2020/2021 2021/2022
	Président :	390 000 380 000
	Vice-président :	170 000 140 000
	Membre :	90 000 90 000
	Présidente du comité de nomination et de rémunération :	55 000 50 000
	Membre :	25 000 35 000
	Président du comité stratégique :	50 000 50 000
	Membre :	30 000 35 000
	Présidente du comité d'audit et de risque :	55 000 50 000
	Membre :	35 000 35 000
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais ¹	Président :	10 000 10 000
	Membre :	5 000 5 000
Prestations complémentaires	Président : Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1 ^{re} classe	
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.	
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration dans son ensemble.	
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). La première moitié des honoraires est versée en espèces en novembre. La deuxième moitié est distribuée en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces). Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de faire verser leur rémunération à une personne morale.	
Assurance dans la caisse de pension	Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et non encore assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale, ou n'exerçant pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale, peuvent se faire assurer auprès de la caisse de pension de Valiant Holding. La rémunération globale d'un membre ne doit pas augmenter suite à l'assurance de la caisse de pension.	

¹ Sur demande au conseil d'administration, un membre peut renoncer à l'indemnité forfaitaire pour ses frais et les décompter individuellement.

Informations complémentaires :

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale.
- L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières. Aucune condition particulière n'est accordée aux collaboratrices et collaborateurs.
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.
- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.
- Le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages.

Benchmarking

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes témoins, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes témoins est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Cela a été le cas, également durant l'exercice 2022. Le premier groupe témoin comprend des établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre CHF 1 et 3 milliards). Le second groupe témoin comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État.

Le groupe témoin 1 a gagné deux entreprises : Cembra Money Bank et le groupe VZ. Le groupe témoin 2 est quant à lui resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Indices de référence pour la rémunération du conseil d'administration

Groupe témoin 1 (capitalisation boursière similaire ¹)	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Cembra Money Bank, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Swissquote, Vaudoise Assurances, groupe VZ, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe témoin 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Bâloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, groupe VZ

¹ Jour de référence toujours à la mi-année

Publication

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans le tableau 7.1, aux pages 121–122. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 192. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 170.

3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction	
Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.
Frais forfaitaires	CEO : CHF 24 000 Suppléant CEO : CHF 18 000 Membre du comité de direction : CHF 15 600
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – Part en espèces (70 %) ; versée immédiatement – Part en actions (30 %) ; bloquée pour une durée de trois ans
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.
Prestations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> – Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1^{re} classe – Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales) – Prestations subrogatoires en matière de prévoyance professionnelle – Primes d'ancienneté – Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs – Concession d'avoirs Reka
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Modalités de versement	La rémunération de base (rémunération fixe) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.

Informations complémentaires :

- Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 31,3 % et 41,3 % de la rétribution totale des membres du comité de direction en activité au 31.12.2022.
- La procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au chapitre 2, chiffre 2.2 aux pages 112–113.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de CHF 30 000 (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

Benchmarking

Pour les rémunérations des membres du comité de direction, des comparaisons avec des fonctions similaires auprès d'autres établissements financiers sont effectuées au cas par cas, en particulier en cas de nouvelles embauches. Il n'existe aucun benchmarking général. Valiant publie les rémunérations individuelles de tous les membres du comité de direction.

Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans le tableau 7.2, aux pages 123–124. Les prêts et crédits au comité de direction figurent dans le tableau 7.3, page 125. Les membres du comité de direction bénéficient, comme tous les autres collaborateurs et collaboratrices, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées dans l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA, dans le tableau 18, page 192. L'attribution par nombre et par valeur des actions est présentée dans l'annexe des comptes consolidés, dans le tableau 18, page 170.

4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, tous les collaborateurs et collaboratrices de Valiant reçoivent une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance. Cela ne s'applique pas aux collaboratrices et collaborateurs en cours de formation ni aux salariées et salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous la position du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Rémunération variable 2022	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2022	159,35 mio
dont 9 %	14,34 mio
Dissolution des provisions affectées ¹	0,28 mio
Total de la rémunération variable²	14,62 mio

Rémunération variable 2021	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2021	143,96 mio
dont 9 %	12,96 mio
Dissolution des provisions affectées ³	0,55 mio
Total de la rémunération variable²	13,51 mio

¹ Le résultat opérationnel 2022 est supérieur de 10,7 % à celui de l'exercice précédent. En raison de variations des effectifs et d'autres facteurs d'influence, l'augmentation moyenne de la rémunération variable par collaborateur est nettement inférieure. Pour la porter à 5 %, une dissolution de la provision constituée à cet effet au cours des années précédentes a eu lieu.

² Total de la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y c. les membres du comité de direction.

³ Le résultat opérationnel 2021 était inférieur à celui de l'exercice précédent en raison de la constitution de provisions pour le programme d'amélioration de la rentabilité. Pour pouvoir maintenir les rémunérations variables en moyenne au niveau de l'année précédente, 0,55 million de francs supplémentaires ont été utilisés à partir des provisions constituées à cet effet ces dernières années.

5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2022

Les objectifs pour l'exercice sont fixés par le conseil d'administration. Le CEO informe chaque trimestre le conseil d'administration de l'état de réalisation des objectifs. En janvier 2023, le comité de nomination et de rémunération et le CEO ont procédé à une évaluation du degré de réalisation des objectifs pour l'exercice 2022. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait globalement bien atteint les objectifs fixés pour l'exercice 2022. La réalisation des objectifs est explicitée dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du comité de direction pour exercice 2022 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Les objectifs ont été bien atteints
En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.		<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé supérieur à l'exercice précédent (+5,2 %) - Augmentation du produit d'exploitation de 4,1 % - Croissance des prêts de 5,3 % - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service en hausse (+2,6 %) - Objectif atteint dans le domaine des avoirs clientèle et avoirs en dépôt (corrigé des fluctuations du marché)
Pour l'exercice 2022, les objectifs suivants ont été fixés :		
Bénéfice consolidé légèrement supérieur à l'exercice précédent <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du résultat opérationnel - Croissance des prêts > 3 % - Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 3 % 		
En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs clientèle et des valeurs de dépôt.		
Objectifs de fond		Les objectifs ont été bien atteints
Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2022. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.		
Secteurs	Critère mesuré	
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 selon les plans	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 est sur la bonne voie.
Clientes et clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)	<ul style="list-style-type: none"> - Les valeurs du Net Promoter Score ont légèrement baissé, mais se maintiennent à un niveau élevé.
Durabilité	Mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 selon les plans	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des mesures adoptées par le conseil d'administration est en bonne voie. Diverses mesures ont déjà pu être menées à bien et appliquées au niveau opérationnel.
Évaluation globale par le conseil d'administration		Globalement, les objectifs ont été bien atteints

5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération du comité de direction

La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Elle varie donc en conséquence. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale est atteint en raison des changements intervenus au sein de la direction au cours de l'exercice.

5.3 Objectifs pour l'exercice 2023

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs suivants au comité de direction pour l'exercice 2023.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2023

Objectifs financiers

Pour l'exercice 2023, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés :

- Bénéfice consolidé supérieur à celui de l'exercice précédent
- Augmentation du résultat opérationnel
- Croissance des prêts > 3 %
- Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 3 %

En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs en dépôt.

Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2023. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Critère mesuré
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020-2024 selon les plans
Clientèles et clients	Satisfaction des clients (Net Promoter Score)
Durabilité	Mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 selon les plans
Collaboratrices et collaborateurs	Mise en œuvre de mesures visant à augmenter l'attractivité de l'employeur et la diversité

6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximums approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2022 et la période de mandat 2021/2022 figurent dans les tableaux ci-dessous.

6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2021/2022	19.05.2021	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2021/2022		1 521
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2022/2023	18.05.2022	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2022/2023		n/a ¹

¹ La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2022/2023 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2023.

6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2022	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2022	19.05.2021	3 050
Augmentation maximale possible du montant en application de l'art. 28 des statuts		4 270
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2022		3 393
Rémunération maximale variable du comité de direction pour l'exercice 2022	18.05.2022	1 750
Rémunération variable effective du comité de direction pour l'exercice 2022		1 742

Rémunération fixe maximale approuvée pour l'exercice 2023	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2023	18.05.2022	3 050
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2023		n/a ¹

¹ La rémunération fixe effective versée au comité de direction durant l'exercice 2023 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2023.

Commentaire sur la rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2022

Conformément à l'art. 28 des statuts, Valiant est en droit de verser un montant supplémentaire à toute personne qui intègre le comité de direction après la date d'approbation de la rémunération par l'assemblée générale, si la rémunération maximale déjà approuvée est insuffisante. Le montant supplémentaire pour chacun des membres du comité de direction ne doit pas dépasser 20 % de la dernière rémunération maximale approuvée.

En raison des deux changements intervenus au sein du comité de direction, il est fait partiellement usage de cette disposition pour Serge Laville (membre du comité de direction depuis le 01.02.2022) et Michael Eisenrauch (membre du comité de direction depuis le 01.09.2022). Les rémunérations versées aux différents membres du comité de direction sont indiquées au chapitre 7.2.

7 Rémunération de l'exercice sous revue

7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration (contrôlé)

Rémunération par exercice

	2022 (11 mois) ^{1,2}				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ³ en milliers de CHF	Prestations sociales ⁴ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	165	132	151	-	448
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	108	50	23	-	181
Barbara Artmann, membre	72	36	16	-	124
Jean-Baptiste Beuret, membre ⁵	14	36	5	-	55
D ^r Maya Bundt, membre	67	40	31	-	138
Roger Harlacher, membre	72	36	16	-	124
D ^r Roland Herrmann, membre ⁶	58	-	9	-	67
Marion Khüny, membre ⁶	44	-	23	-	67
Nicole Pauli, membre ⁵	15	40	7	-	62
Ronald Trächsel, membre	72	36	16	-	124
Total	687	406	297	-	1390

	2021				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ³ en milliers de CHF	Prestations sociales ⁴ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	193	132	174	-	499
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	118	58	25	-	201
Barbara Artmann, membre	81	34	17	-	132
Jean-Baptiste Beuret, membre	83	36	15	-	134
D ^r Maya Bundt, membre	89	33	18	-	140
Roger Harlacher, membre ⁷	68	-	11	-	79
Nicole Pauli, membre	92	41	19	-	152
Ronald Trächsel, membre	81	34	17	-	132
Franziska von Weissenfluh, membre ⁸	16	41	8	-	65
Total	821	409	304	-	1534

¹ Le 28.06.2022, dans le règlement de rémunération du conseil d'administration, le rythme de paiement a été adapté à partir du mandat 2022/2023 : 6/12 de la rémunération en novembre 2022, 6/12 en avril 2023 (mandat 2021/2022 : 7/12 en novembre 2021, 5/12 en avril 2022). De ce fait, seuls 11/12 ont été rémunérés au cours de l'exercice 2022. La rémunération accordée et non encore versée s'élève à CHF 127 000.

² Nouveaux taux de rémunération à partir du mandat 2021/2022

³ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

⁴ Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF, l'impôt à la source et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

⁵ Jusqu'à l'assemblée générale du 18 mai 2022

⁶ À partir de l'assemblée générale du 18 mai 2022

⁷ À partir de l'assemblée générale du 19 mai 2021

⁸ Jusqu'à l'assemblée générale du 19 mai 2021

Rémunération par mandat

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2021/2022^{1,2}

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ³ en milliers de CHF	Prestations sociales ⁴ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	190	132	171	–	493
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	115	50	24	–	189
Barbara Artmann, membre	82	36	17	–	135
Jean-Baptiste Beuret, membre	83	36	13	–	132
D ^r Maya Bundt, membre	92	40	19	–	151
Roger Harlacher, membre	82	36	17	–	135
Nicole Pauli, membre	92	40	19	–	151
Ronald Trächsel, membre	82	36	17	–	135
Total	818	406	297	–	1521

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2020/2021⁵

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ³ en milliers de CHF	Prestations sociales ⁴ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	238	132	126	–	496
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	135	58	28	–	221
Barbara Artmann, membre	79	34	16	–	129
Jean-Baptiste Beuret, membre	82	36	17	–	135
D ^r Maya Bundt, membre	75	33	16	–	124
Nicole Pauli, membre	95	41	20	–	156
Ronald Trächsel, membre	79	34	16	–	129
Franziska von Weissenfluh, membre	95	41	20	–	156
Total	878	409	259	–	1546

¹ Les versements des rémunérations pour le mandat 2021/2022 (du 19 mai 2021 au 18 mai 2022) ont eu lieu en novembre 2021 et avril 2022. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

² Nouveaux taux de rémunération à partir du mandat 2021/2022.

³ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales.

⁴ Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour PAVS/AI/APG, l'AC, la CAF et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

⁵ Le versement des rémunérations pour le mandat 2020/2021 (du 13 mai 2020 au 19 mai 2021) ont eu lieu en novembre 2020 et avril 2021. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)

Rémunération par exercice

2022						
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	343	305	132	10	396	1 186
Martin Vogler	263	150	65	10	259	747
D ^r Michael Eisenrauch ⁵	89	50	21	1	47	208
Stefan Gempeler ⁶	179	159	–	6	170	514
D ^r Hanspeter Kaspar ⁷	257	84	–	8	189	538
Serge Laville ⁸	228	117	51	9	174	579
D ^r Marc A. Praxmarer	228	128	55	10	238	659
Christoph Wille	238	159	69	10	228	704
Total	1 825	1 152	393	64	1 701	5 135

2021						
	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	371	297	128	9	398	1 203
Martin Vogler	265	145	63	9	256	738
Stefan Gempeler	227	148	64	7	215	661
D ^r Hanspeter Kaspar ⁹	252	101	–	9	220	582
D ^r Marc A. Praxmarer	228	122	53	9	238	650
Christoph Wille	230	152	66	9	220	677
Total	1 573	965	374	52	1 547	4 511

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Part privée véhicule de fonction

³ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

⁴ Durant l'exercice 2021, deux membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 59 500.00 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50 %. Durant l'exercice 2020, deux membres du comité de direction ont reçu CHF 59 422.50 pour la même raison.

⁵ Entrée en fonction le 01.09.2022

⁶ En fonction jusqu'au 31.08.2022 – rémunérations indiquées jusqu'au 30.09.2022

⁷ En fonction jusqu'au 31.10.2021 – rémunérations indiquées jusqu'au 31.10.2022 (fin du contrat)

⁸ En fonction depuis le 01.02.2022

⁹ En fonction jusqu'au 31.10.2021. Sont incluses les rémunérations dues contractuellement jusqu'au 31.12.2021, conformément au contrat de travail et à la convention de résiliation des rapports de travail du 25.10.2021

Présentation de la rémunération variable du comité de direction2022¹

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 152	393	–	197	1 742

2021

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	965	374	–	182	1 521

¹ La rémunération variable pour l'exercice 2022 est versée en avril 2023, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

² Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS

Présentation de la rémunération fixe du comité de direction

2022

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 825	64	1 504	3 393

2021

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 573	52	1 365	2 990

¹ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

7.3 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

Conseil d'administration

Afin de renforcer l'indépendance, aucun nouveau prêt ou crédit ne sera accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2022, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2021 : aucune position).

Comité de direction

	2022		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 864	0	2 864

	2021		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 730	0	2 730

¹ Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs.

² Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction

8.1 Situation initiale

Conformément à l'article 734f du Code des obligations, à moins que la représentation de chaque sexe n'atteigne au minimum 30 % au sein du conseil d'administration et 20 % au sein de la direction, le rapport de rémunération doit mentionner :

1. les raisons pour lesquelles la représentation de chaque sexe n'atteint pas le minimum prévu ; et
2. les mesures de promotion du sexe le moins représenté.

L'obligation de rendre compte s'appliquera pour le conseil d'administration à partir de 2026 et pour le comité de direction à partir de 2031. Valiant a toutefois décidé de rendre compte dès maintenant.

8.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité

Organe	Nombre total de personnes	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Part du sexe le moins représenté
Conseil d'administration	8	5	3	37,5 %
Comité de direction	6	6	0	0 %

8.3 Justification et mesures

Deux nouveaux membres ont été nommés au comité de direction au cours de l'exercice. Dans les deux cas, le choix s'est porté sur des hommes. L'une des nominations concerne une candidature interne dans le cadre de la planification ordinaire de la relève. Pour l'autre nomination, des candidats masculins et féminins ont été évalués dans le cadre du processus de sélection sur la base d'une liste restreinte. Des femmes ont également été impliquées dans le processus de recrutement : le mandat de recherche de l'entreprise de conseil mandatée a été piloté par une femme. L'évaluatrice principale des évaluations menées en externe était également une femme. Dans les deux cas, le conseil d'administration a estimé que les candidats masculins étaient les plus appropriés.

Mesures de promotion des femmes

Le comité de direction a adopté différentes mesures afin de renforcer la présence des femmes dans les postes de direction et, donc, d'accroître les possibilités de nommer des femmes au comité de direction. Les mesures suivantes ont été mises en œuvre au cours de l'exercice :

- Programme de mentoring pour les collaboratrices :
Les collaboratrices sélectionnées bénéficient pendant environ un an de l'accompagnement et du soutien d'un membre de la direction agissant en tant que mentor.
- Échange avec des membres du conseil d'administration pour les femmes cadres et spécialistes :
Des femmes cadres et spécialistes sélectionnées ont été invitées à deux rencontres avec des membres féminins du conseil d'administration de Valiant, consacrées à l'échange d'expériences et à la promotion des femmes.
- Réseau interne de femmes :
Valiant a soutenu la création d'un réseau interne de femmes en organisant un événement inaugural sur le thème « Expériences sur la création d'un réseau de femmes », exclusivement réservé aux femmes.
- Présentations incitatives sur des thèmes spécifiques liés au genre :
Au cours de l'exercice, quatre présentations incitatives ont été organisées, ouvertes à tout le personnel.
- Adhésion au réseau Business & Professional Women :
Valiant est membre de la plus grande association suisse de femmes d'affaires depuis le 1^{er} juillet 2022.
- Objectif pour tous les cadres :
Tous les cadres se sont vu fixer comme objectif pour l'exercice 2023 de prendre des mesures concrètes pour augmenter la proportion de femmes dans les fonctions de conseil à la clientèle, les postes de spécialistes et de responsables hiérarchiques.

Recrutement

La sélection finale (liste restreinte) pour le recrutement de membres du comité de direction doit comporter au moins une femme.

9 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding AG, Lucerne

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit du rapport de rémunération de Valiant Holding AG (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les tableaux 7.1, 7.2 et 7.3 marqués de l'indication « contrôlé » aux pages 121 à 125 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération (pages 121 à 125) sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NACH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

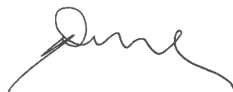
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

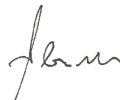
Nous communiquons au Conseil d'administration ou à son Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à son Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

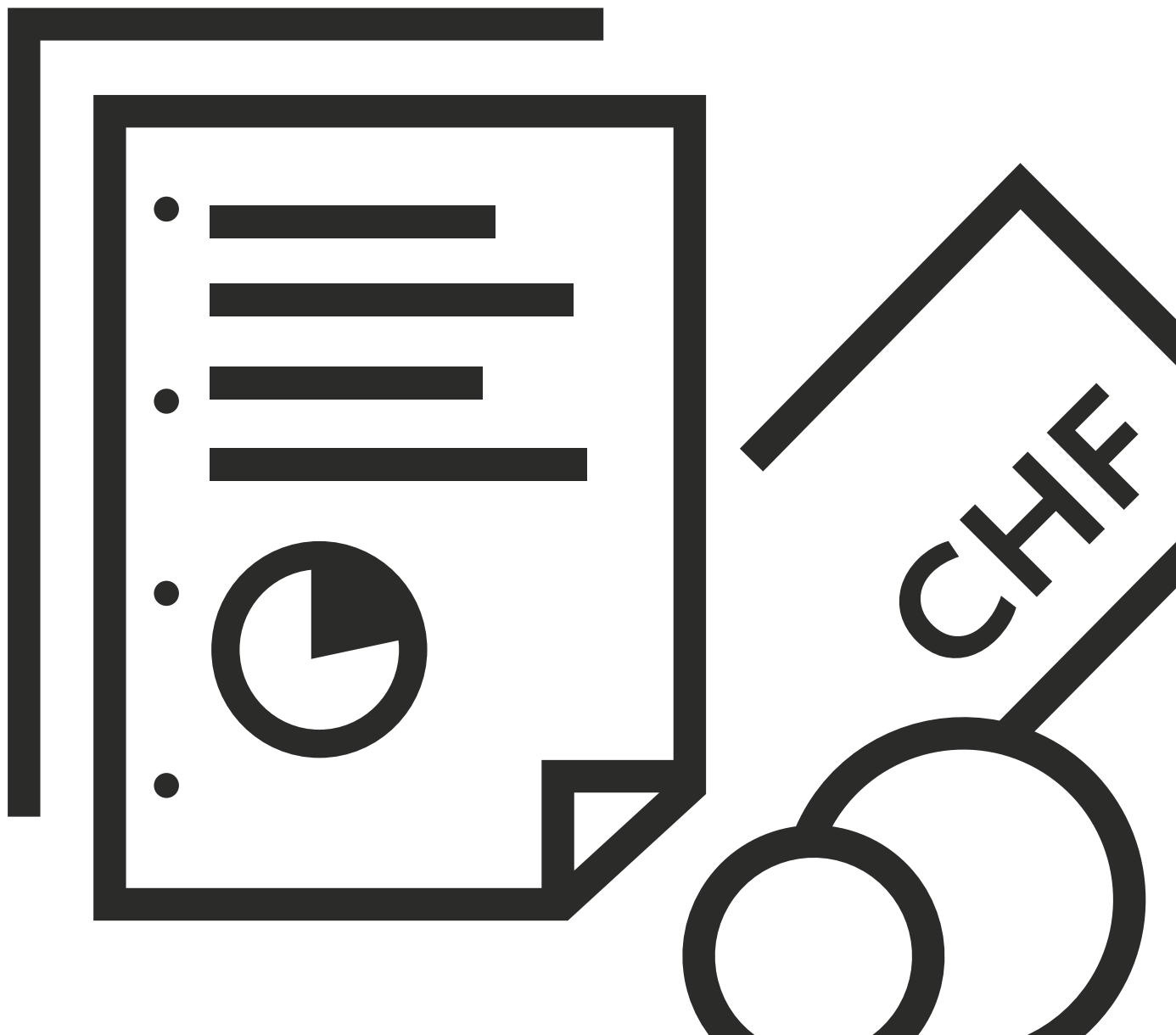


Andreas Aebersold

Luzern, le 21 mars 2023

Cette page a volontairement été laissée vierge.

rapport financier 2022



Comptes consolidés

- 133 Bilan consolidé
- 134 Compte de résultat consolidé
- 135 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 136 État des capitaux propres consolidé

Annexe des comptes consolidés

- 137 Raison sociale, forme juridique et siège
- 137 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 147 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 157 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 158 Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit
- 159 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 160 Événements significatifs survenus après la date du bilan
- 160 Organe de révision
- 160 Autres données requises par la loi
- 161 Informations relatives au bilan
- 175 Informations se rapportant au hors-bilan
- 176 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 179 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication des fonds propres et des liquidités

- 185 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA

- 186 Bilan
- 187 Compte de résultat
- 188 Annexe aux comptes annuels
- 194 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 196 Rapport de l'organe de révision de la Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		5 053 435	6 254 325	-1 200 890	-19,2
Créances sur les banques	11	49 105	69 719	-20 614	-29,6
Créances sur la clientèle	2	1 542 228	1 535 401	6 827	0,4
Créances hypothécaires	2, 11	27 137 292	25 708 253	1 429 039	5,6
Opérations de négoce	3	17 542	15 011	2 531	16,9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	265 268	57 834	207 434	358,7
Immobilisations financières	5, 11	1 287 234	1 529 548	-242 314	-15,8
Comptes de régularisation		26 414	22 992	3 422	14,9
Participations non consolidées	6, 7, 37	241 366	228 961	12 405	5,4
Immobilisations corporelles	8	94 961	111 114	-16 153	-14,5
Valeurs immatérielles	9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10	14 983	27 171	-12 188	-44,9
Total des actifs		35 729 828	35 560 329	169 499	0,5
Total des créances subordonnées dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Passifs					
Engagements envers les banques		1 754 115	2 632 053	-877 938	-33,4
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 473 885	22 087 860	386 025	1,7
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	25 369	53 863	-28 494	-52,9
Obligations de caisse		77 774	50 889	26 885	52,8
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	8 347 700	8 078 500	269 200	3,3
Comptes de régularisation		141 529	138 623	2 906	2,1
Autres passifs	10	411 185	79 921	331 264	414,5
Provisions	16	30 824	39 865	-9 041	-22,7
Réserves pour risques bancaires généraux	16	59 786	34 786	25 000	71,9
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 596	592 613	-17	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 677 655	1 640 335	37 320	2,3
Propres parts du capital	21	0	0	0	n/a
Bénéfice consolidé		129 514	123 125	6 389	5,2
Total des capitaux propres		2 467 447	2 398 755	68 692	2,9
Total des passifs		35 729 828	35 560 329	169 499	0,5
Total des engagements subordonnés dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
		0	0	0	n/a
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels	2, 28	142 405	140 056	2 349	1,7
Engagements irrévocables	2	1 268 289	1 306 210	-37 921	-2,9
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	61 164	55 611	5 553	10,0
Crédits par engagement	2, 29	0	0	0	n/a

Compte de résultat consolidé

		2022	2021	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produits des intérêts et des escomptes	33	376 001	332 156	43 845	13,2
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	n/a
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		11 348	13 287	-1 939	-14,6
Charges d'intérêts		-36 250	-3 799	-32 451	854,2
Résultat brut des opérations d'intérêts		351 099	341 644	9 456	2,8
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-15 606	-14 207	-1 400	9,9
Résultat net des opérations d'intérêts		335 493	327 437	8 056	2,5
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		50 104	51 573	-1 469	-2,8
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2 881	2 830	51	1,8
Produit des commissions sur les autres prestations de service		41 691	33 302	8 389	25,2
Charges de commissions		-18 451	-18 962	511	-2,7
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		76 225	68 743	7 482	10,9
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	22 602	16 103	6 499	40,4
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-6	345	-351	-101,7
Produits des participations		10 964	14 673	-3 709	-25,3
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		8 299	12 115	-3 816	-31,5
dont autres participations non consolidées		2 665	2 558	107	4,2
Résultat des immeubles		2 060	2 262	-202	-8,9
Autres produits ordinaires		1 087	1 138	-51	-4,5
Autres charges ordinaires		-16	-92	76	-82,6
Sous-total autres résultats ordinaires		14 089	18 326	-4 237	-23,1
Produits d'exploitation		448 409	430 609	17 800	4,1
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-143 296	-142 564	-732	0,5
Autres charges d'exploitation	35	-124 276	-111 789	-12 487	11,2
Sous-total charges d'exploitation		-267 572	-254 353	-13 219	5,2
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37	-22 358	-22 834	476	-2,1
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	875	-9 463	10 338	-109,2
Résultat opérationnel		159 354	143 959	15 395	10,7
Bénéfice du groupe					
Produits extraordinaires	36	26 166	2 945	23 221	788,5
Charges extraordinaires	36	0	-130	130	-100,0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	-25 000	0	-25 000	n/a
Impôts	39	-31 006	-23 649	-7 357	31,1
Bénéfice consolidé		129 514	123 125	6 389	5,2

Flux de trésorerie consolidé

	2022	2022	2022	2021	2021	2021
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	129 514			123 125		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	25 000					
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	22 358			22 834		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence	2 371				277	
Provisions et autres corrections de valeur	1 223	10 176		16 585	9 215	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	36 554	19 388		35 244	20 065	
Comptes de régularisation actifs		3 422			2 105	
Comptes de régularisation passifs	2 906				1 351	
Dividende de l'exercice précédent		78 962			78 962	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	219 926	111 948	+ 107 978	197 788	111 975	+ 85 813
Variation des propres titres de participation		18			10	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	0	18	- 18	0	10	- 10
Participations non consolidées	18	15 009			237	
Immeubles	9 785	4 865		2 320	5 055	
Autres immobilisations corporelles	869	10 301			10 690	
Valeurs immatérielles		1 479			1 534	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	10 672	31 654	- 20 982	2 320	17 516	- 15 196
Créances sur la clientèle		16 313		109 412		
Créances hypothécaires		1 439 729			1 504 016	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		3 919			2 576	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	386 025			1 136 924		
Obligations de caisse	26 885				26 662	
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	412 910	1 459 961	- 1 047 051	1 246 336	1 533 254	- 286 918
Opérations de négoce		2 531			9 723	
Immobilisations financières	242 314			81 293		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	269 200			914 800		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	511 514	2 531	+ 508 983	996 093	9 723	+ 986 370
Créances sur les banques	20 614			37 594		
Engagements envers des banques		877 938		241 121		
Flux de fonds d'opérations interbancaires	20 614	877 938	- 857 324	278 715	0	+ 278 715
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		207 434			49 708	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		28 494		15 779		
Autres actifs	12 188			4 672		
Autres passifs	331 264			50 275		
Flux de fonds d'autres positions du bilan	343 452	235 928	+ 107 524	70 726	49 708	+ 21 018
Flux de fonds de l'activité bancaire	1 288 490	2 576 358	- 1 287 868	2 591 870	1 592 685	+ 999 185
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	1 519 088	2 719 978	- 1 200 890	2 791 978	1 722 186	+ 1 069 792

Variation de l'état des liquidités	État 31.12.2022 en milliers de CHF	État 31.12.2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2021 en milliers de CHF	État 31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Liquidités	5 053 435	6 254 325	- 1 200 890	6 254 325	5 184 533	+ 1 069 792
Total liquidités	5 053 435	6 254 325	- 1 200 890	6 254 325	5 184 533	+ 1 069 792

État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Résultat de la période en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 613	1 640 335	34 786		123 125	2 398 755
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			44 162			-44 162	0
Acquisition de propres parts au capital					-2 637		-2 637
Aliénation de propres parts au capital					2 637		2 637
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-70					-70
Dividendes et autres distributions		53				-78 963	-78 910
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				25 000			25 000
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux			-6 842				-6 842
Bénéfice consolidé						129 514	129 514
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 596	1 677 655	59 786	0	129 514	2 467 447

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de la Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action de Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les bouclages des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors-bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors-bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2022	Exercice précédent
USD	0.9252	0.9114
EUR	0.9874	1.0336
GBP	1.1129	1.2300

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». Pour les postes du bilan « Créances sur les banques » et « Immobilisations financières » (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation des clients à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation client entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant l'estimation des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'experts.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Opérations de négoce et engagements résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans l'activité de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même position du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 165.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres Immeubles (incl. terrains)	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas portées à l'actif. Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les « valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à une prise de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont portées au bilan, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et qu'il est envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est porté à l'actif.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non passées à l'actif sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres titres de dette et propres parts du capital

Les emprunts obligataires et obligations de caisse propres figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur les emprunts obligataires et obligations de caisse propres sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts au capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors-bilan

Les opérations hors-bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires à la clientèle privée), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client ou de la cliente. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de du croire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Il n'y a pas eu de modifications significatives dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes consolidés.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et réglemente ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux soient respectées même si les scénarios de crise prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, des détériorations macroéconomiques majeures suscitent en particulier les risques de défaillance, les risques de taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants et de leur évolution chaque semestre au minimum.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Il appartient à chaque collaborateur et collaboratrice, en particulier aux supérieur·es de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures appropriées de réduction des risques (p. ex. directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes telles que Legal et Compliance ainsi que contrôle des risques, Business Continuity Management, assurances, formations) pour s'assurer de son fonctionnement dans le respect de la tolérance au risque et des exigences réglementaires du conseil d'administration.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation qualitative des risques globaux et individuels à titre prospectif en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions-cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendants des processus commerciaux, placés sous la direction du responsable Legal et Compliance, lui-même directement subordonné au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Il peut également soumettre à tout moment des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design effectiveness » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

En tant qu'établissement financier, Valiant s'expose à différents risques bancaires spécifiques. Il s'agit notamment des risques de défaillance, de marché, de liquidité et de refinancement, ainsi que des risques opérationnels et juridiques.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et/ou lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (p. ex. opérations interbancaires, placements financiers, produits dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client/de la cliente, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendants et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc à la clientèle privée sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de risque de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités de

distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations des crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de la distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les régions.

Les prêts constituant une Exception to Policy (ETP) font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés aux clients et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs précoces ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation actuelle,

une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des capitaux (Covered Bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, placements financiers) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors-bilan de la banque sont soumises à des risques de taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du CFO, l'Asset Liability Committee (ALCO) est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes – telles que la sensibilité des fonds propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la durée des actifs et passifs, l'évolution des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de taux. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplication. L'adéquation des taux de réplication est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de crise.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clients à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des Lettres de Gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). L'unité ALM/Treasury indépendante des organisations de distribution de la banque est chargée de la gestion du refinancement et des liquidités. Celle-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité directeur et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defence ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces actifs constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des Lettres de Gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise à l'échelle de l'ensemble de la banque. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités et les risques de refinancement accrus.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain, aux systèmes ou d'événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de conformité, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques des clients. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire des risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de conformité, réclamations de clients, rapports financiers, etc.) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les fournisseurs informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p. ex. ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle. Les responsables SCI compétents évaluent au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle.
- Au sein de la deuxième ligne, les départements indépendants de contrôle des risques et de conformité des secteurs d'activité orientés vers le résultat assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise). Par ailleurs, elle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les trains de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Gestion des risques juridiques

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la conformité (« Compliance Management ») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de conformité et donc d'assurer une activité commerciale durable.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent Les intermédiaires financiers suisses sont soumis à une réglementation stricte et aux obligations prudentielles de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces obligations découlent notamment des normes internationales, en particulier des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), reconnues dans le monde entier et également par le Conseil de sécurité de l'ONU comme norme en vigueur pour la lutte contre le blanchiment d'argent. Le respect des recommandations est régulièrement contrôlé dans les États membres, et les résultats de l'examen sont récapitulés dans le cadre d'un rapport. Ainsi, la Suisse a également fait l'objet d'un contrôle pour la quatrième fois en 2016. Bien que le GAFI ait attesté que la Suisse disposait en principe d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent efficace et que la Suisse ait obtenu un résultat supérieur à la moyenne des pays déjà examinés, des lacunes ont été constatées, notamment en ce qui concerne les activités déconnectées de l'intermédiation financière. Depuis lors, la Suisse se

trouve dans un processus de suivi, dit « enhanced follow-up », et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation. En 2016 et 2020, les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse ont entraîné des révisions de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LBA début 2023, la vérification des ayants droit économiques et un contrôle régulier des dossiers des clients sont désormais imposés par la loi. Valiant applique systématiquement toutes les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Loi sur les services financiers (LSFin)/Loi sur les établissements financiers (LEFin) Valiant a défini les processus relatifs à la mise en œuvre de la LSFin. Ces derniers visent notamment à garantir le respect des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Ils assurent également une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client/de la cliente ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clients. Les exigences accrues concernant la formation et le perfectionnement des conseillers et conseillères à la clientèle sont également respectées.

Loi sur la protection des données (LPD) Le 25 septembre 2020, le Parlement a adopté la nouvelle LPD en s'alignant sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Celle-ci s'écarte du RGPD ici et là, et le dépasse sur certains points. La LPD révisée entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Valiant aura achevé l'ensemble des tâches relatives à sa mise en œuvre à cette date. Les points principaux ont déjà été mis en œuvre. Pour permettre à la clientèle de s'informer sur le traitement de ses données personnelles par Valiant, la nouvelle déclaration de protection des données lui a été envoyée avec l'envoi de fin d'année 2021, et été également mise en ligne sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs ont été formés en 2022 conformément à leur fonction.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientèle domiciliée à l'étranger.

En raison des risques sous-jacents, Valiant a fixé pour règle interne de ne proposer aucune opération sur titres à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données soumises à l'obligation de communication concernant sa clientèle imposée à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine sur la satisfaction des obligations fiscales relatives aux comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clients et clientes bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont les risques découlant d'une stratégie erronée, d'une mauvaise mise en œuvre de la stratégie ou d'une capacité d'adaptation inadéquate face aux évolutions de l'environnement professionnel (p ex. cadre juridique ou évolutions macroéconomiques défavorables).

La stratégie est définie par le conseil d'administration et vérifiée périodiquement. Le respect des directives stratégiques ainsi que de leur impact fait l'objet d'une surveillance périodique de la part du comité de direction. Un rapport est établi à l'intention du comité stratégique du conseil d'administration ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques environnementaux/liés à la durabilité (risques ESG)

Consciente de l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier (finance durable), Valiant s'efforce de limiter au maximum les risques ESG en adoptant des mesures ciblées et en tenant compte des évolutions réglementaires ainsi que des impératifs du contexte économique. Plus d'informations sur la durabilité figurent dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise aux pages 35–70.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Surveillance des engagements de crédit

La surveillance des engagements de crédit se fait, selon la nature des garanties, avec des mesures et instruments adaptés et selon une périodicité correspondant aux risques inhérents.

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures d'atténuation des risques » aux pages 149 et 150.

Détermination des correctifs de valeur

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide de modèles de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour la clientèle privée, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation des clients privés ainsi que pour les grands clients entreprises, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou connues, ainsi que pour les positions à haut risque, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, aux pages 139–140.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte, mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, de bureaux, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Celui-ci tient compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou le prix de revient.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres courants sur le marché et liquides, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins des clients et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers les clientes et clients, ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondantes. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première application que sur sa durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Autres données requises par la loi

Égalité salariale entre les femmes et les hommes (art. 13h LEg)

Chez Valiant, le principe de l'égalité de rémunération s'applique à un travail de valeur égale, et cela va de soi pour tous les hommes et toutes les femmes. La loi sur l'égalité impose aux entreprises employant plus de 100 personnes de mener une analyse interne des salaires et de faire vérifier cette dernière par un organe indépendant. Les salaires de la Banque Valiant SA en date du 30 septembre 2020 ont été analysés selon la méthode Logib, le modèle d'analyse standard développé par la Confédération. Les salaires de 1050 collaboratrices et collaborateurs ayant un rapport de travail avec la Banque Valiant SA à cette date ont été pris en compte. Le résultat de l'analyse des salaires se situe dans le seuil de tolérance statistique de $\pm 5\%$. L'entreprise de révision indépendante PwC a vérifié que l'analyse des salaires de la Banque Valiant SA a été menée correctement sur la forme et que l'analyse est conforme en tous points aux exigences légales. La réduction des différences salariales entre les hommes et les femmes restera une priorité, les écarts seront mesurés tous les ans et des mesures seront prévues le cas échéant.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors-bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	237 518	739 376	620 347	1 597 241	
Créances hypothécaires	27 135 981		35 112	27 171 093	
Immeubles d'habitations	23 649 481		14 035	23 663 516	
Immeubles commerciaux	761 667		1 049	762 716	
Immeubles artisanaux et industriels	1 577 492		17 955	1 595 447	
Autres	1 147 341		2 073	1 149 414	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	27 373 499	739 376	655 459	28 768 334
	Exercice précédent	25 920 680	801 547	590 064	27 312 291
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	27 354 277	739 143	586 100	28 679 520
	Exercice précédent	25 906 562	801 351	535 741	27 243 654
Hors bilan					
Engagements conditionnels	18 990	16 190	107 225	142 405	
Engagements irrévocables	1 158 003		110 286	1 268 289	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			61 164	61 164	
Total du hors bilan	Exercice sous revue	1 176 993	16 190	278 675	1 471 858
	Exercice précédent	1 215 780	13 883	272 213	1 501 877

	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF
Créances compromises				
Année de référence	93 736	56 045	37 691	37 691
Année précédente	65 471	36 785	28 686	28 686

Le montant net des créances compromises a augmenté de CHF 9,0 mio en comparaison annuelle. La détérioration de la situation est principalement due aux changements de notation et à la baisse des valeurs estimées de réalisation.

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 45,2 mio (contre CHF 42,0 mio l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	17 542	15 011
Titres de participation	17 542	15 011
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	17 542	15 011
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				258 125	9 599	3 827 000	
Instruments de taux	0	0	0	258 125	9 599	3 827 000	
Contrats à terme	7 143	15 770	1 248 303				
Devises/métaux précieux	7 143	15 770	1 248 303	0	0	0	
Options (exchange traded)							
Titres de participation/ indices	0	0	0	0	0	0	
Total dérivés	Exercice sous revue	7 143	15 770	1 248 303	258 125	9 599	3 827 000
	Exercice précédent	2 726	39 370	1 618 518	55 108	14 493	6 337 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	7 143	15 770		258 125	9 599	
	Exercice précédent	2 519	39 163		55 108	14 493	

Après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Exercice sous revue		265 268	25 369
Exercice précédent		57 834	53 863

Selon les contreparties		Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives		0	263 810	1 458
Valeurs de remplacement négatives		0	24 586	783

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

Banques selon durée résiduelle	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	5 586	14 481	1 155 200
Avec durée résiduelle de plus de 1 an	258 224	10 105	3 835 088

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Titres de créance	1 285 239	1 527 633	1 223 710	1 564 836
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 285 239	1 527 633	1 223 710	1 564 836
Titres de participation	1 886	1 856	6 980	7 106
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	109	59	109	58
Immeubles	0	0	0	0
Total immobilisations financières	1 287 234	1 529 548	1 230 799	1 572 000
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 283 939	1 526 333		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	1 273 939	11 300					1 285 239

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque Cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équivalence	178 226		178 226		1 843	-18		-2 371	177 680
sans valeur boursière	178 226		178 226		1 843	-18		-2 371	177 680
Autres participations non consolidées	53 320	-2 585	50 735		13 166	0	-215		63 686
sans valeur boursière	53 320	-2 585	50 735		13 166	0	-215		63 686
Total des participations non consolidées	231 546	-2 585	228 961	0	15 009	-18	-215	-2 371	241 366

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	87,10	87,10		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 100 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Garantie AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Hypotheken AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Payment Services AG, Zurich ¹	Prestation de services dans le domaine des paiements sans numéraire	25 000	8,24	8,24

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient avec 87,10 % la majorité des voix au sein de l'organe suprême. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.
- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les fonds propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission de Covered Bonds (voir annexe 15). Elles font office de garantes des Covered Bonds émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinves- tissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF
Immeubles	190 414	-98 589	91 825	4 865	-9 785	-8 657	78 248
Immeubles à l'usage de la banque ¹	169 162	-88 742	80 420	4 863	-4 091	-8 340	72 852
Autres immeubles	21 252	-9 847	11 405	2	-5 694	-317	5 396
Autres immobilisations corporelles	38 696	-19 407	19 289	10 301	-869	-12 008	16 713
Total des immobilisations corporelles	229 110	-117 996	111 114	15 166	-10 654	-20 665	94 961

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement ne résulte de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme du leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	0	0	0	1 479	-1 479	0
Total des valeurs immatérielles	0	0	0	1 479	-1 479	0

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Compte de compensation			391 452	56 123
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 852	1 566		
Impôts indirects	6 177	6 786	2 156	1 935
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	1 354	1 559	16 126	20 861
Divers	5 600	17 260	1 451	1 002
Total autres actifs et autres passifs	14 983	27 171	411 185	79 921

Les autres actifs au cours de l'année précédente comprennent des transactions non réglées avec l'intermédiaire Entris Banking AG pour un montant d'environ CHF 10 mio.

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	7 302 163	6 702 362	5 584 700	5 335 500
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 600	1 500		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	164 508	236 257	163 300	223 500
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	4 623 557	3 956 073	2 763 000	2 743 000
Créances sur les banques	2 900	27 900		
Actifs mis en gage	12 094 728	10 924 092	8 511 000	8 302 000

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	9 255	15 883
Total des engagements	9 255	15 883

La caisse de pension de la Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans la Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2022 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2022 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2022 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2021 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2022 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1852		1852	1566	-286	

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées de manière ordinaire. Cette rémunération est comptabilisée en tant que charges de personnel.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture 31.12.2022 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2022 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2021 en milliers de CHF	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2022 en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.	0	0	0	1036	1036	1029
Plans de prévoyance avec excédent	0	0	0	0	0	0	9677
Plans de prévoyance avec insuffisance	-14137	0	0	0	10309	8355	0

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de la Valiant Holding s'élevait à 98,3 % pour un taux technique de 1,50 % (contre 1,50 % l'exercice précédent). La réserve de fluctuation de valeur s'établit à CHF 0. La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeurs n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que malgré la sous-couverture au sens de Swiss GAAP RPC 26, aucun engagement économique ne s'impose pour l'instant pour l'employeur, car il ne doit ni ne souhaite participer au financement.

Les membres du comité de direction et de la direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective IGP-Personalvorsorge-Stiftung. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou engagement futur.

La présentation des comptes de la caisse de pension de la Valiant Holding et d'IGP-Personalvorsorge-Stiftung est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.450	2022	aucune	29.06.2023	20000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.750	2022	aucune	25.08.2023	115000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2018	aucune	23.04.2024	500000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.10.2025	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2021	aucune	20.01.2026	270000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.200	2019	aucune	29.01.2027	303000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.375	2017	aucune	06.12.2027	250000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.07.2029	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	29.11.2030	215000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	07.05.2031	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2019	aucune	04.12.2034	310000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0.821 ¹				5584700
Total						8347700

¹ Valeur moyenne

Les Covered Bonds émises sont garanties par des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires sont alors cédées aux garantes des Covered Bonds, respectivement Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA. Compte tenu de la réglementation des droits de vote énoncée dans les statuts ainsi que dans le pacte d'actionnaire, Valiant n'exerce aucun contrôle sur Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA malgré sa participation majoritaire. Pour de plus amples informations, se référer au prospectus d'émission.

	Échéance 2023 en milliers de CHF	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance 2027 en milliers de CHF	Échéance >2027 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	135000	500000	190000	270000	553000	1115000	2763000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	504400	384400	505300	500500	423100	3267000	5584700
Total	639400	884400	695300	770500	976100	4382000	8347700

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2021 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en milliers de CHF	Reclassifica- tions en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	2 530					63	-810	1 783
Provisions pour engagements de prévoyance	1 566						-1 566	0
Provisions pour risques de défaillance	9 848			-88				9 760
Provisions de restructurations ¹	19 640	-4 782				660	-1 078	14 440
Autres provisions ²	6 281	-690				500	-1 250	4 841
Total des provisions	39 865	-5 472	0	-88	0	1 223	-4 704	30 824
Réserves pour risques bancaires généraux³	34 786	0	0	0	0	25 000	0	59 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	28 686	-3 915		6 188	1 560	9 830	-4 658	37 691
Corrections de valeur pour les risques latents ⁴	39 951	-4	6 842	-6 100		25 164	-14 730	51 123
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	68 637	-3 919	6 842	88	1 560	34 994	-19 388	88 814

¹ Projets de mise en œuvre de la zone clientèle et de la stratégie 2020-2024 (en particulier en raison de l'optimisation du réseau d'agences).

² Provisions pour risques juridiques, pour les rémunérations variables et pour la mise en œuvre de projets stratégiques.

³ 0,5 million de francs non imposé (exercice précédent : 0,5 million de francs).

⁴ Au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées pour un montant de KCHF 6 842, selon une approche basée sur le portefeuille. La comptabilisation a été effectuée à la charge de la réserve issue du bénéfice.

17. Capital social

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA.

18. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 533	4 428	358	363
Membres du comité de direction	4 180	4 502	330	369
Membres de direction	7 299	6 620	576	543
Total	16 012	15 550	1 264	1 275

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif

aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	4 868	4 780	334	1 794
Affaires d'organes ²	2 864	2 730	2 215	3 616
Autres parties liées ³	4 987 051	6 174 123	4 584	4 749

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction

³ Entris Holding AG, y compris Entris Banking AG, Valiant Hypotheken AG et Valiant Garantie AG

Il existe des opérations hors-bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 78,2 mio. Les transactions (opérations sur titres, de paiement, octroi de crédit, rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de la Valiant Holding SA.

20. Participants significatifs

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, se référer aux comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2022		0
+ Achats	95.05	27 745
- Ventes	90.87	-11 733
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	94.03	-16 012
Propres actions nominatives au 31.12.2022		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,07 mio, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport de rémunération

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations qui sont à publier conformément aux dispositions légales sont présentées dans le rapport de rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	5 053 435							5 053 435	
Créances sur les banques	34 690	13 202	1 213					49 105	
Créances sur la clientèle	6 262	467 420	157 256	190 349	394 209	326 732		1 542 228	
Créances hypothécaires	2 649	3 766 481	1 459 359	2 252 506	11 611 424	8 044 873		27 137 292	
Opérations de négoce	17 542							17 542	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	265 268							265 268	
Immobilisations financières	1 995		53 390	164 872	734 989	331 988		1 287 234	
Total	5 381 841	4 247 103	1 671 218	2 607 727	12 740 622	8 703 593	0	35 352 104	
	Exercice précédent	6 397 117	2 256 086	1 931 694	3 077 933	12 722 854	8 784 407	0	35 170 091
Engagements envers les banques	260 897	163 300	1 267 233	62 685				1 754 115	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15 746 370	4 633 317	1 689 513	372 705	31 980			22 473 885	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	25 369							25 369	
Obligations de caisse			956	8 128	53 759	14 931		77 774	
Emprunts et prêts des lettres de gage			0	639 400	3 326 300	4 382 000		8 347 700	
Total	16 032 636	4 796 617	2 957 702	1 082 918	3 412 039	4 396 931	0	32 678 843	
	Exercice précédent	15 525 770	4 982 474	3 782 043	1 179 462	2 889 200	4 544 216	0	32 903 165

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2022		31.12.2021	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	5 051 033	2 402	6 253 639	686
Créances sur les banques	26 109	22 996	55 854	13 865
Créances sur les clients	1 537 270	4 958	1 528 164	7 237
Créances hypothécaires	27 137 292		25 708 253	
Opérations de négoce	17 542		15 011	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	265 268		57 834	
Immobilisations financières	1 058 236	228 998	1 267 260	262 288
Comptes de régularisation	26 414		22 992	
Participations non consolidées	241 366		228 961	
Immobilisations corporelles	94 961		111 114	
Valeurs immatérielles	0		0	
Autres actifs	14 983		27 171	
Total des actifs	35 470 474	259 354	35 276 253	284 076
Passifs				
Engagements envers les banques	888 148	865 967	1 003 629	1 628 424
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 016 198	457 687	21 198 418	889 442
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	25 369		53 863	
Obligations de caisse	77 474	300	50 889	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 347 700		8 078 500	
Comptes de régularisation	141 529		138 623	
Autres passifs	411 185		79 921	
Provisions	30 824		39 865	
Réserves pour risques bancaires généraux	59 786		34 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 596		592 613	
Réserve légale issue du bénéfice	1 677 655		1 640 335	
Bénéfice consolidé	129 514		123 125	
Total des passifs	34 405 874	1 323 954	33 042 463	2 517 866

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	5 044 869	7 861	492	213	5 053 435
Créances sur les banques	8 947	13 607	3 806	22 745	49 105
Créances sur la clientèle	1 425 268	91 087	25 872	1	1 542 228
Créances hypothécaires	27 137 292				27 137 292
Opérations de négoce	17 542				17 542
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	265 268				265 268
Immobilisations financières	1 252 985	20 263	13 878	108	1 287 234
Comptes de régularisation actifs	26 414				26 414
Participations non consolidées	241 366				241 366
Immobilisations corporelles	94 961				94 961
Valeurs immatérielles	0				0
Autres actifs	14 798	178		7	14 983
Total des actifs bilantaires	35 529 710	132 996	44 048	23 074	35 729 828
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	83 743	908 041	221 261	35 258	1 248 303
Total des actifs	35 613 453	1 041 037	265 309	58 332	36 978 131
Passifs					
Engagements envers les banques	1 074 916	521 799	140 631	16 769	1 754 115
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 877 154	456 204	102 466	38 061	22 473 885
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	25 369				25 369
Obligations de caisse	77 774				77 774
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 347 700				8 347 700
Comptes de régularisation passifs	141 529				141 529
Autres passifs	410 945	156	77	7	411 185
Provisions	30 824				30 824
Réserves pour risques bancaires généraux	59 786				59 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 596				592 596
Réserve légale issue du bénéfice	1 677 655				1 677 655
Bénéfice consolidé	129 514				129 514
Total des passifs bilantaires	34 453 658	978 159	243 174	54 837	35 729 828
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 166 537	66 583	20 452	3 357	1 256 929
Total des passifs	35 620 195	1 044 742	263 626	58 194	36 986 757
Position nette par monnaie	-6 742	-3 705	1 683	138	-8 626

Informations se rapportant au hors-bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	20 585	23 962
Garanties de prestation de garantie et similaires	66 324	59 681
Autres engagements conditionnels	55 496	56 413
Total des engagements conditionnels	142 405	140 056

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice (issuer) de la Debit Mastercard, et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard et Visa. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	26 626	10 435
Total des opérations fiduciaires	26 626	10 435

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clients	22 558	15 479
Autres opérations de négoce	44	624
Résultat des opérations de négoce¹	22 602	16 103

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Titres	- 1 574	72
Devises	22 518	15 102
Matières premières/métaux précieux	1 658	929
Résultat des opérations de négoce¹	22 602	16 103

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	58	333
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	20 807	36 652

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	120 136	115 091
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 506	1 518
Prestations sociales	18 682	19 751
Autres frais de personnel	4 478	7 722
Total des charges de personnel	143 296	142 564

35. Autres charges d'exploitation

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Coût des locaux	15 886	15 662
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication ¹	71 899	61 586
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	3 293	3 086
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	722	830
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	678	821
dont pour d'autres prestations de service	44	9
Autres charges d'exploitation	32 476	30 625
Total des charges d'exploitation	124 276	111 789

¹ Un changement de modèle en matière de cartes (modèle d'émetteur Debit Mastercard et carte de crédit) a entraîné une adaptation de la méthode de comptabilisation. Par conséquent, les autres charges d'exploitation ainsi que les produits des commissions sur les autres prestations de service ont respectivement augmenté de 7,5 millions de francs.

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	25 168	2 880
Badwill ¹	753	
Impôt préalable imputable à une autre période		15
Autres postes	245	50
Total des produits extraordinaires	26 166	2 945
Charges extraordinaires		
TVA imputable à une autre période		35
Droit de timbre hors période		95
Autres postes		
Total des charges extraordinaires	0	130

¹ L'augmentation du taux de participation dans le Crédit Mutuel de la Vallée SA de 41,49% à 49,97% a entraîné un badwill de KCHF 753.

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	31 753	24 026
dont charges relatives aux impôts courants	32 992	26 403
dont constitution/dissolution de régularisations	-1 239	-2 377
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	-747	-377
Total impôts	31 006	23 649

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2022 à 19,5 % (contre 16,4 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2022	2021
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	8.20	7.80
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 133 à 178) sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits dans l'annexe.

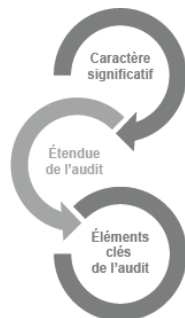
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 8'025'000

Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 93.9 % du bénéfice consolidé et 99.5 % du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 6.1 % du bénéfice consolidé et 0.5 % du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Züind-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 8'025'000
Point de référence	Bénéfice consolidé avant impôts
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 802'500 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.</p> <p>Au 31 décembre 2022 les créances clients s'inscrivent à CHF 28.7 milliards et représentent 80.3% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.6 milliards et des créances hypothécaires de CHF 27.1 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 88.8 millions.</p>	<p>Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidée. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.</p> <p>Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière</p>

La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.

Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter à la page 137 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 155 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 156 (Évaluation des sûretés de crédit) en annexe des comptes consolidés.

ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.

Nous avons procédé à une évaluation de l'approche utilisée pour déterminer et constituer des provisions pour risques de crédit inhérents. Ce faisant, nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fonde le calcul et vérifié leur cohérence d'application.

Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.

La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.

Les hypothèses utilisées se sont avérées conformes à nos attentes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de

l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que

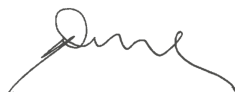
nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

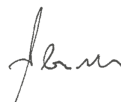
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Luzern, le 21 mars 2023

Cette page a volontairement été laissée vierge.

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.2022	30.06.2022	31.12.2021
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 375 683	2 311 534	2 303 219
2 Fonds propres de base (tier1)	2 375 683	2 311 534	2 303 219
3 Fonds propres totaux	2 377 563	2 313 750	2 307 811
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)			
4 RWA	15 045 365	14 660 876	14 408 311
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 203 629	1 172 870	1 152 665
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (en %)	15,79	15,77	15,99
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	15,79	15,77	15,99
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	15,80	15,78	16,02
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	7,80	7,78	8,02
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (en %)	1,50	0,00	0,00
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,30	7,80	7,80
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,10	9,60	9,60
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,50	12,00	12,00
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	37 837 324	38 663 383	37 861 935
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,28	5,98	6,08

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2022	30.09.2022	30.06.2022	31.03.2022	31.12.2021
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	6 304 240	6 664 431	7 654 379	7 713 206	7 722 898
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	5 102 878	5 249 529	5 327 935	5 090 309	5 093 739
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	124	127	144	152	152

	a	c	e
Ratio de financement (NSFR)	31.12.2022	30.06.2022	31.12.2021
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	28 147 899	27 790 877	27 575 196
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	24 449 808	23 764 763	23 091 259
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	115	117	119

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de Valiant, sous le lien suivant : valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA

Bilan

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs				
Liquidités	28 911	23 817	5 094	21,4
Actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	17 542	15 011	2 531	16,9
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	46 453	38 828	7 625	19,6
Autres créances à court terme	38	82	-44	-53,7
Actifs de régularisation	125 002	5 284	119 718	2 265,7
dont envers les entreprises affiliées	125 000	5 283	119 717	2 266,1
Total de l'actif circulant	171 493	44 194	127 299	288,0
Immobilisations financières	954	949	5	0,5
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 222 563	1 222 558	5	0,0
Total des actifs	1 394 056	1 266 752	127 304	10,0
Passifs				
Autres dettes à court terme	188	177	11	6,2
Passifs de régularisation	907	736	171	23,2
dont envers les entreprises affiliées	215	0	215	n/a
Total capitaux étrangers à court terme	1 095	913	182	19,9
Engagements envers les banques	250 000	165 000	85 000	51,5
dont envers les entreprises affiliées	250 000	165 000	85 000	51,5
Provisions	0	261	-261	-100,0
Total capitaux étrangers à long terme	250 000	165 261	84 739	51,3
Total des fonds étrangers	251 095	166 174	84 921	51,1
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 564	1 581	-17	-1,1
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	300 292	376 293	-76 001	-20,2
Bénéfice au bilan	121 363	2 962	118 401	3 997,3
dont bénéfice reporté	0	0	0	n/a
dont bénéfice de l'exercice	121 363	2 962	118 401	3 997,3
Propres parts du capital	0	0	0	n/a
Total des fonds propres	1 142 961	1 100 578	42 383	3,9
Total des passifs	1 394 056	1 266 752	127 304	10,0

Compte de résultat

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations				
Frais de gestion	2 765	2 913	- 148	- 5,1
Recettes des prestations	2 765	2 913	- 148	- 5,1
Charges d'exploitation				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	- 2 676	- 2 766	90	- 3,3
Charges de personnel	- 2 676	- 2 766	90	- 3,3
Autres charges d'exploitation	- 1 379	- 1 295	- 84	6,5
Autres charges d'exploitation	- 1 379	- 1 295	- 84	6,5
Provisions	250	0	250	n/a
Amortissements et corrections de valeur	250	0	250	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts	- 1 040	- 1 148	108	- 9,4
Résultat financier				
Produit des participations	125 000	5 000	120 000	2 400,0
Charges d'intérêts	- 947	- 735	- 212	28,8
dont envers les entreprises affiliées	- 947	- 735	- 212	28,8
Produit des intérêts	31	178	- 147	- 82,6
Autres produits financiers	2 757	1 751	1 006	57,5
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	-	204	- 204	- 100,0
Autres charges financières	- 4 336	- 1 839	- 2 497	135,8
Résultat financier	122 505	4 355	118 150	2 713,0
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts	121 465	3 207	118 258	3 687,5
Produits exceptionnels	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	0	- 130	130	- 100,0
Résultat extraordinaire	0	- 130	130	- 100,0
Résultat d'exploitation avant impôts	121 465	3 077	118 388	3 847,5
Impôts	- 102	- 115	13	- 11,3
Bénéfice de l'exercice	121 363	2 962	118 401	3 997,3

Annexe aux comptes annuels

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 9 à 34.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs à court terme portés au bilan dans les liquidités et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2022 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,0 mio (contre CHF 0,9 mio l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1 222 mio (contre CHF 1 222 mio l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de la Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de la Valiant Holding SA, 4,0 équivalents plein temps (contre 4,6 équivalents plein temps l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	87,10	87,10		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97		x
Entris Holding AG, Muri b. Berne	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 100 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypotheken AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services AG, Zürich ¹	Prestation de services dans le domaine des paiements sans numéraire	25 000	8,24	8,24		x

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2022		0
+ Achats	95.05	27 745
- Ventes	90.87	-11 733
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	94.03	-16 012
Propres actions nominatives au 31.12.2022		0

Les propres parts du capital ont été vendues au cours du jour ou cédées durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2022.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 mio (contre CHF 0,1 mio l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 533	4 428	358	363
Membres du comité de direction	1 436	1 383	113	113
Membres de direction	202	195	16	16
Total	6 171	6 006	487	492

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Produits extraordinaires	0	130
TVA imputable à une autre période	0	35
dont adaptation de valeur Triba Partner Bank AG	0	95

14. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de la Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/ boursières

Les actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 5,00 % au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % au 24 novembre 2018.

Credit Suisse Funds AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % au 19 mai 2022.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de la Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 147.

18. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les parties liées)

	2022 Nombre d'actions	2021 Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Markus Gygax, président	11 439	9 955
Prof Christoph B. Bühler, vice-président	3 980	3 421
Barbara Artmann, membre	2 066	1 667
Jean-Baptiste Beuret, membre jusqu'au 18.05.2022	-	3 187
Dr Maya Bundt, membre	2 122	1 675
Dr Roland Herrmann, membre à partir du 18.05.2022	0	-
Nicole Pauli, membre jusqu'au 18.05.2022	-	2 085
Ronald Trächsel, membre	768	369
Roger Harlacher, membre	599	200
Marion Khüny, membre à partir du 18.05.2022	0	-
Total	20 974	22 559
dont total conseil d'administration	20 974	22 296
dont total personnes proches	0	263
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO	8 904	7 468
Martin Vogler, responsable clientèle privée et commerciale	4 352	3 650
Dr Michael Eisenrauch, responsable opérations et IT à partir du 01.09.2022	0	-
Stefan Gempeler, responsable produits et opérations jusqu'au 31.08.2022	-	2 165
Serge Laville, CFO à partir du 01.02.2022	1 008	-
Dr Marc Praxmarer, responsable entreprises et clientèle institutionnelle	1 803	2 180
Christoph Wille, responsable services à la clientèle et canaux	2 289	2 212
Total	18 356	17 675
dont total comité de direction	13 904	13 941
dont total personnes proches	4 452	3 734

19. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	188	177
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	153 911	29 100
Engagements sur des sociétés affiliées	250 215	165 000

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

20. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour la Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. La Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2022 en CHF	2021 en CHF
À disposition de l'assemblée générale		
Report de bénéfice/perte	34	19
Bénéfice/perte de l'exercice	121 363 326	2 961 720
Bénéfice au bilan	121 363 360	2 961 739
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	-	76 000 600
Total à disposition de l'assemblée générale	121 363 360	78 962 339
Proposition du conseil d'administration		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	42 401 000	0
Versement du dividende	78 962 305	78 962 305
Report à compte nouveau	55	34

Cette page a volontairement été laissée vierge.

Rapport de l'organe de révision Valiant Holding SA



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valiant Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pages (186 à 193) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

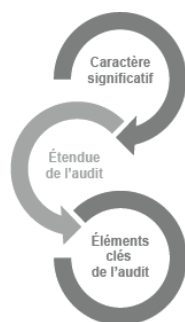
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5'576'200

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'576'200
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 557'600 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2022 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 87.6% du total du bilan.</p> <p>Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables).

Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 188 et 189 en annexe des états financiers.	Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.
---	---

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

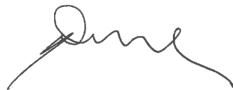
Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 21 mars 2023

Adresse du siège

Adresse de domicile

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Éditeur

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA

Bundesplatz 4

Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 320 91 11

info@valiant.ch

Rédaction

Valiant Holding SA

Communication d'entreprise et finances

Conception, mise en pages, production

Linkgroup SA, Zurich

Photographie Severin Jakob, Zurich

Le présent rapport de gestion est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 2022, Valiant Holding AG »).

Seul le rapport de gestion en langue allemande fait foi.

valiant.ch

votre** banque en toute simplicité**